

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Délégations confiées aux Vice-Présidents

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Considérant la délibération VALORDOM 3,

Considérant l'assemblée d'installation de la gouvernance du VALTOM du 16 juin 2026 et l'élection de 8 Vice-présidents,

Ces derniers reçoivent délégation du Président pour les affaires suivantes :

- M. Lionel CHAUVIN, 1^{er} Vice-Président : « Robustesse et durabilité de l'organisation (Administration générale) ».
- M. Marc MENAGER, 2^e Vice-Président : « Souveraineté, innovation et exploration (Nouveaux projets et adaptation des installations existantes) ».
- M. Pierre RAVEL, 3^e Vice-Président : « Solidarité et circularité du système déchet (Prévention et économie circulaire) ».
- M. Roger Jean MEALLET, 4^e Vice-Président : « Durabilité et adaptation du système déchet (Communication, accompagnement du changement de comportement) ».
- M. Bernard BOULEAU, 5^e Vice-Président : « Sobriété du système déchet (Filières de recyclage et de valorisation) ».
- M. Olivier CHAMBON, 6^e Vice-Président : « Partage de la valeur économique (Affaires financières) ».
- M. Lionel MULLER, 7^e Vice-Président : « Adaptabilité structurelle du système déchet (évolution et adaptation du système) ».
- M. Christophe SERRE, 8^e Vice-Président : « Robustesse des équipes (Ressources humaines) ».

Chacune des délégations est en lien avec les principes de la feuille de route VALORDOM 3 afin de les incarner pleinement à travers les missions, qui seront celles des Vice-Présidents tout au long du mandat :

- La santé commune, au cœur de la mission de salubrité publique de la gestion des déchets ;
- La souveraineté, l'autonomie et la solidarité indispensables dans un monde fait d'interdépendances ;
- L'adaptabilité et la durabilité pour garantir la robustesse de notre organisation dans un monde fluctuant ;
- La sobriété et le partage de la valeur (aussi bien écologique qu'économique) pour conduire une action soutenable dans un monde limité et pourtant en croissance exponentielle.

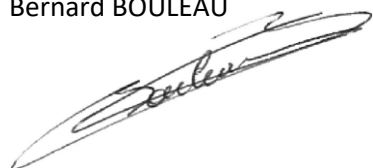
Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE

De ces délégations.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Vote à main levée**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet aux conseillers municipaux de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations ou pour les présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément le vote secret comme l'élection du Président.

L'article L.5711-1 du CGCT spécifique aux syndicats mixtes fermés ne renvoie, pour les modalités de désignation à aucune disposition législative ou réglementaire imposant le recours au scrutin secret.

Par conséquent, la règle est identique pour les conseillers municipaux et les délégués syndicaux : les représentants des communes et des EPCI à fiscalité propre au sein des conseils syndicaux des syndicats mixtes fermés (comme le VALTOM) peuvent ne pas être élus au scrutin secret, dès lors que les membres de l'organe délibérant ont décidé à l'unanimité de déroger à cette règle.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire à main levée les délégués et représentants du VALTOM siégeant dans les diverses commissions, comités et organismes de partenariat où le VALTOM est représenté.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu les articles L. 5711-1 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il y a lieu pour le comité syndical de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Considérant le dépôt d'une seule liste,

Considérant que le Président du VALTOM, Monsieur Laurent BRUNMUROL, est Président de droit de la CAO,

Son suppléant sera désigné par arrêté.

Il est procédé au vote à main levée

- Nombre de votants : 30
- Suffrages exprimés : 30
- Vote pour : 30
- Vote contre : 0

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire, en qualité de membres titulaires :

- Olivier CHAMBON
- Guy MAILLARD
- Alain LAGRU
- Catherine FROMAGE
- Marc MENAGER

D'élire, en qualité de membre suppléants :

- Roger Jean MEALLET
- Lionel MULLER
- Bernard BOULEAU
- Christophe SERRE
- David CLAUSTRE

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des membres de la Commission de Délégation
de Service Public (CDSP)

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical le 16 juin dernier, il y a lieu de procéder à l'élection des membres, qui constituent la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu l'autorisation d'exploitation du 20 mai 2009 et l'arrêté préfectoral modificatif du 18 octobre 2013, du pôle multifilières de valorisation de déchets ménagers et assimilés, Vernéa, à Clermont Ferrand,

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui définit la composition de la CDSP et les règles de désignations des membres de la CDSP,

Vu la délibération n° 2026.38 du 16 juin 2026 portant sur les conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la CDSP,

Les membres titulaires et suppléants de la CDSP sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

A l'ouverture de la présente séance, le Président a fait l'appel des présents, a constaté le quorum et a communiqué à l'organe délibérant le dépôt d'une seule dans les conditions requises.

Le Président a proposé aux termes de la procédure susvisée l'élection des membres de la CDSP au comité syndical du VALTOM.

Peuvent participer à la commission, sur invitation du président de la commission de DSP, avec voix consultative le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

- D'élire les 6 membres titulaires et 6 membres suppléants suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Florence THOMAS Stéphane GENESTIER Pierre RAVEL Marc MENAGER Catherine FROMAGE	Roger Jean MEALLET Ghislaine DUBIEN Christophe SERRE Bernard BOULEAU Cécile BIRARD

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical du VALTOM, il y a lieu de procéder à l'élection des membres qui constituent la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu l'autorisation d'exploitation du 20 mai 2009 et l'arrêté préfectoral modificatif du 18 octobre 2013, du pôle multifilières de valorisation de déchets ménagers et assimilés Vernéa à Clermont-Ferrand,

Aux termes de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Président de l'organe délibérant ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le comité syndical.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Vu la délibération du VALTOM n°2014/722 du 11 juillet 2014, ayant pour objet la création de la CCSPL,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

- D'élire les 6 membres titulaires et 6 membres suppléants suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Olivier CHAMBON	Anne-Laure STANISLAS
Lionel CHAUVIN	Bernard BOULEAU
Pierre RAVEL	Stéphane GENESTIER
Christophe SERRE	Catherine FROMAGE
Marc MENAGER	Florence THOMAS
Alain LAGRU	Lionel MULLER

- De reconduire les 4 représentants associatifs au sein de la CCSPL pour Puy-de-Dôme Environnement, France Nature Environnement (FNE 63), l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) et UFC Que choisir.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Constitution de la Commission de Contrôle Financier (CCF)**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

En complément à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), c'est au sein de la Commission de Contrôle Financier (CCF), qu'est effectué le contrôle financier des comptes du délégataire via notamment la présentation et l'analyse du rapport financier du délégataire.

Pour ce faire, le VALTOM a institué une CCF par la délibération n° 2018/1078 du 08 novembre 2018 visée par le contrôle de légalité le 20 novembre 2018.

Vu l'article R 2222-3 du CGCT disposant que « dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R 2222-1 sont examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du Conseil municipal ou du Conseil de l'établissement ».

Compte tenu du renouvellement du Comité syndical le 16 juin dernier, il y a lieu de procéder à l'élection de ses membres, constitués du Président du VALTOM, de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants désignés parmi les membres de la CCSPL du VALTOM dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et d'1 représentant unique des associations locales siégeant à la CCSPL.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

- D'élire les 6 membres titulaires et 6 membres suppléants suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Olivier CHAMBON Lionel CHAUVIN Pierre RAVEL Christophe SERRE Marc MENAGER Alain LAGRU	Anne-Laure STANISLAS Bernard BOULEAU Stéphane GENESTIER Catherine FROMAGE Florence THOMAS Lionel MULLER

- De reconduire le représentant associatif : UFC Que Choisir.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site Vernéa

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),

Vu les statuts actuels du VALTOM,

Vu l'autorisation d'exploitation du 20 mai 2009 et l'arrêté préfectoral modificatif du 18 octobre 2013, du pôle multifilières de valorisation de déchets ménagers et assimilés Vernéa au lieu-dit « Beaulieu » situé sur la commune de Clermont Ferrand,

Conformément aux dispositions des articles L 125-1, 125-2-1 et R 125-5 et suivants du Code de l'Environnement, le Préfet a décidé de constituer une CSS pour le pôle multifilières de valorisation Vernéa avec un bureau associé,

Cette commission est présidée par la Préfète ou son représentant. Elle est composée de cinq collèges : **un collège A** des administrations de l'Etat, **un collège B** des élus des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale concernés où siège le VALTOM, **un collège C** des riverains de l'installation ou associations de protection de l'environnement, **un collège D** des exploitants d'installations classées, et **un collège E** des salariés de l'installation pour laquelle la commission a été créée.

Considérant que, suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ainsi qu'à l'assemblée d'installation du VALTOM du 16 juin 2026, il y a lieu de procéder à de nouvelles élections des représentants du VALTOM au sein du collège B des élus de la CSS de site du pôle multifilières de valorisation Vernéa.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Marc MENAGER et comme membre suppléant Bernard BOULEAU à la CSS et au bureau du pôle multifilières de valorisation Vernéa.

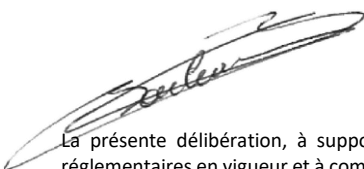
FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long située à Clermont-Ferrand

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),

Vu les statuts actuels du VALTOM,

Considérant que, à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ainsi qu'à l'assemblée d'installation du VALTOM du 16 juin 2026, il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des exploitants de la CSS de l'ISDND de Puy-Long à Clermont-Ferrand.

Cette commission est présidée par la Préfète ou son représentant. Elle est composée de cinq collèges : **un collège A** des administrations de l'Etat, **un collège B** des élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés, **un collège C** des riverains de l'installation ou associations de protection de l'environnement, **un collège D** des exploitants d'installations classées où siège le VALTOM, et **un collège E** des salariés de l'installation pour laquelle la commission a été créée.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Marc MENAGER et comme membre suppléant Bernard BOULEAU à la CSS de l'ISDND de Puy-Long et au bureau de celle-ci.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Poyet à Ambert

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),

Vu les statuts actuels du VALTOM,

Considérant que, à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ainsi qu'à l'assemblée d'installation du VALTOM du 16 juin dernier, il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des exploitants de la CSS de l'ISDND du Poyet à Ambert,

Cette commission est présidée par la Préfète ou son représentant. Elle est composée de cinq collèges : **un collège A** des administrations de l'Etat, **un collège B** des élus des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale concernés, **un collège C** des riverains de l'installation ou associations de protection de l'environnement, **un collège D** des exploitants d'installations classées où siège le VALTOM, et **un collège E** des salariés de l'installation pour laquelle la commission a été créée.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire David CLAUSTRE et comme membre suppléant Ghislaine DUBIEN à la CSS de l'ISDND du Poyet à Ambert et au bureau de celle-ci.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miliazeix à Miremont

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),

Vu les statuts actuels du VALTOM,

Considérant que, suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ainsi que l'assemblée d'installation du VALTOM du 16 juin dernier, il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des exploitants de la CSS de l'ISDND de Miliazeix à Miremont.

Cette commission est présidée par la Préfète ou son représentant. Elle est composée de cinq collèges : **un collège A** des administrations de l'Etat, **un collège B** des élus des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale concernés, **un collège C** des riverains de l'installation ou associations de protection de l'environnement, **un collège D** des exploitants d'installations classées où siège le VALTOM, et **un collège E** des salariés de l'installation pour laquelle la commission a été créée.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Lionel MULLER et comme membre suppléant Mathieu LASSALAS à la CSS de l'ISDND de Miliazeix à Miremont et au bureau de celle-ci.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Treuil à Saint-Diéry

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),

Vu les statuts actuels du VALTOM,

Considérant que, à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ainsi qu'à l'assemblée d'installation du VALTOM du 16 juin dernier, il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des exploitants de la CSS de l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry,

Cette commission est présidée par la Préfète ou son représentant. Elle est composée de cinq collèges : **un collège A** des administrations de l'Etat, **un collège B** des élus des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale concernés, **un collège C** des riverains de l'installation ou associations de protection de l'environnement, **un collège D** des exploitants d'installations classées où siège le VALTOM, et **un collège E** des salariés de l'installation pour laquelle la commission a été créée.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Roger Jean MEALLET et comme membre suppléant Lionel GAY à la CSS de l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry et au bureau de celle-ci.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Balusseaux à Saint-Sauves d'Auvergne

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),

Vu les statuts actuels du VALTOM,

Considérant que, à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ainsi qu'à l'assemblée d'installation du VALTOM du 16 juin dernier, il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des exploitants de la CSS de l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry,

Cette commission est présidée par la Préfète ou son représentant. Elle est composée de cinq collèges : **un collège A** des administrations de l'Etat, **un collège B** des élus des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale concernés, **un collège C** des riverains de l'installation ou associations de protection de l'environnement, **un collège D** des exploitants d'installations classées où siège le VALTOM, et **un collège E** des salariés de l'installation pour laquelle la commission a été créée.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Christophe SERRE et comme membre suppléante Yannick BONY à la CSS de l'ISDND des Balusseaux à Saint-Sauves d'Auvergne et au bureau de celle-ci.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région Auvergne Rhône-Alpes

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

À la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ainsi qu'à l'assemblée d'installation du VALTOM du 16 juin dernier, de nouveaux délégués titulaires et suppléants ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM pour siéger au sein du comité syndical.

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) avec le transfert de la compétence relative à la planification des déchets aux Régions,

Considérant l'adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) par le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes le 19 décembre 2019,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des élus de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PRPGD de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Laurent BRUNMUROL et comme membre suppléant Roger Jean MEALLET à la CCES du PRPGD de la Région Auvergne Rhône Alpes.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation du représentant auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, est un organisme de portée nationale, qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, culture, chèques-réductions...), qu'il fait évoluer afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles 70 et 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à l'action sociale dans la fonction publique territoriale, le VALTOM a adhéré au CNAS à partir du 1^{er} septembre 2008 (délibération du 21 mai 2008) pour tous les agents actifs puis aux agents retraités (délibération du 17 février 2015) à cette date.

Vu la délibération du VALTOM du 21 mai 2008, ayant pour objet l'action sociale du VALTOM,

Vu l'adhésion du VALTOM au CNAS à la date du 1^{er} septembre 2008,

Vu les statuts du CNAS prévoyant, pour chacune des collectivités adhérentes, la désignation d'un représentant au sein du collège des élus,

À la suite de la mise en place du nouveau comité syndical du VALTOM le 16 juin dernier, un nouveau représentant doit être désigné.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Catherine FROMAGE et comme membre suppléant Christophe SERRE auprès du CNAS

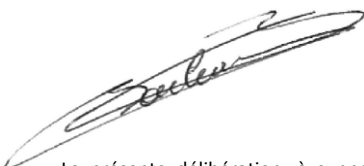
FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation du représentant et de son suppléant auprès d'AMORCE

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Basée à Lyon, l'association AMORCE défend une accélération de la transition écologique s'appuyant sur les territoires. Elle contribue à faire des collectivités les cheffes de file de la transition énergétique, de l'économie circulaire, de la gestion durable des déchets, de l'eau et de l'évolution des services de propreté en défendant la liberté de choix des collectivités dans leurs politiques de transition écologique ainsi que des services publics locaux pérennes et de qualité.

Elle intervient auprès des principaux représentants des pouvoirs publics :

- Gouvernement : en rencontrant régulièrement les différents ministères compétents et en participant aux concertations organisées ;
- Parlement français et européen : en participant à des auditions fréquentes et en partageant des propositions de lois et amendements dans l'ensemble de nos thématiques ;
- Administration de l'État : en maintenant des contacts permanents avec ses services ;
- Commission européenne : en faisant connaître les spécificités des territoires français durant l'élaboration des politiques européennes.

Elle est également représentée au sein des principales instances de gouvernance et consultatives en matière de transition écologique (commission de filières à Responsabilité Elargie des Producteurs, Comité national de l'Économie circulaire, Commission nationale des Aides de l'ADEME...).

Enfin, elle œuvre aux côtés d'autres associations et réseaux européens en partageant et portant des positions similaires en faveur de la transition écologique des territoires européens.

À la suite de la mise en place du nouveau comité syndical du VALTOM le 16 juin dernier, un nouveau représentant et son suppléant doivent être désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Catherine FROMAGE et comme membre suppléant Laurent BRUNMUROL auprès d'Amorce

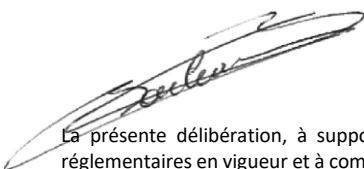
FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation du représentant et de son suppléant auprès d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Atmo Auvergne Rhône-Alpes est une association de type "loi de 1901", organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air au titre du Code de l'environnement (livre II, titre II) codifié aux articles L 221-1, L 221-2, L 221-3, L 221-4 et L 221-5 dudit Code.

Vu la délibération n° 2013.650, en date du 14 novembre 2013, ayant pour objet le contrôle de l'activité du pôle multi filières de valorisation Vernéa, sur la base de laquelle le VALTOM a financé, à hauteur de 50 000 €, l'installation d'une station fixe de mesures de la qualité de l'air à proximité immédiate du pôle Vernéa par l'intermédiaire d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) avec leurs conseils ;

Vu les conventions annuelles de partenariat, dont la dernière de 2026 permettant la surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement du pôle multi filières de valorisation Vernéa en intégrant un réseau supplémentaire de 4 micro-capteurs de particules fines PM 2,5 µm autour du pôle Vernéa ;

Suite à la mise en place du nouveau comité syndical du VALTOM le 16 juin dernier, un nouveau représentant ainsi que son suppléant doivent être désignés.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Anne-Laure STANISLAS et comme membre suppléant Florence THOMAS auprès d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation du représentant et de son suppléant auprès de l'association
PLATE-FORME 21

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Outil d'animation, d'échange et de mutualisation des informations et des pratiques sur le développement durable, la PLATE-FORME 21 pour le développement durable est une association au service des acteurs professionnels et institutionnels du Massif central, basée à Aubière.

Vu la délibération n° 2017/939 du 11 avril 2017, ayant pour objet l'adhésion du VALTOM à l'association PLATE-FORME 21 pour le développement durable,

Suite à la mise en place du nouveau comité syndical du VALTOM le 16 juin dernier, un représentant du VALTOM ainsi que son suppléant, auprès de l'association PLATE-FORME 21, doivent être désignés.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Cécile BIRARD et comme membre suppléant Barbara DURANTHON auprès de l'association PLATE-FORME 21.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation du représentant et de son suppléant auprès du Centre
Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Clermont-Dômes

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) Clermont-Dômes est une association labellisée par l'Etat, basée à Theix sur la commune de Saint-Genès-Champanelle, à fort ancrage territorial, qui œuvre pour la promotion de la citoyenneté et le respect de la connaissance scientifique.

Elle associe les communes de Clermont-Ferrand et de Saint-Genès-Champanelle, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, des groupements de collectivités, des établissements publics, des associations et des adhérents individuels.

Le CPIE Clermont-Dômes est un partenaire du VALTOM via le Collectif Régional d'Education à l'Environnement Auvergne (CREEA), notamment dans le cadre du déploiement du dispositif Etablissements Témoins, mais aussi dans diverses actions de sensibilisations relatives à la prévention des déchets.

Suite à la mise en place du nouveau comité syndical du VALTOM le 16 juin dernier, un représentant du VALTOM et son suppléant auprès du CPIE Clermont-Dômes doivent être désignés.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Alain LAGRU et comme membre suppléant Catherine FROMAGE auprès du CPIE Clermont-Dômes.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation du représentant et de son suppléant auprès du Conservatoire
des Espaces Naturels (CEN) Auvergne

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL,
Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine,
BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves,
CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard,
GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain,
LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel,
PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN Auvergne est une association loi 1901 à but non lucratif, basée à Riom, avec une double mission : préserver et restaurer le patrimoine naturel en Auvergne, et développer l'engagement citoyen.

Le CEN Auvergne est un partenaire du VALTOM par le biais d'une convention de partenariat global signée le 1^{er} juillet 2016. Ce partenariat est structuré autour de plusieurs axes : échanges d'information, mise en œuvre de projets communs, préservation et gestion de sites, accompagnement technique, communication et formations et toutes autres actions intéressant les deux parties.

À la suite de la mise en place du nouveau comité syndical du VALTOM le 16 juin dernier, il convient de désigner un nouveau représentant du VALTOM et son suppléant auprès du CEN Auvergne.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Anne-Laure STANISLAS et comme membre suppléant Bernard BOULEAU auprès du CEN Auvergne.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation du représentant et de son suppléant auprès de l'Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Energie (ADUHME)

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

L'ADHUME a vocation à être :

- Un pôle d'information et de ressources ;
- Un appui en conseil et en expertise technique neutre et indépendant ;
- Un outil d'aide à la décision dans les politiques publiques ;
- Un lieu d'échanges entre les acteurs des territoires et du secteur de l'énergie ;
- Une structure d'animation et d'ingénierie territoriale autour des enjeux énergie et climat.

Vu la délibération n° 2023.013 actant l'adhésion du VALTOM à l'ADUHME depuis le 14 février 2023,

Considérant ses missions sur le territoire en matière d'énergie et le rôle de plus en plus important du VALTOM en tant que producteur d'énergie au travers de ces différents projets (épuration du biogaz, construction de centrales photovoltaïques, réseau de chaleur urbain, ...),

À la suite de la mise en place du nouveau comité syndical du VALTOM le 16 juin dernier, un nouveau représentant ainsi que son suppléant doivent être désignés.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Laurent BRUNMUROL et comme membre suppléant Jean-Michel GAILLARD auprès de l'ADUHME.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Désignation du représentant et de son suppléant auprès de VALTOM Energie Solaire (VES)**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Le VALTOM est partie-prenante à 33 % de la société de projet VALTOM Energie Solaire (VES) avec comme associée, SOREGIES, basée à Poitiers.

L'objet de VES est, dans une démarche de valorisation énergétique des installations du VALTOM, de développer l'installation de centrales photovoltaïques sur les sites de stockage d'Ambert, Culhat, Miremont et Puy-Long à Clermont-Ferrand.

Suite à la mise en place du nouveau comité syndical du VALTOM le 16 juin dernier et comme prévu par les statuts de la société, un nouveau représentant ainsi que son suppléant doivent être désignés.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

D'élire comme membre titulaire Laurent BRUNMUROL comme représentant du VALTOM.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation du représentant et de son suppléant auprès de PAMPA Consigne

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

L'association PAMPA Consigne est opérateur de réemploi des contenants en verre sur le territoire de l'Auvergne (Allier, Puy de Dôme, Cantal, Haute-Loire), la Creuse, la Corrèze et le Nord Lozère.

Les missions de Pampa Consigne sont les suivantes :

- Le développement d'une offre de service de collecte et de lavage des emballages en verre pour réemploi ;
- L'accompagnement des producteurs (brasseurs, vignerons et producteurs de jus de pomme) dans l'adaptation de leurs contenants en verre, et de leurs étiquettes au réemploi (standardisation des bouteilles et étiquettes lavables entre autres) ;
- L'accompagnement des points de collecte en fournissant les outils de collecte, kit de communication, animation du réseau ;
- La création de boucles logistiques complètes sur le territoire auvergnat ;
- Une forte implication dans les structures régionales et nationales visant à structurer efficacement le déploiement de la consigne, à travers la coopération, l'implication des territoires et le développement de l'interopérabilité des processus ;
- La sensibilisation du grand public aux bénéfices de la réintroduction d'un système de consigne sur le territoire et plaider auprès des institutions.

Depuis le lancement de la réflexion sur la filière réemploi du verre en 2017, le VALTOM est un maillon essentiel dans l'accompagnement de PAMPA Consigne, lui permettant de continuer son développement dans des conditions saines afin de réduire la quantité de contenants en verre, les coûts de valorisation et de traitement associés, tout en créant une activité économique locale, créatrice d'emplois.

À la suite de la mise en place du nouveau comité syndical du VALTOM le 16 juin dernier, il convient de désigner un représentant du VALTOM et son suppléant auprès de PAMPA Consigne pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A L'UNANIMITE**

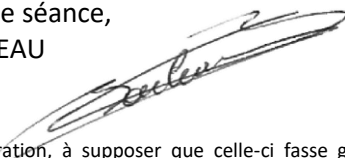
D'élire comme membre titulaire Pierre RAVEL et comme membre suppléant Laurent BRUNMUROL auprès de PAMPA Consigne.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Désignation des représentants VALTOM et de leurs suppléants dans diverses autres instances**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

À la suite de la mise en place du nouveau comité syndical du VALTOM le 16 juin dernier, il est proposé de flécher des élu(e)s pour représenter le VALTOM au sein de diverses structures partenariales, à raison d'un titulaire et d'un suppléant pour :

- Le Réseau Economie Circulaire ;
- L'association ligne de train Clermont / Ussel ;
- CocoShaker ;
- Récrée ;
- Métabatik ;
- Artex ;
- Green Couture.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

- De désigner Pierre RAVEL, représentant titulaire, ainsi que Roger Jean MEALLET, représentant suppléant du VALTOM auprès du Réseau Economie Circulaire ;
- De désigner Lionel MULLER, représentant titulaire, ainsi que Christophe SERRE, représentant suppléant du VALTOM auprès L'association ligne de train Clermont / Ussel ;
- De désigner Pierre RAVEL, représentant titulaire, ainsi que Florence THOMAS, représentante suppléante du VALTOM auprès de l'association CocoShaker ;
- De désigner Stéphane GENESTIER, représentant titulaire, ainsi que Pierre RAVEL représentant suppléant du VALTOM auprès de l'association RE.créée
- De désigner Laurent BRUNMUROL, représentant titulaire, ainsi que Bernard BOULEAU représentant suppléant du VALTOM auprès de l'association METABATIK ;
- De désigner Bernard BOULEAU, représentant titulaire, ainsi que Pierre RAVEL représentant suppléant du VALTOM auprès de l'association Artex ;
- De désigner Catherine FROMAGE, représentante titulaire, ainsi que Pierre RAVEL représentant suppléant du VALTOM auprès de l'association Green Couture.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Délégation au Président : Marchés publics**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu le décret n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique (CCP) relatif aux marchés publics en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 et en particulier son article L.2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 2122-22 alinéa 5, permettant au comité syndical de déléguer au Président une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi,

Compte tenu de l'installation du nouvel organe délibérant le 16 juin 2026 et considérant qu'il convient de préciser les compétences déléguées au Président en matière de marchés publics tout en garantissant le respect des compétences de la Commission d'appel d'offres (CAO) et le contrôle du comité syndical,

Pour information, les seuils actuels, applicables au 1^{er} janvier 2026 sont :

Seuils de procédure	0 €	40 000 €	90 000 €	100 000 €	216 000 €	5 404 000 €
Fournitures&services	Gré à gré	Procédure adaptée MAPA			Procédure formalisée	
seuil de publicité	Pub non obligatoire	Pub libre ou adaptée	BOAMP ou SHAL		BOAMP+JOUE	
Travaux	Gré à gré	Procédure adaptée MAPA			Procédure formalisée	
seuil de publicité	Pub non obligatoire	Pub libre ou adaptée		BOAMP ou SHAL		BOAMP+JOUE

Il vous est proposé de déléguer au Président et ce pour la durée du mandat :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en procédures adaptées (MAPA) de Fournitures & services (FCS) et de travaux jusqu'à 1 M€ HT, ainsi que toutes décision concernant leurs avenants quel que soit le % du montant initial du marché.
- La passation des avenants des marchés en procédure formalisée et des MAPA travaux > 1 M€, inférieurs ou égaux à 5 % du montant initial pour les FCS et les travaux. Au-delà de ce seuil de 5 %, les avenants sont soumis à l'avis préalable de la CAO lorsque celle-ci est compétente puis à autorisation du comité syndical.

Le Président rend compte à chaque réunion du comité syndical des décisions prises au titre de la présente délégation. Cette information comporte notamment la liste des marchés conclus, leur montant, leur titulaire, les avenants signés, les décisions prises après avis de la CAO.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

De donner au Président délégation de compétence et de signature pour les marchés dans les conditions exposées ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Délégation au Président pour le recours à une ligne de trésorerie**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Compte tenu de l'éventuel besoin ponctuel de trésorerie que l'activité du VALTOM peut nécessiter, et ce, en particulier, avant l'encaissement des participations syndicales par ses structures adhérentes.

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical du VALTOM, il est proposé de prendre une délibération ayant pour objet de donner au Président du VALTOM délégation de compétence et de signature en matière de recours à une ligne de trésorerie pour la durée de la mandature, à hauteur maximale de 3 M€ par an.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

De donner au Président une délégation de compétence et de signature en matière de recours à une ligne de trésorerie, auprès des établissements bancaires de son choix, pour la durée de la mandature, à hauteur maximale de 3 M€ par an.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Délégation au Président : représentation en justice**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.5211-10,

Considérant que le comité syndical peut déléguer au Président certaines de ses compétences, à l'exception de celles dont la liste est dressée à l'article L. 5211-10 du CGCT,

Considérant que la représentation en justice, en demande ou en défense, n'entre pas dans le cadre des compétences dont la délégation au Président est exclue par l'article L.5211-10 du CGCT,

Considérant la nécessité de prendre toute mesure utile pour défendre et représenter en justice, tant en demande qu'en défense, les intérêts du VALTOM.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

- D'autoriser le Président, pendant la durée du présent mandat, à :
 - o Intenter au nom du VALTOM, toute action en justice, devant toute juridiction compétente, notamment judiciaire, pénale ou administrative, et ce pour tout type de contentieux, y compris en intervention, en référé ou au fond, en première instance, en appel ou en cassation ;
 - o Représenter en défense les intérêts du VALTOM, devant toute juridiction compétente, notamment judiciaire, pénale ou administrative, et ce, pour tout type de contentieux, y compris en intervention, en référé ou au fond, en première instance, en appel ou en cassation.
- Et que les dépenses inhérentes aux frais d'honoraires, d'actes, et de contentieux soient imputées à l'article 6227 de la section de fonctionnement du budget du VALTOM.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Délégation au Président pour les emprunts**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARRICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical du VALTOM,

Compte tenu des impératifs de financement liés à la réalisation des dépenses d'équipement (dépenses réelles inscrites en section d'investissement dans le budget du VALTOM),

Il est proposé de prendre une délibération ayant pour objet de donner au Président du VALTOM délégation de compétence et de signature en matière de recours aux emprunts pour la durée de mandature.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

De donner au Président une délégation de compétence et de signature en matière de recours à l'emprunt, auprès des établissements bancaires de son choix, pour la durée de la mandature.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Certificats d'Economie d'Energie (CEE) : Délégation du Président**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), institués par la Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique (dite Loi POPE) promulguée le 13 juillet 2005, sont un dispositif réglementaire fondé sur une obligation de résultat imposée par l'État aux fournisseurs d'énergie (« les obligés »).

Ceux-ci doivent atteindre, sur des périodes pluriannuelles, un volume cible d'économies d'énergie exprimé en kWh cumac (énergie cumulée et actualisée sur la durée de vie des actions).

Pour satisfaire à cette obligation, les obligés peuvent :

- Financer directement des opérations d'économies d'énergie (via primes, aides ou accompagnement) ;
- Acquérir des CEE auprès d'autres acteurs dits « éligibles » (collectivités, bailleurs, entreprises) ;
- Ou, à défaut, s'acquitter d'une pénalité libératoire.

Les opérations éligibles sont standardisées (fiches d'opérations) ou spécifiques, et font l'objet d'un contrôle et d'une validation par l'administration via le PNCEE (Pôle National des CEE) et l'ADEME. Les certificats sont ensuite délivrés et inscrits dans un registre national nommé EMMY.

Pour les collectivités, les CEE représentent une source de financement pour leurs actions de performance énergétique : elles peuvent soit obtenir des aides via des partenariats avec des fournisseurs d'énergie « obligés », soit valoriser en leur propre nom les certificats issus de leurs projets en les cédant sur le marché, notamment via des mécanismes d'enchères encadrées sur EMMY.

Le VALTOM, via les travaux qu'il réalise, peut générer des CEE.

Par délibération en date du 18/02/2020, le comité syndical a validé une 1^{ère} démarche de valorisation de CEE dans le cadre du projet initial de livraison de chaleur de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) au Réseau de Chaleur Urbain (RCU) métropolitain Saint-Jacques+.

Il a ainsi autorisé le Président à signer une Convention CEE avec un « obligé ».

L'UVE du pôle Vernéa fournit ainsi depuis 2023 de la chaleur de récupération au RCU. Les CEE ont été mobilisés dans le cadre d'une fiche d'opération standardisée (RES-CH-101) et ont permis d'obtenir plus de 6,1 M€ de prime.

Un projet d'augmentation de cette fourniture, qui implique des modifications techniques de l'UVE, est en cours de réflexion. Des travaux de l'ordre de 10 M€ HT sont nécessaires sur l'UVE ; les investissements seraient portés par le VALTOM et ils seraient à nouveau éligibles aux CEE sous une forme plus complexe d'opération dite « spécifique ».

Une prime estimée entre 2 et 4 M€ pourrait être versée par un obligé par ce biais et contribuer fortement au financement du projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10 ;

Vu le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) issu de la Loi POPE ;

Considérant qu'il appartient au Président, en sa qualité de représentant légal du VALTOM, de conclure toute convention relative à la valorisation des CEE, notamment avec des obligés ou via la plateforme EMMY, sous réserve d'y être autorisé ;

Considérant que les conventions conclues dans ce cadre ne relèvent pas du champ d'application du Code de la commande publique ;

Considérant que les évolutions du cadre réglementaire et les enjeux financiers associés impliquent une grande réactivité dans les procédures de contractualisation, incompatible avec les délais de réunion du comité syndical ;

Considérant que le Président rendra compte des décisions prises au titre de la présente délégation lors des réunions du comité syndical, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Considérant, dès lors, la nécessité d'assurer la continuité et l'efficacité de l'action du syndicat ;

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

- De déléguer au Président du VALTOM, pour la durée de son mandat, la compétence pour prendre toute décision relative à la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), notamment la conclusion de conventions avec des obligés ou via la plateforme EMMY, quel qu'en soit le montant ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à la bonne exécution des conventions.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Délégation au Président pour les conventions**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil syndical peut déléguer une partie de ses attributions.

Pour permettre une certaine souplesse de gestion et répondre efficacement à des impératifs d'action, il est proposé de donner au Président la possibilité de signer des conventions engageant le VALTOM :

- Signature de convention de groupement d'achat avec ses collectivités adhérentes ;
- Conventions partenariales en deçà de 20 000 € HT.

Le Président rendra compte à chaque réunion du comité syndical des décisions prises au titre de la présente délégation via un tableau récapitulatif.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

De donner au Président une délégation de signature pour les conventions de groupement d'achat passées avec ses collectivités adhérentes ainsi que les conventions partenariales engageant le VALTOM en deçà du seuil de 20 000 €.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Délégation au Président pour la cession de biens à titre onéreux ou non onéreux.

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical du VALTOM, il est proposé de prendre une délibération ayant pour objet de donner au Président du VALTOM délégation pour la cession de biens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 2122-22 alinéa 10,

Considérant que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou d'un syndicat mixte peut, par délégation de l'Assemblée délibérante, décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Le Président du VALTOM devant rendre compte au comité syndical des cessions des biens mobiliers passées au titre de cette délégation.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

De donner au Président une délégation de compétence et de signature pour décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers à titre onéreux jusqu'à 4 600 €.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 modifié relatif aux indemnités de fonction des Présidents, Présidentes et Vice-présidents et Vice-Présidentes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) mentionnés à l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des syndicats mixtes mentionné à l'article L.5721-8 du même code,

Vu l'article R.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à ces mêmes indemnités pour les syndicats de communes et les syndicats mixtes composés exclusivement de groupements de communes et d'EPCI (les syndicats mixtes fermés),

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 modifié relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Vu la délibération du VALTOM du 29 septembre 2020 appliquant, pour le calcul des indemnités de fonction, le taux maximal de 37,41 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale pour le Président ou la Présidente et le taux maximal de 18,70 % pour les Vice-présidents et Vice-Présidentes,

Vu la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local et prévoyant une indemnité fixée de plein droit au taux maximum, sauf délibération de l'organe délibérant fixant une indemnité de fonction inférieure à la demande du Président ou de la Présidente,

Considérant que le VALTOM est un syndicat mixte fermé,

Considérant l'élection du Président et des Vice-présidents en date du 16 juin 2026,

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, qui correspond à l'addition de l'indemnité maximale pour l'exercice des fonctions de Président ou Présidente (1537,75 € brut mensuel) et des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Vice-président et de Vice-présidente (768,67 €) brut mensuel.

Considérant que pour les syndicats mixtes, l'enveloppe est calculée en tenant compte du nombre réel de Vice-présidents et Vice-présidentes et que le taux applicable correspond à la population totale du groupement au 1^{er} janvier 2026, qui est pour le VALTOM de 718 233 habitants (population double compte),

Après avoir pris connaissance du document ci annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

- D'appliquer les indemnités de fonction suivantes, selon le nombre de Vice-présidents et Vice-présidentes retenus :

Valeur à compter du 1 ^{er} janvier 2024	Valeur de l'indice brut 1027 : 49 326,24 € brut annuel ou 4 110,52 € brut mensuel Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017					
POPULATION TOTALE (habitants)	Président ou Présidente du VALTOM			Vice-présidents et Vice-présidentes du VALTOM		
	Taux maximal (en % de l'I.B. 1027)	Valeur de l'indemnité au 1 ^{er} janvier 2019 (dernier changement)		Taux maximal (en % de l'I.B. 1027)	Valeur de l'indemnité au 1 ^{er} janvier 2019 (dernier changement)	
		Annuelle	Mensuelle		Annuelle	Mensuelle
+ 200 000	37,41 %	18 453,00 €	1 537,75 €	18,70 %	9 224,04 €	768,67 €

- De procéder au versement des indemnités susvisées à compter de la date de l'élection.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT) ;

Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs de la façon suivante avec la création d'un poste de Responsable budgétaire et financier.

En effet, la délibération n° 2026-25 créait un poste de Chef(fe) de projet « Valorisation des déchets » pour pallier un départ. Ce poste ayant finalement été pourvu en interne par une mutation du service administratif et financier en direction du service technique, et, dans le cadre d'une plus large réflexion sur l'organisation au sein de la Direction Financière et Administrative (DAF), il est proposé la création d'un poste de « Responsable budgétaire et financier ».

En application de l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les grades suivants correspondent à l'emploi créé. Le grade retenu sera celui détenu par la personne recrutée.

Nbre	Date	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Durée hebdomadaire
1	01/08/2026	A	Attaché	Attaché principal	35 heures
				Attaché	
		B	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{er} classe	
				Rédacteur principal 2 ^e classe	
				Rédacteur	

Cet emploi permanent pourra être occupé par un agent contractuel au titre de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique sur la base de l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans maximum, renouvelable une fois, le cas échéant.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

- De mettre à jour le tableau des effectifs comme indiqué ci-avant ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- D'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Affectation définitive du résultat 2025 du budget principal du VALTOM**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARRICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu la délibération n° 2026.01 du 17 février 2026 relative à l'affectation anticipée du résultat du budget principal du VALTOM pour l'exercice 2025,

Il est proposé de procéder à une affectation définitive de ce résultat.

Lors de la présentation du Budget Primitif (BP) du budget principal 2026 au comité syndical du mardi 17 février 2026, le résultat avait été évalué à 29 424 539,13 €. Ce résultat a été vérifié lors du contrôle de la concordance entre le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) du Receveur.

L'approbation du CG du receveur est inscrite à l'ordre du jour du présent comité syndical.

Une nouvelle délibération intitulée « affectation définitive du résultat 2025 du budget principal » doit être prise.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 A AFFECTER	29 424 539,13 €	A
Pour rappel en 2024 : 26 845 710,35 €		
► Affectation en réserves pour 2026 (article 1068)		
Résultat 2025 en section d'investissement	- 565 899,85 €	
Report du déficit 2024 en section d'investissement	- 11 403 763,94 €	
► Solde d'exécution section d'investissement (article 001)	- 11 969 663,79 €	B
Solde des RAR (dépense)	- 5 375 507,50 €	C
► Besoin de financement	- 17 345 171,29 €	B+C
Pour rappel en 2024 : - 13 206 702,84 €		
► Report en recettes de fonctionnement au BP 2026 (article 002)	12 079 367,84 €	A+B+C
Pour rappel en 2025 : + 13 639 007,51 €		

Il est proposé de :

- Comblé le besoin de financement de la section d'investissement 2026 par une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 à hauteur de **17 345 171,29 €** (article 1068) ;
- Reporter le montant résiduel en section de fonctionnement : **12 079 367,84 €** (article 002).

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

D'approuver l'affectation définitive du résultat du budget principal du VALTOM pour l'exercice 2025.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Affectation définitive du résultat 2025 du Budget Annexe (BA) « Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) »**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu la délibération n° 2026.02 du 17 février 2026 relative à l'affectation anticipée du résultat du Budget Annexe (BA) Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) pour l'exercice 2025,

Il est proposé de procéder à une affectation définitive de ce résultat.

Lors de la présentation du Budget Primitif (BP) du BA 2026 au comité syndical du mardi 17 février 2026, le résultat avait été évalué à 430 085,85 €. Ce résultat a été vérifié lors du contrôle de la concordance entre le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) du Receveur.

L'approbation du CG du receveur est inscrite à l'ordre du jour du présent comité syndical.

Une nouvelle délibération intitulée « affectation définitive du résultat 2025 du budget annexe » doit être prise.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 A AFFECTER	430 085,85 €	A
Pour rappel en 2024 : 2 678 576,23 €		
► Affectation en réserves pour 2026 (article 1068)		
<i>Résultat 2025 en section d'investissement</i>	22 894,08 €	
<i>Report du déficit 2024 en section d'investissement</i>	- 19 444,08 €	
► Solde d'exécution section d'investissement (article 001)	3 450,00 €	B
<i>Solde des RAR (dépense)</i>	- 3 450,00 €	C
► Besoin de financement	0 €	B+C
Pour rappel en 2025 : 22 894,08 €		
► Report en recettes de fonctionnement au BP 2026 (article 002)	430 085,85 €	A+B+C
Pour rappel en 2025 : 2 655 682,15 €		

Il est proposé de reporter le montant résiduel de la section de fonctionnement : **430 085,85 €** (article 002).

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

D'approuver l'affectation définitive du résultat du budget annexe CODOEC de l'exercice 2025.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Résultats budgétaires de l'exercice

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	46 350 794,49	88 911 497,86	135 262 292,35
Titres de recette émis (b)	25 408 358,79	77 163 264,65	102 571 623,44
Réductions de titres (c)		513 678,09	513 678,09
Recettes nettes (d = b - c)	25 408 358,79	76 649 586,56	102 057 945,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	46 350 794,49	88 911 497,86	135 262 292,35
Mandats émis (f)	26 034 298,64	65 360 354,31	91 394 652,95
Annulations de mandats (g)	60 040,00	4 496 299,37	4 556 339,37
Dépenses nettes (h = f - g)	25 974 258,64	60 864 054,94	86 838 313,58
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	565 899,85	15 785 531,62	15 219 631,77
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31900 - SM VALTOM		Exercice 2025			
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-11 403 763,94		-565 899,85		-11 969 663,79
Fonctionnement	26 845 710,35	13 206 702,84	15 785 531,62		29 424 539,13
TOTAL I	15 441 946,41	13 206 702,84	15 219 631,77		17 454 875,34
II - Budgets des services à caractère administratif					
31901-SM VALTOM CODEC					
Investissement	-19 444,08		22 894,08		3 450,00
Fonctionnement	2 678 576,23	22 894,08	-2 225 596,30		430 085,85
Sous-Total	2 659 132,15	22 894,08	-2 202 702,22		433 535,85
TOTAL II	2 659 132,15	22 894,08	-2 202 702,22		433 535,85
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	18 101 078,56	13 229 596,92	13 016 929,55		17 888 411,19

Page des signatures

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

ROUX Stephane (1013985045-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

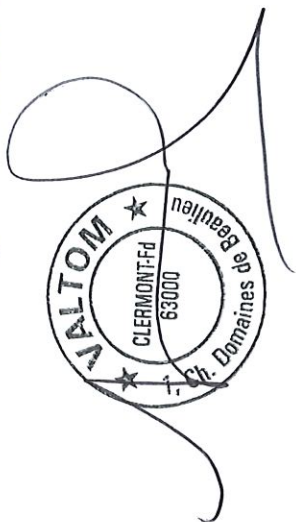
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SM VALTOM** pendant l'année 2025 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A DRFIP DE L'AUVERGNE ET DEPT..., le 27/02/2026

A Clermont-fd, le 30/06/2026



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Compte de gestion 2025 du budget principal du VALTOM**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026
Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU
En exercice : 36
Présents : 24
Pouvoirs : 6
Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;
Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Après examen et approbation du compte administratif 2025 du budget principal du VALTOM par l'Administrateur des finances publiques, confirmation de la reprise dans ses écritures des montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, de tous les titres de recettes émis ainsi que de tous les mandats de paiement ordonnancés, et après avoir procédé à toutes les opérations d'ordre, qui ont été prescrites au VALTOM de passer dans ses écritures, le compte de gestion 2025, relatif au budget principal du VALTOM, établi par l'Administrateur des finances publiques, peut être présenté au comité syndical d'aujourd'hui.

Après avoir pris connaissance du document ci annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

D'approuver le compte de gestion 2025 du budget principal du VALTOM, établi par l'Administrateur des finances publiques.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Compte de gestion 2025 du budget principal du VALTOM**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRÉ David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Après examen et approbation du compte administratif 2025 du budget principal du VALTOM par l'Administrateur des finances publiques, confirmation de la reprise dans ses écritures des montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, de tous les titres de recettes émis ainsi que de tous les mandats de paiement ordonnancés, et après avoir procédé à toutes les opérations d'ordre, qui ont été prescrites au VALTOM de passer dans ses écritures, le compte de gestion 2025, relatif au budget principal du VALTOM, établi par l'Administrateur des finances publiques, peut être présenté au comité syndical d'aujourd'hui.

Après avoir pris connaissance du document ci annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

D'approuver le compte de gestion 2025 du budget principal du VALTOM, établi par l'Administrateur des finances publiques.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



SM VALTOM
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Denis LOYE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 26/02/2026

Population 680393
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	29
1 Balance des comptes	Etat III-1 30
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 52
4EME PARTIE : Page des signatures	53

BILAN SYNTHETIQUE
(En Milliers d'Euros)

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	1 413,22
Subventions d'investissement versées	3 155,22	Neutralisations et régularisations	-18,25
Autres immobilisations incorporelles	445,35	Réserves	109 580,02
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	13 639,01
Terrains	16 681,51	Résultat de l'exercice	15 785,53
Constructions	29 982,70	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	18 670,28
		TOTAL FONDS PROPRES (I)	159 069,80
Réseaux et installations de voirie		PASSIF	
Réseaux divers	83,18	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Installations techniques, agencements et matériel	1 547,84	DETTES FINANCIÈRES	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		Emprunts obligataires	
Autres	160,90	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	15 388,60
Immobilisations corporelles en cours	9 030,46	Dettes financières et autres emprunts	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	15 388,60
Immobilisations financières (nettes)	95 916,38	DETTES NON FINANCIÈRES	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	157 003,53	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 592,45
ACTIF CIRCULANT		Autres dettes non financières	2 297,93
Stocks		Produits constatés d'avance	
Créances	13 620,23	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	8 890,39
Charges constatées d'avance		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
Trésorerie	12 725,04	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	24 278,99
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	26 345,26	Comptes de régularisation (III)	
Comptes de régularisation (III)		Écarts de conversion passif (IV)	
Écarts de conversion actif (IV)		TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	183 348,79
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	183 348,79		

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		7 588 247,18	4 433 026,58	3 155 220,60	3 661 103,73
Autres immobilisations incorporelles		528 094,62	82 746,85	445 347,77	352 871,23
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		17 434 670,59	753 160,40	16 681 510,19	14 095 784,03
Constructions		30 729 996,78	747 292,63	29 982 704,15	29 093 474,68
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		143 124,84	59 947,71	83 177,13	88 757,54
Installations techniques, agencements et matériel		7 254 063,46	5 706 225,03	1 547 838,43	1 571 476,11
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		1 040 150,96	879 255,83	160 895,13	170 986,31
Immobilisations corporelles en cours		9 030 460,72		9 030 460,72	9 011 920,72
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		95 916 375,44		95 916 375,44	84 452 244,86
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		169 665 184,59	12 661 655,03	157 003 529,56	142 498 619,21

31900 - SM VALTOM

BILAN (en Euros)

Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		7 212 360,37		7 212 360,37	9 520 638,24
Créances sur les redevables et comptes rattachés		5 857 844,78	103 361,87	5 754 482,91	-1 017 234,70
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		653 382,83		653 382,83	7 085 337,66
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		13 723 587,98	103 361,87	13 620 226,11	15 588 741,20
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		12 725 035,67		12 725 035,67	13 383 732,90
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		12 725 035,67		12 725 035,67	13 383 732,90
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		196 113 808,24	12 765 016,90	183 348 791,34	171 471 093,31

31900 - SM VALTOM

BILAN (en Euros)

Exercice 2025

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		0,01	0,01
Fonds globalisés		74 728,99	74 728,99
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		210 607,60	236 795,87
Rattachées à un actif non amortissable		1 127 879,23	1 098 000,43
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-18 248,49	-35 490,12
RÉSERVES		109 580 021,36	96 373 318,52
REPORT A NOUVEAU		13 639 007,51	4 557 990,69
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		15 785 531,62	22 287 719,66
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		18 670 275,82	15 915 492,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)		159 069 803,65	140 508 556,05

31900 - SM VALTOM

BILAN (en Euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		15 388 601,25	17 432 009,57
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		15 388 601,25	17 432 009,57
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 592 453,59	6 616 193,50
Dettes fiscales et sociales		1 480 084,91	3 032 150,84
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		725 441,62	3 413 195,12
Autres dettes non financières		92 405,94	468 914,15
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		8 890 386,06	13 530 453,61
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		24 278 987,31	30 962 463,18
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		0,38	74,08
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		183 348 791,34	171 471 093,31

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	49 319,91	82 246,49
Compensations, autres attributions et autres participations	429,36	315,21
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	20 172,07	23 584,62
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	167,35	8 054,44
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 516,87	
Reprises du financement rattaché à un actif	26,19	44,40
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	76 631,75	114 245,16
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	38 027,21	36 335,10
Charges de personnel	1 548,05	1 377,13
Indemnités des élus (et membres du CESR)	70,81	71,26
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	6 520,00	33 691,99
Impôts et taxes	7 399,58	6 251,29
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	962,37	7 448,36
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	54 528,02	85 175,12

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

SM VALTOM

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	171,19	88,29
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	171,19	88,29
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	21 932,54	28 981,74
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	6 147,01	6 694,02
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-6 147,01	-6 694,02
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	15 785,53	22 287,72

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

31900 - SM VALTOM

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		49 319 909,66	82 246 492,55	-32926582.89
Compensations, autres attributions et autres participations		429 359,27	315 205,55	114153.72
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		20 172 071,33	23 584 622,43	-3412551.10
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		167 348,96	8 054 439,66	-7887090.70
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		6 516 873,84	0,01	6516873.83
Reprises du financement rattaché à un actif		26 188,27	44 396,27	-18208.00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		76 631 751,33	114 245 156,47	-37613405.14
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		38 027 213,48	36 335 096,87	1692116.61
Charges de personnel		1 548 051,63	1 377 129,17	170922.46
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		1 107 572,27	991 483,21	116089.06
Dont charges sociales		440 479,36	385 645,96	54833.40
Indemnités des élus (et membres du CESR)		70 808,28	71 260,44	-452.16
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		6 519 995,91	33 691 990,07	-27171994.16
Impôts et taxes		7 399 578,75	6 251 288,16	1148290.59
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		962 369,66	7 448 356,33	-6485986.67
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		54 528 017,71	85 175 121,04	-30647103.33
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		171 191,66	88 293,40	82898.26
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		121 191,66	76 293,40	44898.26
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Dont autres organismes publics		50 000,00	12 000,00	38000.00
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		171 191,66	88 293,40	82898.26
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		21 932 541,96	28 981 742,03	-7049200.07
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		6 130 601,74	6 677 286,02	-546684.28
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		16 408,60	16 736,35	-327.75
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		6 147 010,34	6 694 022,37	-547012.03
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-6 147 010,34	-6 694 022,37	547012.03
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		15 785 531,62	22 287 719,66	-6502188.04

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

ETABLISSEMENT : SM VALTOM

ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

ETABLISSEMENT : SM VALTOM

ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

ETABLISSEMENT : SM VALTOM
ETAT : II-1

Exercice 2025

Résultats budgétaires de l'exercice

31900 - SM VALTOM

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	46 350 794,49	88 911 497,86	135 262 292,35
Titres de recette émis (b)	25 408 358,79	77 163 264,65	102 571 623,44
Réductions de titres (c)		513 678,09	513 678,09
Recettes nettes (d = b - c)	25 408 358,79	76 649 586,56	102 057 945,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	46 350 794,49	88 911 497,86	135 262 292,35
Mandats émis (f)	26 034 298,64	65 360 354,31	91 394 652,95
Annulations de mandats (g)	60 040,00	4 496 299,37	4 556 339,37
Dépenses nettes (h = f - g)	25 974 258,64	60 864 054,94	86 838 313,58
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		15 785 531,62	15 219 631,77
(h - d) Déficit	565 899,85		



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-11 403 763,94		-565 899,85		-11 969 663,79
Fonctionnement	26 845 710,35	13 206 702,84	15 785 531,62		29 424 539,13
TOTAL I	15 441 946,41	13 206 702,84	15 219 631,77		17 454 875,34
II - Budgets des services à caractère administratif 31901-SM VALTOM CODOEC					
Investissement	-19 444,08		22 894,08		3 450,00
Fonctionnement	2 678 576,23	22 894,08	-2 225 596,30		430 085,85
Sous-Total	2 659 132,15	22 894,08	-2 202 702,22		433 535,85
TOTAL II	2 659 132,15	22 894,08	-2 202 702,22		433 535,85
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	18 101 078,56	13 229 596,92	13 016 929,55		17 888 411,19

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	13 245 000,00		13 245 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	431 327,49	300 000,00	731 327,49
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 671 472,41		2 671 472,41
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 354 230,65		6 354 230,65
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS	1 000 000,00	-300 000,00	700 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	23 702 030,55		23 702 030,55
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	23 702 030,55		23 702 030,55
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00		30 000,00
041	Opérations patrimoniales	11 215 000,00		11 215 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	11 245 000,00		11 245 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 403 763,94		11 403 763,94
TOTAL GENERAL		46 350 794,49		46 350 794,49

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	13 245 000,00	13 238 298,60		13 238 298,60	6 701,40
20	731 327,49	94 005,55		94 005,55	637 321,94
21	2 671 472,41	1 193 135,64	60 040,00	1 133 095,64	1 538 376,77
23	6 354 230,65	18 540,00		18 540,00	6 335 690,65
26	700 000,00	249 651,00		249 651,00	450 349,00
SOUS-TOTAL	23 702 030,55	14 793 630,79	60 040,00	14 733 590,79	8 968 439,76
TOTAL	23 702 030,55	14 793 630,79	60 040,00	14 733 590,79	8 968 439,76
040	30 000,00	26 188,27		26 188,27	3 811,73
041	11 215 000,00	11 214 479,58		11 214 479,58	520,42
TOTAL	11 245 000,00	11 240 667,85		11 240 667,85	4 332,15
001	11 403 763,94				11 403 763,94
TOTAL GENERAL	46 350 794,49	26 034 298,64	60 040,00	25 974 258,64	20 376 535,85



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	13 206 702,84		13 206 702,84
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	299 688,25		299 688,25
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	13 506 391,09		13 506 391,09
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 506 391,09		13 506 391,09
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	20 689 403,40	-25 000,00	20 664 403,40
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	940 000,00	25 000,00	965 000,00
041	Opérations patrimoniales	11 215 000,00		11 215 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	32 844 403,40		32 844 403,40
TOTAL GENERAL		46 350 794,49		46 350 794,49



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	13 206 702,84	13 206 702,84		13 206 702,84	
13	299 688,25	29 878,80		29 878,80	269 809,45
SOUS-TOTAL	13 506 391,09	13 236 581,64		13 236 581,64	269 809,45
TOTAL	13 506 391,09	13 236 581,64		13 236 581,64	269 809,45
021	20 664 403,40				20 664 403,40
040	965 000,00	957 297,57		957 297,57	7 702,43
041	11 215 000,00	11 214 479,58		11 214 479,58	520,42
TOTAL	32 844 403,40	12 171 777,15		12 171 777,15	20 672 626,25
TOTAL GENERAL	46 350 794,49	25 408 358,79		25 408 358,79	20 942 435,70



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	46 681 253,77	1 095 900,00	47 777 153,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 609 000,00	15 000,00	1 624 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 501 320,85		1 501 320,85
66	CHARGES FINANCIÈRES	6 173 000,00		6 173 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	10 000,00	6 516 873,84	6 526 873,84
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	4 535 646,00	-855 900,00	3 679 746,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	60 510 220,62	6 771 873,84	67 282 094,46
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	20 689 403,40	-25 000,00	20 664 403,40
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	940 000,00	25 000,00	965 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	21 629 403,40		21 629 403,40
TOTAL GENERAL		82 139 624,02	6 771 873,84	88 911 497,86



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	47 777 153,77	49 878 458,11	4 484 299,37	45 394 158,74	2 382 995,03
012	1 624 000,00	1 598 520,35		1 598 520,35	25 479,65
65	1 501 320,85	254 004,41	12 000,00	242 004,41	1 259 316,44
66	6 173 000,00	6 147 010,34		6 147 010,34	25 989,66
67	6 526 873,84	6 519 991,44		6 519 991,44	6 882,40
68	3 679 746,00	5 072,09		5 072,09	3 674 673,91
TOTAL	67 282 094,46	64 403 056,74	4 496 299,37	59 906 757,37	7 375 337,09
023	20 664 403,40				20 664 403,40
042	965 000,00	957 297,57		957 297,57	7 702,43
TOTAL	21 629 403,40	957 297,57		957 297,57	20 672 105,83
TOTAL GENERAL	88 911 497,86	65 360 354,31	4 496 299,37	60 864 054,94	28 047 442,92



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	18 721 542,50	255 000,00	18 976 542,50
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	49 749 074,01		49 749 074,01
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		6 516 873,84	6 516 873,84
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	68 470 616,51	6 771 873,84	75 242 490,35
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00		30 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	30 000,00		30 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 639 007,51		13 639 007,51
TOTAL GENERAL		82 139 624,02	6 771 873,84	88 911 497,86

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013		17 835,23		17 835,23	-17 835,23
70	18 976 542,50	20 615 314,70	443 243,37	20 172 071,33	-1 195 528,83
74	49 749 074,01	49 814 868,93	65 600,00	49 749 268,93	-194,92
75		172 183,68	4 834,72	167 348,96	-167 348,96
78	6 516 873,84	6 516 873,84		6 516 873,84	
TOTAL	75 242 490,35	77 137 076,38	513 678,09	76 623 398,29	-1 380 907,94
042	30 000,00	26 188,27		26 188,27	3 811,73
TOTAL	30 000,00	26 188,27		26 188,27	3 811,73
002	13 639 007,51				13 639 007,51
TOTAL GENERAL	88 911 497,86	77 163 264,65	513 678,09	76 649 586,56	12 261 911,30



Etat de réalisation des opérations
SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	2 023 819,02		2 023 819,02
1675	Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat	11 214 479,58		11 214 479,58
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	13 238 298,60		13 238 298,60
2031	Frais d'études	90 432,51		90 432,51
2051	Concessions et droits similaires	3 573,04		3 573,04
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	94 005,55		94 005,55
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 700,00		2 700,00
2138	Autres constructions	942 502,73	60 040,00	882 462,73
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	223 485,50		223 485,50
21838	Autre matériel informatique	18 838,80		18 838,80
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	721,28		721,28
2188	Autres	4 887,33		4 887,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 193 135,64	60 040,00	1 133 095,64
2313	Constructions	18 540,00		18 540,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	18 540,00		18 540,00
261	Titres de participation	249 651,00		249 651,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS	249 651,00		249 651,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	14 793 630,79	60 040,00	14 733 590,79
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	14 793 630,79	60 040,00	14 733 590,79
13911	État et établissements nationaux	4 230,00		4 230,00
13913	Départements	21 958,27		21 958,27
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 188,27		26 188,27
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	11 214 479,58		11 214 479,58
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	11 214 479,58		11 214 479,58
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	11 240 667,85		11 240 667,85
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 034 298,64	60 040,00	25 974 258,64

Etat de réalisation des opérations
SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 206 702,84		13 206 702,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	13 206 702,84		13 206 702,84
1322	Régions	29 878,80		29 878,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	29 878,80		29 878,80
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	13 236 581,64		13 236 581,64
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 236 581,64		13 236 581,64
2804182	Bâtiments et installations	504 516,47		504 516,47
2804421	Biens mobiliers, matériel et études	1 366,66		1 366,66
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	1 529,01		1 529,01
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 818,41		1 818,41
28138	Autres constructions	239,80		239,80
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	157 345,04		157 345,04
281728	Autres agencements et aménagements	77 622,18		77 622,18
281735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	626,76		626,76
281738	Autres constructions	50 484,47		50 484,47
2817538	Autres réseaux	5 580,41		5 580,41
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques	121 629,77		121 629,77
281788	Autres	6 767,86		6 767,86
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	6 804,66		6 804,66
281838	Autre matériel informatique	16 079,77		16 079,77
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 380,47		2 380,47
28188	Autres	2 505,83		2 505,83
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	957 297,57		957 297,57
1675	Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat	11 214 479,58		11 214 479,58
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	11 214 479,58		11 214 479,58
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 171 777,15		12 171 777,15
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 408 358,79		25 408 358,79

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	188 318,07	9 293,12	179 024,95
60612	Énergie - Électricité	145 826,22	59,54	145 766,68
60622	Carburants	2 934,80		2 934,80
60623	Alimentation	880,61		880,61
60632	Fournitures de petit équipement	5 723,19	555,00	5 168,19
60636	Habillement et Vêtements de travail	1 979,38		1 979,38
6064	Fournitures administratives	3 321,14		3 321,14
611	Contrats de prestations de services	40 295 692,57	3 373 420,72	36 922 271,85
61351	Matériel roulant	162 405,09	10 534,34	151 870,75
615221	Bâtiments publics	160 574,15	55 178,17	105 395,98
61551	Matériel roulant	6 746,56		6 746,56
6156	Maintenance	26 549,31	2 027,30	24 522,01
6161	Multirisques	136 388,49		136 388,49
6168	Autres	1 258,83		1 258,83
617	Études et recherches	419 435,70	240 275,44	179 160,26
6182	Documentation générale et technique	2 633,73		2 633,73
6184	Versements à des organismes de formation	18 491,00		18 491,00
6185	Frais de colloques et séminaires	1 015,00		1 015,00
62268	Autres honoraires, conseils...	18 603,75		18 603,75
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 917,40	600,00	1 317,40
6231	Annonces et insertions	24 473,79		24 473,79
6232	Fêtes et cérémonies	1 776,48	876,04	900,44
6234	Réceptions	18 435,52		18 435,52
6238	Divers	21 635,03		21 635,03
6251	Voyages, déplacements et missions	19 231,10		19 231,10
6261	Frais d'affranchissement	3 717,14		3 717,14
6262	Frais de télécommunications	19 003,36	879,70	18 123,66
627	Services bancaires et assimilés.	36,09		36,09
6281	Concours divers (cotisations...)	10 328,18		10 328,18
6288	Autres	1 000,00		1 000,00
63512	Taxes foncières	1 896 722,43	790 600,00	1 106 122,43
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 261 404,00		6 261 404,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	49 878 458,11	4 484 299,37	45 394 158,74
6218	Autre personnel extérieur	581,17		581,17
6331	Versement mobilité	16 438,57		16 438,57
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	818,77		818,77

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	14 794,98		14 794,98
64111	Rémunération principale	799 092,34		799 092,34
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	485,61		485,61
64113	NBI	246,13		246,13
64118	Autres indemnités.	1 510,56		1 510,56
64131	Rémunérations	307 369,42		307 369,42
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	587,83		587,83
6417	Rémunérations des apprentis	7 080,58		7 080,58
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	172 532,69		172 532,69
6453	Cotisations aux caisses de retraite	204 171,47		204 171,47
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	11 592,85		11 592,85
6455	Cotisations pour assurance du personnel	49 062,35		49 062,35
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 120,00		3 120,00
6488	Autres	9 035,03		9 035,03
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 598 520,35		1 598 520,35
65311	Indemnités de fonction	64 573,20		64 573,20
65313	Cotisations de retraite	3 196,56		3 196,56
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	3 038,52		3 038,52
657358	Autres groupements	50 000,00		50 000,00
657382	Organismes publics divers	12 000,00	12 000,00	
65748	Autres personnes de droit privé	121 191,66		121 191,66
65888	Autres	4,47		4,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	254 004,41	12 000,00	242 004,41
66111	Intérêts réglés à l'échéance	243 491,65		243 491,65
6618	Intérêts des autres dettes	5 887 110,09		5 887 110,09
6688	Autres	16 408,60		16 408,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	6 147 010,34		6 147 010,34
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 519 991,44		6 519 991,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	6 519 991,44		6 519 991,44
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	5 072,09		5 072,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	5 072,09		5 072,09
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	64 403 056,74	4 496 299,37	59 906 757,37
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	957 297,57		957 297,57
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	957 297,57		957 297,57
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	957 297,57		957 297,57
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	65 360 354,31	4 496 299,37	60 864 054,94

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

ETABLI/DOCUMENT : SM VALTOM
ETAT : IT-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	17 835,23		17 835,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	17 835,23		17 835,23
70323	Redevance d'occupation du domaine public	668 773,27	83 412,00	585 361,27
70388	Autres redevances et recettes diverses	105 601,64		105 601,64
706888	Autres	13 656 745,25	15 473,60	13 641 271,65
7078	Autres marchandises	5 073 403,20	221 336,00	4 852 067,20
70878	par des tiers	1 110 791,34	123 021,77	987 769,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	20 615 314,70	443 243,37	20 172 071,33
74751	GFP de rattachement	49 353 120,66	65 600,00	49 287 520,66
747888	Autres	32 389,00		32 389,00
74888	Autres	429 359,27		429 359,27
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	49 814 868,93	65 600,00	49 749 268,93
75888	Autres	172 183,68	4 834,72	167 348,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	172 183,68	4 834,72	167 348,96
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	6 516 873,84		6 516 873,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	6 516 873,84		6 516 873,84
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	77 137 076,38	513 678,09	76 623 398,29
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	26 188,27		26 188,27
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 188,27		26 188,27
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	26 188,27		26 188,27
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	77 163 264,65	513 678,09	76 649 586,56

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		0,01						0,01		0,01
10222	F.C.T.V.A.		74 728,99						74 728,99		74 728,99
1022	Sous Total compte 1022		74 728,99						74 728,99		74 728,99
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		15 915 492,00	921 835,99	3 676 619,81			921 835,99	19 592 111,81		18 670 275,82
102	Sous Total compte 102		15 990 221,00	921 835,99	3 676 619,81			921 835,99	19 666 840,81		18 745 004,82
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		96 373 318,52				13 206 702,84		109 580 021,36		109 580 021,36
106	Sous Total compte 106		96 373 318,52				13 206 702,84		109 580 021,36		109 580 021,36
10	Sous Total compte 10		112 363 539,52	921 835,99	3 676 619,81		13 206 702,84	921 835,99	129 246 862,17		128 325 026,18
110	Report à nouveau (solde créditeur)		4 557 990,69	13 206 702,84	22 287 719,66			13 206 702,84	26 845 710,35		13 639 007,51
11	Sous Total compte 11		4 557 990,69	13 206 702,84	22 287 719,66			13 206 702,84	26 845 710,35		13 639 007,51
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		22 287 719,66	22 287 719,66				22 287 719,66	22 287 719,66		0,00
12	Sous Total compte 12		22 287 719,66	22 287 719,66				22 287 719,66	22 287 719,66		0,00
1311	État et établissements nationaux		230 310,00	21 150,00				21 150,00	230 310,00		209 160,00
1313	Départements		228 808,10	158 808,10				158 808,10	228 808,10		70 000,00
131	Sous Total compte 131		459 118,10	179 958,10				179 958,10	459 118,10		279 160,00
1321	État et établissements nationaux		4 954,59						4 954,59		4 954,59
1322	Régions						29 878,80		29 878,80		29 878,80
1323	Départements		744 748,26						744 748,26		744 748,26
13248	Autres communes		392,00						392,00		392,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1324	Sous Total compte 1324		392,00						392,00		392,00
13258	Autres groupements		1 256,00						1 256,00		1 256,00
1325	Sous Total compte 1325		1 256,00						1 256,00		1 256,00
1328	Autres		267 065,56						267 065,56		267 065,56
132	Sous Total compte 132		1 018 416,41				29 878,80		1 048 295,21		1 048 295,21
1348	Autres		53 960,50						53 960,50		53 960,50
134	Sous Total compte 134		53 960,50						53 960,50		53 960,50
1388	Autres		25 623,52						25 623,52		25 623,52
138	Sous Total compte 138		25 623,52						25 623,52		25 623,52
13911	État et établissements nationaux	16 920,00			21 150,00	4 230,00		21 150,00	21 150,00		0,00
13913	Départements	205 402,23			158 808,10	21 958,27		227 360,50	158 808,10	68 552,40	
1391	Sous Total compte 1391	222 322,23			179 958,10	26 188,27		248 510,50	179 958,10	68 552,40	
139	Sous Total compte 139	222 322,23			179 958,10	26 188,27		248 510,50	179 958,10	68 552,40	
13	Sous Total compte 13	222 322,23	1 557 118,53	179 958,10	179 958,10	26 188,27	29 878,80	428 468,60	1 766 955,43		1 338 486,83
1641	Emprunts en euros		17 432 009,57		-19 589,30	2 023 819,02		2 023 819,02	17 412 420,27		15 388 601,25
164	Sous Total compte 164		17 432 009,57		-19 589,30	2 023 819,02		2 023 819,02	17 412 420,27		15 388 601,25
1675	Dettes afférentes aux marchés publics de					11 214 479,58	11 214 479,58	11 214 479,58	11 214 479,58		0,00
167	Sous Total compte 167					11 214 479,58	11 214 479,58	11 214 479,58	11 214 479,58		0,00
16	Sous Total compte 16		17 432 009,57		-19 589,30	13 238 298,60	11 214 479,58	13 238 298,60	28 626 899,85		15 388 601,25

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	4 085,45						4 085,45		4 085,45	
193	Autres neutralisations et régularisation	31 404,67			17 241,63			31 404,67	17 241,63	14 163,04	
19	Sous Total compte 19	35 490,12			17 241,63			35 490,12	17 241,63	18 248,49	
	Total classe 1	257 812,35	158 198 377,97	36 596 216,59	26 141 949,90	13 264 486,87	24 451 061,22	50 118 515,81	208 791 389,09	86 800,89	158 759 674,17
2031	Frais d'études	349 892,85				90 432,51		440 325,36		440 325,36	
203	Sous Total compte 203	349 892,85				90 432,51		440 325,36		440 325,36	
204182	Bâtiments et installations	7 567 747,18						7 567 747,18		7 567 747,18	
20418	Sous Total compte 20418	7 567 747,18						7 567 747,18		7 567 747,18	
2041	Sous Total compte 2041	7 567 747,18						7 567 747,18		7 567 747,18	
204421	Biens mobiliers, matériel et études	20 500,00						20 500,00		20 500,00	
20442	Sous Total compte 20442	20 500,00						20 500,00		20 500,00	
2044	Sous Total compte 2044	20 500,00						20 500,00		20 500,00	
204	Sous Total compte 204	7 588 247,18						7 588 247,18		7 588 247,18	
2051	Concessions et droits similaires	84 196,22				3 573,04		87 769,26		87 769,26	
205	Sous Total compte 205	84 196,22				3 573,04		87 769,26		87 769,26	
20	Sous Total compte 20	8 022 336,25				94 005,55		8 116 341,80		8 116 341,80	
2111	Terrains nus	1 194 266,35						1 194 266,35		1 194 266,35	
211	Sous Total compte 211	1 194 266,35						1 194 266,35		1 194 266,35	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	32 988,35				2 700,00		35 688,35		35 688,35	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2128	Autres agencements et aménagements	158 029,69						158 029,69		158 029,69	
212	Sous Total compte 212	191 018,04				2 700,00		193 718,04		193 718,04	
21351	Bâtiments publics	40 589,11						40 589,11		40 589,11	
2135	Sous Total compte 2135	40 589,11						40 589,11		40 589,11	
2138	Autres constructions	24 433 947,70				942 502,73	60 040,00	25 376 450,43	60 040,00	25 316 410,43	
213	Sous Total compte 213	24 474 536,81				942 502,73	60 040,00	25 417 039,54	60 040,00	25 356 999,54	
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	214 499,46						214 499,46		214 499,46	
214	Sous Total compte 214	214 499,46						214 499,46		214 499,46	
2158	Autres installations, matériel et outill	4 847 367,58				223 485,50		5 070 853,08		5 070 853,08	
215	Sous Total compte 215	4 847 367,58				223 485,50		5 070 853,08		5 070 853,08	
21711	Terrains nus	343 236,15						343 236,15		343 236,15	
21713	Terrains aménagés autres que voirie	3 157 671,58		2 636 713,09				5 794 384,67		5 794 384,67	
2171	Sous Total compte 2171	3 500 907,73		2 636 713,09				6 137 620,82		6 137 620,82	
21728	Autres agencements et aménagements	9 861 384,06		47 681,32				9 909 065,38		9 909 065,38	
2172	Sous Total compte 2172	9 861 384,06		47 681,32				9 909 065,38		9 909 065,38	
217311	Bâtiments administratifs	113 579,31						113 579,31		113 579,31	
21731	Sous Total compte 21731	113 579,31						113 579,31		113 579,31	
21735	Installations générales, agencements, am	130 363,37		193 342,14				323 705,51		323 705,51	
21738	Autres constructions	4 095 115,24		45 272,15				4 140 387,39		4 140 387,39	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2173	Sous Total compte 2173	4 339 057,92		238 614,29				4 577 672,21		4 577 672,21	
21748	Constructions sur sol d'autrui - Autres	580 825,57						580 825,57		580 825,57	
2174	Sous Total compte 2174	580 825,57						580 825,57		580 825,57	
217534	Réseaux d'électrification	17 917,15						17 917,15		17 917,15	
217538	Autres réseaux	125 207,69						125 207,69		125 207,69	
21753	Sous Total compte 21753	143 124,84						143 124,84		143 124,84	
2175738	Autre matériel et outillage de voirie	4 096,38						4 096,38		4 096,38	
217573	Sous Total compte 217573	4 096,38						4 096,38		4 096,38	
21757	Sous Total compte 21757	4 096,38						4 096,38		4 096,38	
21758	Autres installations, matériel et outill	2 040 509,63		412 891,49	274 287,12			2 453 401,12	274 287,12	2 179 114,00	
2175	Sous Total compte 2175	2 187 730,85		412 891,49	274 287,12			2 600 622,34	274 287,12	2 326 335,22	
217828	Autres matériels de transport	445 038,47			40 000,00			445 038,47	40 000,00	405 038,47	
21782	Sous Total compte 21782	445 038,47			40 000,00			445 038,47	40 000,00	405 038,47	
217838	Autre matériel informatique	6 760,81						6 760,81		6 760,81	
21783	Sous Total compte 21783	6 760,81						6 760,81		6 760,81	
21788	Autres	265 315,20		25 760,50	672,00			291 075,70	672,00	290 403,70	
2178	Sous Total compte 2178	717 114,48		25 760,50	40 672,00			742 874,98	40 672,00	702 202,98	
217	Sous Total compte 217	21 187 020,61		3 361 660,69	314 959,12			24 548 681,30	314 959,12	24 233 722,18	
2181	Installations générales, agencements et	102 069,97						102 069,97		102 069,97	

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21828	Autres matériels de transport	22 095,89						22 095,89		22 095,89	
2182	Sous Total compte 2182	22 095,89						22 095,89		22 095,89	
21838	Autre matériel informatique	135 091,48				18 838,80		153 930,28		153 930,28	
2183	Sous Total compte 2183	135 091,48				18 838,80		153 930,28		153 930,28	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	47 144,57				721,28		47 865,85		47 865,85	
2184	Sous Total compte 2184	47 144,57				721,28		47 865,85		47 865,85	
2188	Autres	7 098,66				4 887,33		11 985,99		11 985,99	
218	Sous Total compte 218	313 500,57				24 447,41		337 947,98		337 947,98	
21	Sous Total compte 21	52 422 209,42		3 361 660,69	314 959,12	1 193 135,64	60 040,00	56 977 005,75	374 999,12	56 602 006,63	
2313	Constructions	9 011 920,72				18 540,00		9 030 460,72		9 030 460,72	
231	Sous Total compte 231	9 011 920,72				18 540,00		9 030 460,72		9 030 460,72	
23	Sous Total compte 23	9 011 920,72				18 540,00		9 030 460,72		9 030 460,72	
261	Titres de participation	1 378 831,00				249 651,00		1 628 482,00		1 628 482,00	
26	Sous Total compte 26	1 378 831,00				249 651,00		1 628 482,00		1 628 482,00	
2764	Créances sur des particuliers et autres	83 073 413,86				11 214 479,58		94 287 893,44		94 287 893,44	
276	Sous Total compte 276	83 073 413,86				11 214 479,58		94 287 893,44		94 287 893,44	
27	Sous Total compte 27	83 073 413,86				11 214 479,58		94 287 893,44		94 287 893,44	
2804182	Bâtiments et installations		3 917 410,10				504 516,47		4 421 926,57		4 421 926,57
280418	Sous Total compte 280418		3 917 410,10				504 516,47		4 421 926,57		4 421 926,57



Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28041	Sous Total compte 28041		3 917 410,10				504 516,47		4 421 926,57		4 421 926,57
2804421	Biens mobiliers, matériel et études		9 733,35				1 366,66		11 100,01		11 100,01
280442	Sous Total compte 280442		9 733,35				1 366,66		11 100,01		11 100,01
28044	Sous Total compte 28044		9 733,35				1 366,66		11 100,01		11 100,01
2804	Sous Total compte 2804		3 927 143,45				505 883,13		4 433 026,58		4 433 026,58
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		81 217,84				1 529,01		82 746,85		82 746,85
280	Sous Total compte 280		4 008 361,29				507 412,14		4 515 773,43		4 515 773,43
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		14 409,15				1 818,41		16 227,56		16 227,56
2812	Sous Total compte 2812		14 409,15				1 818,41		16 227,56		16 227,56
28138	Autres constructions		6 816,90				239,80		7 056,70		7 056,70
2813	Sous Total compte 2813		6 816,90				239,80		7 056,70		7 056,70
28158	Autres installations, matériel et outill		4 002 398,12				157 345,04		4 159 743,16		4 159 743,16
2815	Sous Total compte 2815		4 002 398,12				157 345,04		4 159 743,16		4 159 743,16
281728	Autres agencements et aménagements		637 383,00		21 927,66		77 622,18		736 932,84		736 932,84
28172	Sous Total compte 28172		637 383,00		21 927,66		77 622,18		736 932,84		736 932,84
281735	Installations générales, am		15 621,86		135 224,37		626,76		151 472,99		151 472,99
281738	Autres constructions		493 006,32		45 272,15		50 484,47		588 762,94		588 762,94
28173	Sous Total compte 28173		508 628,18		180 496,52		51 111,23		740 235,93		740 235,93
2817538	Autres réseaux		54 367,30				5 580,41		59 947,71		59 947,71



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281753	Sous Total compte 281753		54 367,30				5 580,41		59 947,71		59 947,71
28175738	Autre matériel et outillage de voirie		4 096,38						4 096,38		4 096,38
2817573	Sous Total compte 2817573		4 096,38						4 096,38		4 096,38
281757	Sous Total compte 281757		4 096,38						4 096,38		4 096,38
281758	Autres installations, matériel et outill		1 314 002,98	274 287,12	381 039,86		121 629,77	274 287,12	1 816 672,61		1 542 385,49
28175	Sous Total compte 28175		1 372 466,66	274 287,12	381 039,86		127 210,18	274 287,12	1 880 716,70		1 606 429,58
2817828	Autres matériels de transport		445 038,47	40 000,00				40 000,00	445 038,47		405 038,47
281782	Sous Total compte 281782		445 038,47	40 000,00				40 000,00	445 038,47		405 038,47
2817838	Autre matériel informatique		6 760,81						6 760,81		6 760,81
281783	Sous Total compte 281783		6 760,81						6 760,81		6 760,81
281788	Autres		220 873,75	672,00	25 760,50		6 767,86	672,00	253 402,11		252 730,11
28178	Sous Total compte 28178		672 673,03	40 672,00	25 760,50		6 767,86	40 672,00	705 201,39		664 529,39
2817	Sous Total compte 2817		3 191 150,87	314 959,12	609 224,54		262 711,45	314 959,12	4 063 086,86		3 748 127,74
28181	Installations générales, agencements et		20 413,98				6 804,66		27 218,64		27 218,64
281828	Autres matériels de transport		22 095,89						22 095,89		22 095,89
28182	Sous Total compte 28182		22 095,89						22 095,89		22 095,89
281838	Autre matériel informatique		107 046,22				16 079,77		123 125,99		123 125,99
28183	Sous Total compte 28183		107 046,22				16 079,77		123 125,99		123 125,99
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		31 604,68				2 380,47		33 985,15		33 985,15



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Sous Total compte 28184		31 604,68				2 380,47		33 985,15		33 985,15
28188	Autres		5 794,94				2 505,83		8 300,77		8 300,77
2818	Sous Total compte 2818		186 955,71				27 770,73		214 726,44		214 726,44
281	Sous Total compte 281		7 401 730,75	314 959,12	609 224,54		449 885,43	314 959,12	8 460 840,72		8 145 881,60
28	Sous Total compte 28		11 410 092,04	314 959,12	609 224,54		957 297,57	314 959,12	12 976 614,15		12 661 655,03
	Total classe 2	153 908 711,25	11 410 092,04	3 676 619,81	924 183,66	12 769 811,77	1 017 337,57	170 355 142,83	13 351 613,27	169 665 184,59	12 661 655,03
4011	Fournisseurs		2 129 614,22	41 533 891,57	42 497 492,62		41 533 891,57		44 627 106,84		3 093 215,27
401	Sous Total compte 401		2 129 614,22	41 533 891,57	42 497 492,62		41 533 891,57		44 627 106,84		3 093 215,27
4041	Fournisseurs d'immobilisations		782 355,95	35 222 545,04	34 512 379,21			35 222 545,04	35 294 735,16		72 190,12
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue				1 922,38				1 922,38		1 922,38
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession			16 198 426,54	16 920 327,71			16 198 426,54	16 920 327,71		721 901,17
4047	Sous Total compte 4047			16 198 426,54	16 922 250,09			16 198 426,54	16 922 250,09		723 823,55
404	Sous Total compte 404		782 355,95	51 420 971,58	51 434 629,30			51 420 971,58	52 216 985,25		796 013,67
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		3 704 223,33	3 704 223,33	2 703 224,65			3 704 223,33	6 407 447,98		2 703 224,65
40	Sous Total compte 40		6 616 193,50	96 659 086,48	96 635 346,57			96 659 086,48	103 251 540,07		6 592 453,59
411	Redevables	5 353 575,83		22 320 549,33	23 476 048,76			27 674 125,16	23 476 048,76	4 198 076,40	
4161	Créances douteuses	8 855,09		71 028,81	60 740,84			79 883,90	60 740,84	19 143,06	
416	Sous Total compte 416	8 855,09		71 028,81	60 740,84			79 883,90	60 740,84	19 143,06	
4181	Redevables - Produits non encore facturé	235 498,00		1 640 625,32	235 498,00			1 876 123,32	235 498,00	1 640 625,32	

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
418	Sous Total compte 418	235 498,00		1 640 625,32	235 498,00			1 876 123,32	235 498,00	1 640 625,32	
41	Sous Total compte 41	5 597 928,92		24 032 203,46	23 772 287,60			29 630 132,38	23 772 287,60	5 857 844,78	
421	Personnel - Rémunérations dues			950 618,50	950 618,50			950 618,50	950 618,50		0,00
427	Personnel - Oppositions			75,00	75,00			75,00	75,00		0,00
42	Sous Total compte 42			950 693,50	950 693,50			950 693,50	950 693,50		0,00
431	Sécurité sociale			344 821,00	344 821,00			344 821,00	344 821,00		0,00
437	Autres organismes sociaux		787,58	318 715,57	317 927,99			318 715,57	318 715,57		0,00
43	Sous Total compte 43		787,58	663 536,57	662 748,99			663 536,57	663 536,57		0,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable			29 878,80	29 878,80			29 878,80	29 878,80		0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	48 089,35			48 089,35			48 089,35	48 089,35		0,00
441	Sous Total compte 441	48 089,35		29 878,80	77 968,15			77 968,15	77 968,15		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		0,05	36 725,93	36 725,88			36 725,93	36 725,93		0,00
442	Sous Total compte 442		0,05	36 725,93	36 725,88			36 725,93	36 725,93		0,00
44351	Dépenses			50 000,00	50 000,00			50 000,00	50 000,00		0,00
44352	Recettes - Amiable	6 232 881,31		53 396 959,46	53 949 104,36			59 629 840,77	53 949 104,36	5 680 736,41	
44356	Recettes - Contentieux	603 768,39		1 423 735,16	1 396 273,48			2 027 503,55	1 396 273,48	631 230,07	
4435	Sous Total compte 4435	6 836 649,70		54 870 694,62	55 395 377,84			61 707 344,32	55 395 377,84	6 311 966,48	
44381	Dépenses			14 400,00	14 400,00			14 400,00	14 400,00		0,00
4438	Sous Total compte 4438			14 400,00	14 400,00			14 400,00	14 400,00		0,00



31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443	Sous Total compte 443	6 836 649,70		54 885 094,62	55 409 777,84			61 721 744,32	55 409 777,84	6 311 966,48	
44551	T.V.A. à décaisser			1 837 046,00	2 077 076,00			1 837 046,00	2 077 076,00		240 030,00
4455	Sous Total compte 4455			1 837 046,00	2 077 076,00			1 837 046,00	2 077 076,00		240 030,00
44562	T.V.A. sur immobilisations			259 833,99	259 833,99			259 833,99	259 833,99		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services	2 203 040,42		5 358 225,67	7 251 583,94			7 561 266,09	7 251 583,94	309 682,15	
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	249 837,00		306 848,00	556 685,00			556 685,00	556 685,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	2 452 877,42		5 924 907,66	8 068 102,93			8 377 785,08	8 068 102,93	309 682,15	
44571	T.V.A. collectée		2 240 763,21	9 827 184,63	7 945 351,33			9 827 184,63	10 186 114,54		358 929,91
4457	Sous Total compte 4457		2 240 763,21	9 827 184,63	7 945 351,33			9 827 184,63	10 186 114,54		358 929,91
44585	TVA à régulariser - Retenue de garantie			320,40				320,40		320,40	
4458	Sous Total compte 4458			320,40				320,40		320,40	
445	Sous Total compte 445	2 452 877,42	2 240 763,21	17 589 458,69	18 090 530,26			20 042 336,11	20 331 293,47		288 957,36
447	Autres impôts, taxes et versements assim			7 370 153,43	7 370 153,43			7 370 153,43	7 370 153,43		0,00
4486	Autres charges à payer		790 600,00	790 600,00	881 125,00			790 600,00	1 671 725,00		881 125,00
4487	Produits à recevoir	183 021,77		590 391,34	183 021,77			773 413,11	183 021,77	590 391,34	
448	Sous Total compte 448	183 021,77	790 600,00	1 380 991,34	1 064 146,77			1 564 013,11	1 854 746,77		290 733,66
44	Sous Total compte 44	9 520 638,24	3 031 363,26	81 292 302,81	82 049 302,33			90 812 941,05	85 080 665,59	5 732 275,46	
45101	Compte de rattachement avec... (à subdiv		3 413 195,12	2 904 185,96	216 432,46			2 904 185,96	3 629 627,58		725 441,62
451	Sous Total compte 451		3 413 195,12	2 904 185,96	216 432,46			2 904 185,96	3 629 627,58		725 441,62

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	Sous Total compte 45		3 413 195,12	2 904 185,96	216 432,46			2 904 185,96	3 629 627,58		725 441,62
466	Excédents de versement		81 159,27	336,00	305,78			336,00	81 465,05		81 129,05
46711	Autres comptes créditeurs		387 754,88	3 050 726,83	2 665 342,84			3 050 726,83	3 053 097,72		2 370,89
46717	Autres comptes créditeurs - Cessions, op			892 494,63	892 494,63			892 494,63	892 494,63		0,00
4671	Sous Total compte 4671		387 754,88	3 943 221,46	3 557 837,47			3 943 221,46	3 945 592,35		2 370,89
46721	Débiteurs divers - Amiable	6 997 090,94		82 590,41	7 077 890,21			7 079 681,35	7 077 890,21	1 791,14	
46726	Débiteurs divers - Contentieux			164 156,85				164 156,85		164 156,85	
4672	Sous Total compte 4672	6 997 090,94		246 747,26	7 077 890,21			7 243 838,20	7 077 890,21	165 947,99	
467	Sous Total compte 467	6 997 090,94	387 754,88	4 189 968,72	10 635 727,68			11 187 059,66	11 023 482,56	163 577,10	
4686	Charges à payer				8 906,00				8 906,00		8 906,00
4687	Produits à recevoir	88 246,72		487 434,84	88 246,72			575 681,56	88 246,72	487 434,84	
468	Sous Total compte 468	88 246,72		487 434,84	97 152,72			575 681,56	97 152,72	478 528,84	
46	Sous Total compte 46	7 085 337,66	468 914,15	4 677 739,56	10 733 186,18			11 763 077,22	11 202 100,33	560 976,89	
4712	Virements réimputés			4 140,00	4 140,00			4 140,00	4 140,00		0,00
47134	Subventions			104 329,59	104 329,59			104 329,59	104 329,59		0,00
47138	Autres			159 964,13	159 964,13			159 964,13	159 964,13		0,00
4713	Sous Total compte 4713			264 293,72	264 293,72			264 293,72	264 293,72		0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu		71,42	407,42	336,00			407,42	407,42		0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		0,05	10,29	10,62			10,29	10,67		0,38



31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47141	Sous Total compte 47141		71,47	417,71	346,62			417,71	418,09		0,38
4714	Sous Total compte 4714		71,47	417,71	346,62			417,71	418,09		0,38
4718	Autres recettes à régulariser			47 922,83	47 922,83			47 922,83	47 922,83		0,00
471	Sous Total compte 471		71,47	316 774,26	316 703,17			316 774,26	316 774,64		0,38
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			2 267 310,69	2 267 310,69			2 267 310,69	2 267 310,69		0,00
47218	Autres dépenses			59 456,08	59 456,08			59 456,08	59 456,08		0,00
4721	Sous Total compte 4721			2 326 766,77	2 326 766,77			2 326 766,77	2 326 766,77		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man			36,09	36,09			36,09	36,09		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			219 790,40	219 790,40			219 790,40	219 790,40		0,00
472	Sous Total compte 472			2 546 593,26	2 546 593,26			2 546 593,26	2 546 593,26		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		2,61	6,00	3,39			6,00	6,00		0,00
478	Sous Total compte 478		2,61	6,00	3,39			6,00	6,00		0,00
47	Sous Total compte 47		74,08	2 863 373,52	2 863 299,82			2 863 373,52	2 863 373,90		0,38
4911	Dépréciations des comptes de redevables		6 615 163,62	6 516 873,84	5 072,09			6 516 873,84	6 620 235,71		103 361,87
491	Sous Total compte 491		6 615 163,62	6 516 873,84	5 072,09			6 516 873,84	6 620 235,71		103 361,87
49	Sous Total compte 49		6 615 163,62	6 516 873,84	5 072,09			6 516 873,84	6 620 235,71		103 361,87
	Total classe 4	22 203 904,82	20 145 691,31	220 559 995,70	217 888 369,54			242 763 900,52	238 034 060,85	13 723 587,98	8 993 748,31
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			9 318,95	9 318,95			9 318,95	9 318,95		0,00
511	Sous Total compte 511			9 318,95	9 318,95			9 318,95	9 318,95		0,00



Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
515	Compte au Trésor	13 383 732,90		78 090 630,65	78 749 327,88			91 474 363,55	78 749 327,88	12 725 035,67	
51	Sous Total compte 51	13 383 732,90		78 099 949,60	78 758 646,83			91 483 682,50	78 758 646,83	12 725 035,67	
580	Opérations d'ordre budgétaires			12 197 965,42	12 197 965,42			12 197 965,42	12 197 965,42		0,00
584	Encaissement par lecture optique			1 367,69	1 367,69			1 367,69	1 367,69		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			243 093,74	243 093,74			243 093,74	243 093,74		0,00
58	Sous Total compte 58			12 442 426,85	12 442 426,85			12 442 426,85	12 442 426,85		0,00
	Total classe 5	13 383 732,90		90 542 376,45	91 201 073,68			103 926 109,35	91 201 073,68	12 725 035,67	
60611	Eau et assainissement					188 318,07	9 293,12	188 318,07	9 293,12	179 024,95	
60612	Énergie - Électricité					145 826,22	59,54	145 826,22	59,54	145 766,68	
6061	Sous Total compte 6061					334 144,29	9 352,66	334 144,29	9 352,66	324 791,63	
60622	Carburants					2 934,80		2 934,80		2 934,80	
60623	Alimentation					880,61		880,61		880,61	
6062	Sous Total compte 6062					3 815,41		3 815,41		3 815,41	
60632	Fournitures de petit équipement					5 723,19	555,00	5 723,19	555,00	5 168,19	
60636	Habillement et Vêtements de travail					1 979,38		1 979,38		1 979,38	
6063	Sous Total compte 6063					7 702,57	555,00	7 702,57	555,00	7 147,57	
6064	Fournitures administratives					3 321,14		3 321,14		3 321,14	
606	Sous Total compte 606					348 983,41	9 907,66	348 983,41	9 907,66	339 075,75	
60	Sous Total compte 60					348 983,41	9 907,66	348 983,41	9 907,66	339 075,75	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Contrats de prestations de services					40 295 692,57	3 373 420,72	40 295 692,57	3 373 420,72	36 922 271,85	
61351	Matériel roulant					162 405,09	10 534,34	162 405,09	10 534,34	151 870,75	
6135	Sous Total compte 6135					162 405,09	10 534,34	162 405,09	10 534,34	151 870,75	
613	Sous Total compte 613					162 405,09	10 534,34	162 405,09	10 534,34	151 870,75	
615221	Bâtiments publics					160 574,15	55 178,17	160 574,15	55 178,17	105 395,98	
61522	Sous Total compte 61522					160 574,15	55 178,17	160 574,15	55 178,17	105 395,98	
6152	Sous Total compte 6152					160 574,15	55 178,17	160 574,15	55 178,17	105 395,98	
61551	Matériel roulant					6 746,56		6 746,56		6 746,56	
6155	Sous Total compte 6155					6 746,56		6 746,56		6 746,56	
6156	Maintenance					26 549,31	2 027,30	26 549,31	2 027,30	24 522,01	
615	Sous Total compte 615					193 870,02	57 205,47	193 870,02	57 205,47	136 664,55	
6161	Multirisques					136 388,49		136 388,49		136 388,49	
6168	Autres					1 258,83		1 258,83		1 258,83	
616	Sous Total compte 616					137 647,32		137 647,32		137 647,32	
617	Études et recherches					419 435,70	240 275,44	419 435,70	240 275,44	179 160,26	
6182	Documentation générale et technique					2 633,73		2 633,73		2 633,73	
6184	Versements à des organismes de formation					18 491,00		18 491,00		18 491,00	
6185	Frais de colloques et séminaires					1 015,00		1 015,00		1 015,00	
618	Sous Total compte 618					22 139,73		22 139,73		22 139,73	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61					41 231 190,43	3 681 435,97	41 231 190,43	3 681 435,97	37 549 754,46	
6218	Autre personnel extérieur					581,17		581,17		581,17	
621	Sous Total compte 621					581,17		581,17		581,17	
62268	Autres honoraires, conseils...					18 603,75		18 603,75		18 603,75	
6226	Sous Total compte 6226					18 603,75		18 603,75		18 603,75	
6227	Frais d'actes et de contentieux					1 917,40	600,00	1 917,40	600,00	1 317,40	
622	Sous Total compte 622					20 521,15	600,00	20 521,15	600,00	19 921,15	
6231	Annonces et insertions					24 473,79		24 473,79		24 473,79	
6232	Fêtes et cérémonies					1 776,48	876,04	1 776,48	876,04	900,44	
6234	Réceptions					18 435,52		18 435,52		18 435,52	
6238	Divers					21 635,03		21 635,03		21 635,03	
623	Sous Total compte 623					66 320,82	876,04	66 320,82	876,04	65 444,78	
6251	Voyages, déplacements et missions					19 231,10		19 231,10		19 231,10	
625	Sous Total compte 625					19 231,10		19 231,10		19 231,10	
6261	Frais d'affranchissement					3 717,14		3 717,14		3 717,14	
6262	Frais de télécommunications					19 003,36	879,70	19 003,36	879,70	18 123,66	
626	Sous Total compte 626					22 720,50	879,70	22 720,50	879,70	21 840,80	
627	Services bancaires et assimilés.					36,09		36,09		36,09	
6281	Concours divers (cotisations...)					10 328,18		10 328,18		10 328,18	

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

SM VALTOM

ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6288	Autres					1 000,00		1 000,00		1 000,00	
628	Sous Total compte 628					11 328,18		11 328,18		11 328,18	
62	Sous Total compte 62					140 739,01	2 355,74	140 739,01	2 355,74	138 383,27	
6331	Versement mobilité					16 438,57		16 438,57		16 438,57	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					818,77		818,77		818,77	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					14 794,98		14 794,98		14 794,98	
633	Sous Total compte 633					32 052,32		32 052,32		32 052,32	
63512	Taxes foncières					1 896 722,43	790 600,00	1 896 722,43	790 600,00	1 106 122,43	
6351	Sous Total compte 6351					1 896 722,43	790 600,00	1 896 722,43	790 600,00	1 106 122,43	
635	Sous Total compte 635					1 896 722,43	790 600,00	1 896 722,43	790 600,00	1 106 122,43	
6378	Autres impôts, taxes et versements assim					6 261 404,00		6 261 404,00		6 261 404,00	
637	Sous Total compte 637					6 261 404,00		6 261 404,00		6 261 404,00	
63	Sous Total compte 63					8 190 178,75	790 600,00	8 190 178,75	790 600,00	7 399 578,75	
64111	Rémunération principale					799 092,34		799 092,34		799 092,34	
64112	Supplément familial de traitement et ind					485,61		485,61		485,61	
64113	NBI					246,13		246,13		246,13	
64118	Autres indemnités.					1 510,56		1 510,56		1 510,56	
6411	Sous Total compte 6411					801 334,64		801 334,64		801 334,64	
64131	Rémunérations					307 369,42		307 369,42		307 369,42	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64132	Supplément familial de traitement et ind					587,83		587,83		587,83	
6413	Sous Total compte 6413					307 957,25		307 957,25		307 957,25	
6417	Rémunérations des apprentis					7 080,58		7 080,58		7 080,58	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						17 835,23		17 835,23		17 835,23
641	Sous Total compte 641					1 116 372,47	17 835,23	1 116 372,47	17 835,23	1 098 537,24	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					172 532,69		172 532,69		172 532,69	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					204 171,47		204 171,47		204 171,47	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					11 592,85		11 592,85		11 592,85	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					49 062,35		49 062,35		49 062,35	
645	Sous Total compte 645					437 359,36		437 359,36		437 359,36	
6475	Médecine du travail, pharmacie					3 120,00		3 120,00		3 120,00	
647	Sous Total compte 647					3 120,00		3 120,00		3 120,00	
6488	Autres					9 035,03		9 035,03		9 035,03	
648	Sous Total compte 648					9 035,03		9 035,03		9 035,03	
64	Sous Total compte 64					1 565 886,86	17 835,23	1 565 886,86	17 835,23	1 548 051,63	
65311	Indemnités de fonction					64 573,20		64 573,20		64 573,20	
65313	Cotisations de retraite					3 196,56		3 196,56		3 196,56	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					3 038,52		3 038,52		3 038,52	
6531	Sous Total compte 6531					70 808,28		70 808,28		70 808,28	



Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
653	Sous Total compte 653					70 808,28		70 808,28		70 808,28	
657358	Autres groupements					50 000,00		50 000,00		50 000,00	
65735	Sous Total compte 65735					50 000,00		50 000,00		50 000,00	
657382	Organismes publics divers					12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		0,00
65738	Sous Total compte 65738					12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		0,00
6573	Sous Total compte 6573					62 000,00	12 000,00	62 000,00	12 000,00	50 000,00	
65748	Autres personnes de droit privé					121 191,66		121 191,66		121 191,66	
6574	Sous Total compte 6574					121 191,66		121 191,66		121 191,66	
657	Sous Total compte 657					183 191,66	12 000,00	183 191,66	12 000,00	171 191,66	
65888	Autres					4,47		4,47		4,47	
6588	Sous Total compte 6588					4,47		4,47		4,47	
658	Sous Total compte 658					4,47		4,47		4,47	
65	Sous Total compte 65					254 004,41	12 000,00	254 004,41	12 000,00	242 004,41	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					243 491,65		243 491,65		243 491,65	
6611	Sous Total compte 6611					243 491,65		243 491,65		243 491,65	
6618	Intérêts des autres dettes					5 887 110,09		5 887 110,09		5 887 110,09	
661	Sous Total compte 661					6 130 601,74		6 130 601,74		6 130 601,74	
6688	Autres					16 408,60		16 408,60		16 408,60	
668	Sous Total compte 668					16 408,60		16 408,60		16 408,60	



Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66	Sous Total compte 66					6 147 010,34		6 147 010,34		6 147 010,34	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					6 519 991,44		6 519 991,44		6 519 991,44	
67	Sous Total compte 67					6 519 991,44		6 519 991,44		6 519 991,44	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					957 297,57		957 297,57		957 297,57	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					5 072,09		5 072,09		5 072,09	
681	Sous Total compte 681					962 369,66		962 369,66		962 369,66	
68	Sous Total compte 68					962 369,66		962 369,66		962 369,66	
	Total classe 6					65 360 354,31	4 514 134,60	65 360 354,31	4 514 134,60	60 864 054,94	17 835,23
70323	Redevance d'occupation du domaine public					83 412,00	668 773,27	83 412,00	668 773,27		585 361,27
7032	Sous Total compte 7032					83 412,00	668 773,27	83 412,00	668 773,27		585 361,27
70388	Autres redevances et recettes diverses						105 601,64		105 601,64		105 601,64
7038	Sous Total compte 7038						105 601,64		105 601,64		105 601,64
703	Sous Total compte 703					83 412,00	774 374,91	83 412,00	774 374,91		690 962,91
706888	Autres					15 473,60	13 656 745,25	15 473,60	13 656 745,25		13 641 271,65
70688	Sous Total compte 70688					15 473,60	13 656 745,25	15 473,60	13 656 745,25		13 641 271,65
7068	Sous Total compte 7068					15 473,60	13 656 745,25	15 473,60	13 656 745,25		13 641 271,65
706	Sous Total compte 706					15 473,60	13 656 745,25	15 473,60	13 656 745,25		13 641 271,65
7078	Autres marchandises					221 336,00	5 073 403,20	221 336,00	5 073 403,20		4 852 067,20
707	Sous Total compte 707					221 336,00	5 073 403,20	221 336,00	5 073 403,20		4 852 067,20



Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70878	par des tiers					123 021,77	1 110 791,34	123 021,77	1 110 791,34		987 769,57
7087	Sous Total compte 7087					123 021,77	1 110 791,34	123 021,77	1 110 791,34		987 769,57
708	Sous Total compte 708					123 021,77	1 110 791,34	123 021,77	1 110 791,34		987 769,57
70	Sous Total compte 70					443 243,37	20 615 314,70	443 243,37	20 615 314,70		20 172 071,33
74751	GFP de rattachement					65 600,00	49 353 120,66	65 600,00	49 353 120,66		49 287 520,66
7475	Sous Total compte 7475					65 600,00	49 353 120,66	65 600,00	49 353 120,66		49 287 520,66
747888	Autres						32 389,00		32 389,00		32 389,00
74788	Sous Total compte 74788						32 389,00		32 389,00		32 389,00
7478	Sous Total compte 7478						32 389,00		32 389,00		32 389,00
747	Sous Total compte 747					65 600,00	49 385 509,66	65 600,00	49 385 509,66		49 319 909,66
74888	Autres						429 359,27		429 359,27		429 359,27
7488	Sous Total compte 7488						429 359,27		429 359,27		429 359,27
748	Sous Total compte 748						429 359,27		429 359,27		429 359,27
74	Sous Total compte 74					65 600,00	49 814 868,93	65 600,00	49 814 868,93		49 749 268,93
75888	Autres					4 834,72	172 183,68	4 834,72	172 183,68		167 348,96
7588	Sous Total compte 7588					4 834,72	172 183,68	4 834,72	172 183,68		167 348,96
758	Sous Total compte 758					4 834,72	172 183,68	4 834,72	172 183,68		167 348,96
75	Sous Total compte 75					4 834,72	172 183,68	4 834,72	172 183,68		167 348,96
777	Recettes et quote-part des subventions d						26 188,27		26 188,27		26 188,27



Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
77	Sous Total compte 77						26 188,27		26 188,27		26 188,27
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						6 516 873,84		6 516 873,84		6 516 873,84
781	Sous Total compte 781						6 516 873,84		6 516 873,84		6 516 873,84
78	Sous Total compte 78						6 516 873,84		6 516 873,84		6 516 873,84
	Total classe 7					513 678,09	77 145 429,42	513 678,09	77 145 429,42		76 631 751,33
	Total général	189 754 161,32	189 754 161,32	351 375 208,55	336 155 576,78	91 908 331,04	107 127 962,81	633 037 700,91	633 037 700,91	257 064 664,07	257 064 664,07

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
Arrêtée à la date du 31/12/2025

31900 - SM VALTOM

Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé								
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 063-256302670-20260630-2026_74-DE

ETABLISSEMENT : SM VALTOM

Exercice 2025

Page des signatures

31900 - SM VALTOM

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

ROUX Stephane (1013985045-0), Contrôleur principal des Finances Publiques A DRFiP DE L'AUVERGNE ET DEPT..., le 27/02/2026
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SM VALTOM** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.
A , le



Résultats budgétaires de l'exercice

31901 - SM VALTOM CODEOC

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	22 894,08	4 027 903,00	4 050 797,08
Titres de recette émis (b)	52 772,88	186 018,78	238 791,66
Réductions de titres (c)			29 878,80
Recettes nettes (d = b - c)	22 894,08	186 018,78	208 912,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	22 894,08	4 027 903,00	4 050 797,08
Mandats émis (f)		3 091 932,69	3 091 932,69
Annulations de mandats (g)		680 317,61	680 317,61
Dépenses nettes (h = f - g)		2 411 615,08	2 411 615,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	22 894,08		
(h - d) Déficit		2 225 596,30	2 202 702,22

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31901 - SM VALTOM CODEOC

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif SM VALTOM CODEOC Investissement Fonctionnement	-19 444,08 2 678 576,23 2 659 132,15	22 894,08 22 894,08 22 894,08	22 894,08 -2 225 596,30 -2 202 702,22		3 450,00 430 085,85 433 535,85
Sous-Total TOTAL II	2 659 132,15	22 894,08	-2 202 702,22		433 535,85
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 659 132,15	22 894,08	-2 202 702,22		433 535,85

Page des signatures

31901 - SM VALTOM CODEOC

Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

ROUX Stephane (1013985045-0), **Contrôleur principal des Finances Publiques**

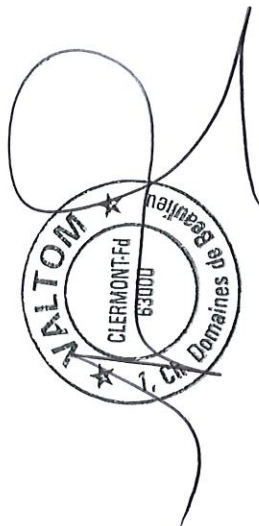
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SM VALTOM CODEOC** pendant l'année 2025 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A Clermont-Fd, le 30/06/2026



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Compte de gestion 2025 du Budget Annexe (BA) du VALTOM « Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) »**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Après examen et approbation du compte administratif 2025 du Budget Annexe (BA) du VALTOM Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) par l'Administrateur des finances publiques, confirmation de la reprise dans ses écritures des montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, de tous les titres de recettes émis ainsi que de tous les mandats de paiement ordonnancés, et après avoir procédé à toutes les opérations d'ordre, qui ont été prescrites au VALTOM de passer dans ses écritures, le compte de gestion 2025, relatif au budget annexe CODOEC, établi par l'Administrateur des finances publiques, peut être présenté au comité syndical d'aujourd'hui.

Après avoir pris connaissance du document ci annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

D'approuver le compte de gestion 2025 du Budget Annexe CODOEC, établi par l'Administrateur des finances publiques.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



SM VALTOM CODOEC
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Denis LOYE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 26/02/2026

Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	27
1 Balance des comptes	Etat III-1 28
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 34
4EME PARTIE : Page des signatures	35

BILAN SYNTHETIQUE
(En Milliers d'Euros)

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	20,96
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles	4,55	Réserves	50,67
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	2 655,68
Terrains		Résultat de l'exercice	-2 225,60
Constructions	63,63	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
		TOTAL FONDS PROPRES (I)	501,71
Réseaux et installations de voirie		PASSIF	
Réseaux divers		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Installations techniques, agencements et matériel		DETTES FINANCIÈRES	
Immobilisations mises en concessions ou affermeés		Emprunts obligataires	
Autres		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Immobilisations corporelles en cours		Dettes financières et autres emprunts	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
Immobilisations financières (nettes)		DETTES NON FINANCIÈRES	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	68,18	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	796,00
ACTIF CIRCULANT		Autres dettes non financières	25,01
Stocks		Produits constatés d'avance	
Créances	921,75	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	821,01
Charges constatées d'avance		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
Trésorerie		TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	821,01
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	921,75	Comptes de régularisation (III)	
Comptes de régularisation (III)	332,79	Écarts de conversion passif (IV)	
Écarts de conversion actif (IV)		TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	1 322,72
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 322,72		

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

31901 - SM VALTOM COD0EC

Exercice 2025

BILAN (en Euros)

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		4 550,00		4 550,00	4 550,00
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		63 626,28		63 626,28	63 626,28
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		68 176,28		68 176,28	68 176,28

BILAN (en Euros)

31901 - SM VALTOM CODOEC

ACTIF	NOTE	Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		196 313,08		196 313,08	384 691,69
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		725 441,62		725 441,62	3 413 195,12
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		921 754,70		921 754,70	3 797 886,81
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		332 792,00		332 792,00	
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		1 322 722,98		1 322 722,98	3 866 063,09

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

BILAN (en Euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		20 956,20	20 956,20
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES		50 670,08	27 776,00
REPORT A NOUVEAU		2 655 682,15	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-2 225 596,30	2 678 576,23
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		501 712,13	2 727 308,43

BILAN (en Euros)

31901 - SM VALTOM CODOEC

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		795 997,76	709 504,38
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		25 012,09	429 249,13
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		821 009,85	1 138 753,51
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		821 009,85	1 138 753,51
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		1,00	1,15
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		1 322 722,98	3 866 063,09

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 063-256302670-20260630-2026_75-DE

SM VALTOM CODOEC

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	183,34	152,76
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	2,68	4,84
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		4 650,00
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	186,02	4 807,60
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 175,51	1 040,18
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	1 175,51	1 040,18



COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

En Milliers d'Euros

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	1 236,10	1 088,84
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	1 236,10	1 088,84
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-2 225,60	2 678,58
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-2 225,60	2 678,58

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

31901 - SM VALTOM CODOEC

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		183 336,09	152 756,62	30579.47
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		2 681,31	4 840,28	-2158.97
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		1,38	4 650 000,00	-4649998.62
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		186 018,78	4 807 596,90	-4621578.12
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		1 175 512,03	1 040 181,46	135330.57
Charges de personnel				
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)				
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		1 175 512,03	1 040 181,46	135330.57
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		1 236 103,05	1 088 839,21	147263.84
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		156 093,93	65 500,00	90593.93
Dont collectivités territoriales				



COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

31901 - SM VALTOM CODOEC

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Dont autres organismes publics		1 080 009,12	1 023 339,21	56669.91
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		1 236 103,05	1 088 839,21	147263.84
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-2 225 596,30	2 678 576,23	-4904172.53
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-2 225 596,30	2 678 576,23	-4904172.53

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_75-DE

ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

31901 - SM VALTOM COD0EC

Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

31901 - SM VALTOM CODOEC

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	22 894,08	4 027 903,00	4 050 797,08
Titres de recette émis (b)	52 772,88	186 018,78	238 791,66
Réductions de titres (c)	29 878,80		29 878,80
Recettes nettes (d = b - c)	22 894,08	186 018,78	208 912,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	22 894,08	4 027 903,00	4 050 797,08
Mandats émis (f)		3 091 932,69	3 091 932,69
Annulations de mandats (g)		680 317,61	680 317,61
Dépenses nettes (h = f - g)		2 411 615,08	2 411 615,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	22 894,08		
(h - d) Déficit		2 225 596,30	2 202 702,22

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 063-256302670-20260630-2026_75-DE

ETAT : ICS-ENV01
SM VALTOM CODOEC
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SM VALTOM CODOEC					
Investissement	-19 444,08		22 894,08		3 450,00
Fonctionnement	2 678 576,23	22 894,08	-2 225 596,30		430 085,85
Sous-Total	2 659 132,15	22 894,08	-2 202 702,22		433 535,85
TOTAL II	2 659 132,15	22 894,08	-2 202 702,22		433 535,85
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 659 132,15	22 894,08	-2 202 702,22		433 535,85



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 450,00		3 450,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 450,00		3 450,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 450,00		3 450,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 444,08		19 444,08
TOTAL GENERAL		22 894,08		22 894,08



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	3 450,00				3 450,00
SOUS-TOTAL	3 450,00				3 450,00
TOTAL	3 450,00				3 450,00
001	19 444,08				19 444,08
TOTAL GENERAL	22 894,08				22 894,08



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	22 894,08		22 894,08
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	22 894,08		22 894,08
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	22 894,08		22 894,08
TOTAL GENERAL		22 894,08		22 894,08

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	22 894,08	22 894,08		22 894,08	
13		29 878,80	29 878,80		
SOUS-TOTAL	22 894,08	52 772,88	29 878,80	22 894,08	
TOTAL	22 894,08	52 772,88	29 878,80	22 894,08	
TOTAL GENERAL	22 894,08	52 772,88	29 878,80	22 894,08	



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	2 039 903,00		2 039 903,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 988 000,00		1 988 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 027 903,00		4 027 903,00
TOTAL GENERAL		4 027 903,00		4 027 903,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	2 039 903,00	1 268 329,64	92 817,61	1 175 512,03	864 390,97
65	1 988 000,00	1 823 603,05	587 500,00	1 236 103,05	751 896,95
TOTAL	4 027 903,00	3 091 932,69	680 317,61	2 411 615,08	1 616 287,92
TOTAL GENERAL	4 027 903,00	3 091 932,69	680 317,61	2 411 615,08	1 616 287,92



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 372 220,85		1 372 220,85
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 372 220,85		1 372 220,85
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 655 682,15		2 655 682,15
TOTAL GENERAL		4 027 903,00		4 027 903,00



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70		2 681,31		2 681,31	-2 681,31
74	1 372 220,85	183 336,09		183 336,09	1 188 884,76
75		1,38		1,38	-1,38
TOTAL	1 372 220,85	186 018,78		186 018,78	1 186 202,07
002	2 655 682,15				2 655 682,15
TOTAL GENERAL	4 027 903,00	186 018,78		186 018,78	3 841 884,22



ETAT : TCCS-VENTE - SM VALTOM CODOEC

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ETAT : IT-4 -

ID : 063-256302670-20260630-2026_75-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
------------------------	----------	---------------	------------------	------------------------------

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 894,08		22 894,08
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	22 894,08		22 894,08
1312	Régions	29 878,80	29 878,80	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	29 878,80	29 878,80	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	52 772,88	29 878,80	22 894,08
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	52 772,88	29 878,80	22 894,08
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	52 772,88	29 878,80	22 894,08

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_75-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6078	Autres marchandises	717 991,78		717 991,78
61358	Autres	1 140,00		1 140,00
617	Études et recherches	9 786,00		9 786,00
6238	Divers	459 545,18	92 817,61	366 727,57
6261	Frais d'affranchissement	17 016,18		17 016,18
6281	Concours divers (cotisations...)	4 488,00		4 488,00
6288	Autres	58 362,50		58 362,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 268 329,64	92 817,61	1 175 512,03
657351	GFP de rattachement	1 667 509,12	587 500,00	1 080 009,12
65748	Autres personnes de droit privé	156 093,93		156 093,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 823 603,05	587 500,00	1 236 103,05
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 091 932,69	680 317,61	2 411 615,08
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 091 932,69	680 317,61	2 411 615,08

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_75-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7078	Autres marchandises	2 681,31		2 681,31
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 681,31		2 681,31
747888	Autres	183 336,09		183 336,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	183 336,09		183 336,09
75888	Autres	1,38		1,38
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,38		1,38
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	186 018,78		186 018,78
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	186 018,78		186 018,78



Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_75-DE

SM VALTOM CODOEC

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		27 776,00				22 894,08		50 670,08		50 670,08
106	Sous Total compte 106		27 776,00				22 894,08		50 670,08		50 670,08
10	Sous Total compte 10		27 776,00				22 894,08		50 670,08		50 670,08
110	Report à nouveau (solde créditeur)			22 894,08	2 678 576,23			22 894,08	2 678 576,23		2 655 682,15
11	Sous Total compte 11			22 894,08	2 678 576,23			22 894,08	2 678 576,23		2 655 682,15
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		2 678 576,23	2 678 576,23				2 678 576,23	2 678 576,23		0,00
12	Sous Total compte 12		2 678 576,23	2 678 576,23				2 678 576,23	2 678 576,23		0,00
1312	Régions		20 956,20			29 878,80	29 878,80	29 878,80	50 835,00		20 956,20
131	Sous Total compte 131		20 956,20			29 878,80	29 878,80	29 878,80	50 835,00		20 956,20
13	Sous Total compte 13		20 956,20			29 878,80	29 878,80	29 878,80	50 835,00		20 956,20
	Total classe 1		2 727 308,43	2 701 470,31	2 678 576,23	29 878,80	52 772,88	2 731 349,11	5 458 657,54		2 727 308,43
2031	Frais d'études	4 550,00						4 550,00		4 550,00	
203	Sous Total compte 203	4 550,00						4 550,00		4 550,00	
20	Sous Total compte 20	4 550,00						4 550,00		4 550,00	
21351	Bâtiments publics	63 626,28						63 626,28		63 626,28	
2135	Sous Total compte 2135	63 626,28						63 626,28		63 626,28	
213	Sous Total compte 213	63 626,28						63 626,28		63 626,28	
21	Sous Total compte 21	63 626,28						63 626,28		63 626,28	
	Total classe 2	68 176,28						68 176,28		68 176,28	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31901 - SM VALTOM COD0EC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs		29 186,77	1 313 594,97	1 288 517,54			1 313 594,97	1 317 704,31		4 109,34
401	Sous Total compte 401		29 186,77	1 313 594,97	1 288 517,54			1 313 594,97	1 317 704,31		4 109,34
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		680 317,61	680 317,61	791 888,42			680 317,61	1 472 206,03		791 888,42
40	Sous Total compte 40		709 504,38	1 993 912,58	2 080 405,96			1 993 912,58	2 789 910,34		795 997,76
411	Redevables			3 217,57	3 217,57			3 217,57	3 217,57		0,00
41	Sous Total compte 41			3 217,57	3 217,57			3 217,57	3 217,57		0,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable			29 878,80	29 878,80			29 878,80	29 878,80		0,00
441	Sous Total compte 441			29 878,80	29 878,80			29 878,80	29 878,80		0,00
44311	Dépenses			11 206,74	11 206,74			11 206,74	11 206,74		0,00
4431	Sous Total compte 4431			11 206,74	11 206,74			11 206,74	11 206,74		0,00
44351	Dépenses		428 955,13	1 393 117,52	989 174,48			1 393 117,52	1 418 129,61		25 012,09
4435	Sous Total compte 4435		428 955,13	1 393 117,52	989 174,48			1 393 117,52	1 418 129,61		25 012,09
443	Sous Total compte 443		428 955,13	1 404 324,26	1 000 381,22			1 404 324,26	1 429 336,35		25 012,09
44566	T.V.A. sur autres biens et services	1 303,69		144 950,32	145 129,93			146 254,01	145 129,93	1 124,08	
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	50 596,00		1 468 699,00	1 324 106,00			1 519 295,00	1 324 106,00	195 189,00	
4456	Sous Total compte 4456	51 899,69		1 613 649,32	1 469 235,93			1 665 549,01	1 469 235,93	196 313,08	
44571	T.V.A. collectée			536,26	536,26			536,26	536,26		0,00
4457	Sous Total compte 4457			536,26	536,26			536,26	536,26		0,00
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'	332 792,00			332 792,00			332 792,00	332 792,00		0,00



31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
445888	Autres taxes sur le chiffre d'affaires à			332 792,00				332 792,00		332 792,00	
44588	Sous Total compte 44588			332 792,00				332 792,00		332 792,00	
4458	Sous Total compte 4458	332 792,00		332 792,00	332 792,00			665 584,00	332 792,00	332 792,00	
445	Sous Total compte 445	384 691,69		1 946 977,58	1 802 564,19			2 331 669,27	1 802 564,19	529 105,08	
44	Sous Total compte 44	384 691,69	428 955,13	3 381 180,64	2 832 824,21			3 765 872,33	3 261 779,34	504 092,99	
45101	Compte de rattachement avec... (à subdiv	3 413 195,12		216 432,46	2 904 185,96			3 629 627,58	2 904 185,96	725 441,62	
451	Sous Total compte 451	3 413 195,12		216 432,46	2 904 185,96			3 629 627,58	2 904 185,96	725 441,62	
45	Sous Total compte 45	3 413 195,12		216 432,46	2 904 185,96			3 629 627,58	2 904 185,96	725 441,62	
46711	Autres comptes créditeurs			196 093,93	196 093,93			196 093,93	196 093,93		0,00
46717	Autres comptes créditeurs - Cessions, op			40 000,00	40 000,00			40 000,00	40 000,00		0,00
4671	Sous Total compte 4671			236 093,93	236 093,93			236 093,93	236 093,93		0,00
467	Sous Total compte 467			236 093,93	236 093,93			236 093,93	236 093,93		0,00
46	Sous Total compte 46			236 093,93	236 093,93			236 093,93	236 093,93		0,00
4712	Virements réimputés		294,00	294,00				294,00	294,00		0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			29 878,80	29 878,80			29 878,80	29 878,80		0,00
47141	Sous Total compte 47141			29 878,80	29 878,80			29 878,80	29 878,80		0,00
4714	Sous Total compte 4714			29 878,80	29 878,80			29 878,80	29 878,80		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			183 336,09	183 336,09			183 336,09	183 336,09		0,00
471	Sous Total compte 471		294,00	213 508,89	213 214,89			213 508,89	213 508,89		0,00

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_75-DE

SM VALTOM COD0EC

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31901 - SM VALTOM COD0EC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4728	Autres dépenses à régulariser			29 878,80	29 878,80			29 878,80	29 878,80		0,00
472	Sous Total compte 472			29 878,80	29 878,80			29 878,80	29 878,80		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		1,15	2,31	2,16			2,31	3,31		1,00
478	Sous Total compte 478		1,15	2,31	2,16			2,31	3,31		1,00
47	Sous Total compte 47		295,15	243 390,00	243 095,85			243 390,00	243 391,00		1,00
	Total classe 4	3 797 886,81	1 138 754,66	6 074 227,18	8 299 823,48			9 872 113,99	9 438 578,14	1 254 546,70	821 010,85
6078	Autres marchandises					717 991,78		717 991,78		717 991,78	
607	Sous Total compte 607					717 991,78		717 991,78		717 991,78	
60	Sous Total compte 60					717 991,78		717 991,78		717 991,78	
61358	Autres					1 140,00		1 140,00		1 140,00	
6135	Sous Total compte 6135					1 140,00		1 140,00		1 140,00	
613	Sous Total compte 613					1 140,00		1 140,00		1 140,00	
617	Études et recherches					9 786,00		9 786,00		9 786,00	
61	Sous Total compte 61					10 926,00		10 926,00		10 926,00	
6238	Divers					459 545,18	92 817,61	459 545,18	92 817,61	366 727,57	
623	Sous Total compte 623					459 545,18	92 817,61	459 545,18	92 817,61	366 727,57	
6261	Frais d'affranchissement					17 016,18		17 016,18		17 016,18	
626	Sous Total compte 626					17 016,18		17 016,18		17 016,18	
6281	Concours divers (cotisations...)					4 488,00		4 488,00		4 488,00	



Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_75-DE

SM VALTOM CODOEC

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6288	Autres					58 362,50		58 362,50		58 362,50	
628	Sous Total compte 628					62 850,50		62 850,50		62 850,50	
62	Sous Total compte 62					539 411,86	92 817,61	539 411,86	92 817,61	446 594,25	
657351	GFP de rattachement					1 667 509,12	587 500,00	1 667 509,12	587 500,00	1 080 009,12	
65735	Sous Total compte 65735					1 667 509,12	587 500,00	1 667 509,12	587 500,00	1 080 009,12	
6573	Sous Total compte 6573					1 667 509,12	587 500,00	1 667 509,12	587 500,00	1 080 009,12	
65748	Autres personnes de droit privé					156 093,93		156 093,93		156 093,93	
6574	Sous Total compte 6574					156 093,93		156 093,93		156 093,93	
657	Sous Total compte 657					1 823 603,05	587 500,00	1 823 603,05	587 500,00	1 236 103,05	
65	Sous Total compte 65					1 823 603,05	587 500,00	1 823 603,05	587 500,00	1 236 103,05	
	Total classe 6					3 091 932,69	680 317,61	3 091 932,69	680 317,61	2 411 615,08	
7078	Autres marchandises						2 681,31		2 681,31		2 681,31
707	Sous Total compte 707						2 681,31		2 681,31		2 681,31
70	Sous Total compte 70						2 681,31		2 681,31		2 681,31
747888	Autres						183 336,09		183 336,09		183 336,09
74788	Sous Total compte 74788						183 336,09		183 336,09		183 336,09
7478	Sous Total compte 7478						183 336,09		183 336,09		183 336,09
747	Sous Total compte 747						183 336,09		183 336,09		183 336,09
74	Sous Total compte 74						183 336,09		183 336,09		183 336,09



Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_75-DE

SM VALTOM CODOEC

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75888	Autres						1,38		1,38		1,38
7588	Sous Total compte 7588						1,38		1,38		1,38
758	Sous Total compte 758						1,38		1,38		1,38
75	Sous Total compte 75						1,38		1,38		1,38
	Total classe 7						186 018,78		186 018,78		186 018,78
	Total général	3 866 063,09	3 866 063,09	8 775 697,49	10 978 399,71	3 121 811,49	919 109,27	15 763 572,07	15 763 572,07	3 734 338,06	3 734 338,06

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
Arrêtée à la date du 31/12/2025

31901 - SM VALTOM CODOEC

Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé									
Nature des valeurs inactives		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ETAT TGSFVMS - SM VALTOM CODOEC

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_75-DE

Exercice 2025

Page des signatures

31901 - SM VALTOM CODOEC

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

ROUX Stephane (1013985045-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DRFiP DE L'AUVERGNE ET DEPT..., le 27/02/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SM VALTOM CODOEC** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Compte Administratif (CA) 2025 du budget principal du VALTOM**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Le compte administratif (CA) 2025 du budget principal, établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Les prévisions de l'année comptable 2025 avaient été équilibrées avec :

- Une population totale (double compte) prise en compte au 1^{er} janvier 2025 de 718 233 habitants ;
- Une contribution à l'habitant fixée à 33 € HT/hab. ;
- Une facturation à la tonne fixée à :
 - o 123,09 € HT/t pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Déchets d'Encombrants des Ménages (DEM) ;
 - o 328,61 € HT/t pour les Refus de tri issus de la Collecte Sélective (RTCS).

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

De :

- 1- Prendre acte de la présentation du compte administratif 2025 du budget principal du VALTOM, lequel se synthétise ainsi :
- Résultat de l'exercice 2025 :

	Prévu * (BP+DM)	Prévu (Hors virements et résultats)	Réalisé * (Hors virements et résultats)	Solde
Dépenses de fonctionnement	88 911 497,86 €	68 247 094,46 €	60 864 054,94 €	15 785 531,62 €
Recettes de fonctionnement	88 911 497,86 €	75 272 490,35 €	76 649 586,56 €	
Dépenses d'investissement	46 350 794,49 €	34 947 030,55 €	25 974 258,64 €	- 565 899,85 €
Recettes d'investissement	46 350 794,49 €	25 686 391,09 €	25 408 358,79 €	

*Ces 2 colonnes ne recouvrent pas le même périmètre d'opérations. En effet, la colonne « prévu » intègre les opérations réelles, d'ordre, le virement et le résultat du BP 2025, qui sont ainsi équilibrées, tandis que ce qui relève du « réalisé » concerne l'ensemble des mandats et titres de l'année 2025 (hors virements, résultats et restes-à-réaliser et à percevoir).

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Excédentaire en fonctionnement : + **15 785 531,62 €** ;
- Déficitaires en investissement : - **565 899,85 €**.

- Exécution budgétaire 2025 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	- 11 403 763,94 €		- 565 899,85 €	- 11 969 663,79 €
Fonctionnement	26 845 710,35 €	13 206 702,84 €	15 785 531,62 €	29 424 539,13 €
TOTAL	15 441 946,41 €	13 206 702,84 €	15 219 631,77 €	17 454 875,34 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2025 (équilibre BP 2026)	
Section d'investissement - Dépenses	5 538 107,50 €
Section d'investissement - Recettes	162 600,00 €
SOLDE	5 375 507,50 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 est de 29 424 539,13 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2025 additionné au report antérieur au 31 décembre 2024 (résultat de clôture 2024 moins la part affectée à l'investissement).

$$\text{Soit : } 26\,845\,710,35 + (15\,785\,531,62 \text{ €} - 13\,206\,702,84 \text{ €}) = 29\,424\,539,13 \text{ €}$$

→ Lors de l'affectation du résultat, afin de combler le besoin de financement, ce résultat est partiellement reporté en section d'investissement, soit 17 345 171,29 € (article 1068).

→ Le montant résiduel de 12 079 367,84 € est reporté en section de fonctionnement (article 002).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement** se présentent comme suit :

Section Fonctionnement 2025		Rappel 2024
Dépenses réelles	89 %	92 %
Recettes réelles	102 %	97 %

- En investissement : le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2025 représente un résultat déficitaire de - 11 969 663,79 €.

Il correspond au résultat brut d'investissement de 2025 (- 565 899,85 €) additionné au report du résultat de clôture de 2024 (- 11 403 763,94 €) de la section d'investissement.

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement** se présentent comme suit :

Section Investissement 2025		Rappel 2024
Dépenses réelles	67 %	59 %
Recettes réelles	10 %	102 %

- 2- Constaté les identités de valeurs du compte administratif 2025 du budget principal du VALTOM avec les indications du compte de gestion 2025 ;
- 3- Reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser ;
- 4- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

V - ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

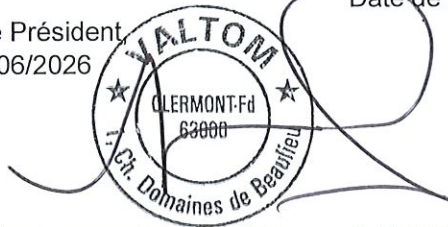
36
 24
 29

VOTES :

Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

29
 0
 0

Présenté par Monsieur le Président
 A Clermont-Fd, le 30/06/2026



Date de convocation : 24/06/2026

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire

A Clermont-Fd, le 30/06/2026

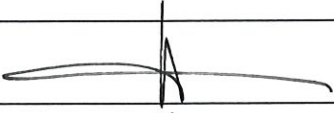
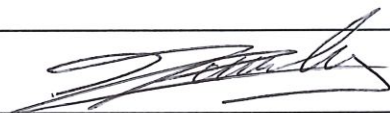
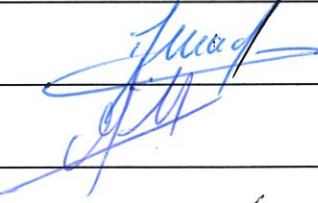
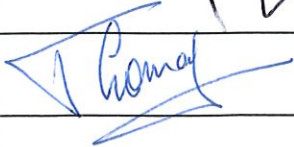
Les membres du Comité Syndical,

Nom / Prénom Titulaire - Suppléant	Signature
BIRARD Cécile - CHAMBONNET Olivier	
BONY Yannick - CLAMADIEU Yves	
BOUET-BARICAULT Thomas - RENIE Stanislas	
BOULEAU Bernard - PIQUELLE Margaux	
BRUNMUROL Laurent - GRENET Daniel	Le Président ne prend pas part au vote du CA
BUSSIÈRE Claire - SAUZEDDE Anaïs	
CHAMBON Olivier - BRAVARD Louis-Antoine	
CHAUVIN Lionel - TRICHARD Dorothée	
CLAUSTRE David - KLUFTS Jean-François	
CLIGNAC Jean-Louis - COSTE Catherine	
DA SYLVA Tony - NEUVY Flavien	
DEQUAIRE René - SPYCHALA André	
DUBIEN Ghislaine - CLIVILLÉ Laurent	
DURANTHON Barbara - THOULY Fabienne	
FROMAGE Catherine - BAYOL Jean-Pierre	

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V

A

GAILLARD Jean-Michel - DAVID Anthony	
GARNIER Alain - CUBIZOLLES Jean-Marc	
GAY Lionel - GUITTARD Dominique	
GENESTIER Stéphane - GIANGRECO Malory	
GEORGES Denis - POIROT Kristel	
JALICON Christiane - BASTIEN Géraldine	
LAGRU Alain - BERTAUD Cécile	
LAPORTE Cécile - PINET-TALLON Catherine	
LASSALAS Mathieu - VANCEUNEBROCK Laurence	
MAILLARD Guy - HEYRAUD Damien	
MARTIN Frédéric - DUCREUX Bernard	
MEALLET Roger Jean - MANSANA Jocelyne	
MENAGER Marc - BRAJON Sébastien	
MULLER Lionel - IZARD Bruno	
PAGES Robert - SERTELET Gérald	
PELISSIER Patrick - GIBELIN Pascal	
RAVEL Pierre - GONTHIER Emmanuel	
SERRE Christophe - MICHAUD Pascal	
STANISLAS Anne-Laure - FEL ROBERT Noémie	
SUCHET Philippe - GANET Laurent	
THOMAS Florence - NOURRISSON Lucie	
TOTAL DES SIGNATURES	

VALTOM

Compte Administratif (CA) 2025 du budget principal du VALTOM

Le compte administratif (CA) 2025 du budget principal, établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Il n'a pas été présenté en même temps que le budget primitif (BP) 2026, approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 17 février 2026. Cependant, les résultats 2025 ont été repris de manière anticipée au BP 2026 et ne présentent pas de différence.

Les prévisions de l'année comptable 2025 avaient été équilibrées avec :

- Une population totale (double compte) prise en compte au 1^{er} janvier 2025 de 718 233 habitants ;
- Une contribution à l'habitant fixée à 33 € HT/hab. ;
- Une facturation à la tonne fixée à :
 - o 123,09 € HT/t pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Déchets d'Encombrants des Ménages (DEM) ;
 - o 328,61 € HT/t pour les Refus de tri issus de la Collecte Sélective (RTCS).

I – Les grands équilibres financiers : le résultat et son affectation

Le CA 2025 découle de la gestion de l'exercice 2025, qui se présente, en synthèse, comme suit :

- Résultat de l'exercice 2025 :

	Prévu * (BP+DM)	Prévu (Hors virements et résultats)	Réalisé * (Hors virements et résultats)	Solde
Dépenses de fonctionnement	88 911 497,86 €	68 247 094,46 €	60 864 054,94 €	15 785 531,62 €
Recettes de fonctionnement	88 911 497,86 €	75 272 490,35 €	76 649 586,56 €	
Dépenses d'investissement	46 350 794,49 €	34 947 030,55 €	25 974 258,64 €	- 565 899,85 €
Recettes d'investissement	46 350 794,49 €	25 686 391,09 €	25 408 358,79 €	

*Ces 2 colonnes ne recouvrent pas le même périmètre d'opérations. En effet, la colonne « prévu » intègre les opérations réelles, d'ordre, le virement et le résultat du BP 2025, qui sont ainsi équilibrées,

tandis que ce qui relève du « réalisé » concerne l'ensemble des mandats de virements, résultats et restes-à-réaliser et à percevoir).

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Excédentaire en fonctionnement : + **15 785 531,62 €** ;
- Déficitaire en investissement : - **565 899,85 €**.

- Exécution budgétaire 2025 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	- 11 403 763,94 €		- 565 899,85 €	- 11 969 663,79 €
Fonctionnement	26 845 710,35 €	13 206 702,84 €	15 785 531,62 €	29 424 539,13 €
TOTAL	15 441 946,41 €	13 206 702,84 €	15 219 631,77 €	17 454 875,34 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2025 (équilibre BP 2026)	
Section d'investissement - Dépenses	5 538 107,50 €
Section d'investissement - Recettes	162 600,00 €
SOLDE	5 375 507,50 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 est de 29 424 539,13 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2025 additionné au report antérieur au 31 décembre 2024 (résultat de clôture 2024 moins la part affectée à l'investissement).

Soit : 26 845 710,35 + (15 785 531,62 € - 13 206 702,84 €) = 29 424 539,13 €

→ Lors de l'affectation du résultat, afin de combler le besoin de financement, ce résultat est partiellement reporté en section d'investissement, soit 17 345 171,29 € (article 1068).

→ Le montant résiduel de 12 079 367,84 € est reporté en section de fonctionnement (article 002).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement** se présentent comme suit :

Section Fonctionnement 2025		<i>Rappel 2024</i>
Dépenses réelles	89 %	92 %
Recettes réelles	102 %	97 %

- En investissement : le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2025 représente un résultat déficitaire de - 11 969 663,79 €.

Il correspond au résultat brut d'investissement de 2025 (- 565 899,85 €) additionné au report du résultat de clôture de 2024 (- 11 403 763,94 €) de la section d'investissement.

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement** se présentent comme suit :

Section Investissement 2025		<i>Rappel 2024</i>
Dépenses réelles	67 %	59 %
Recettes réelles	10 %	102 %

** Ces taux de réalisations correspondent aux données réelles et font référence aux tableaux pages 3, 6, 10 et 11.

Nota

L'objet du rapport est de mettre en évidence les réalisations 2025 par rapport aux recettes et dépenses prévues au budget 2025.

Afin de mettre en perspective ces données, vous sont rappelées, en synthèse et pour chaque section, les données globalisées liées aux réalisations 2025 et aux prévisions 2026.

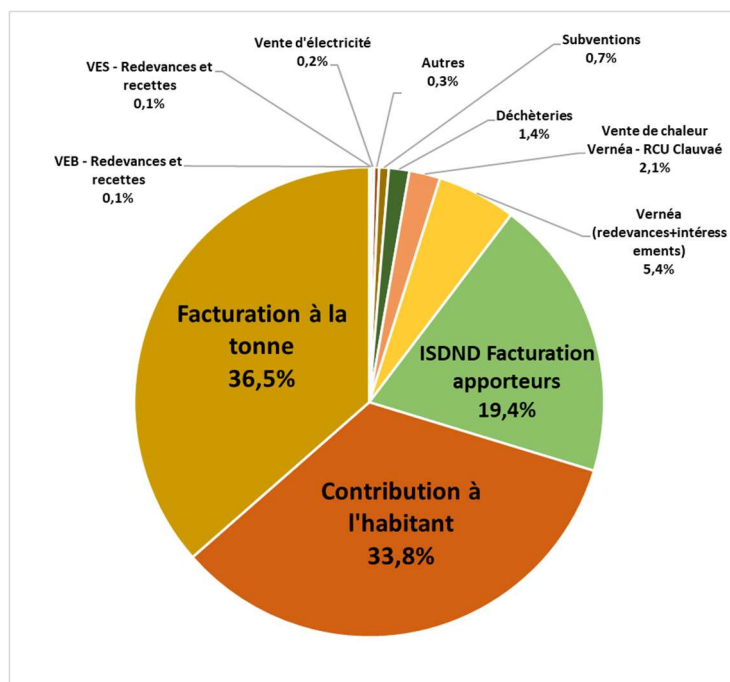
II- Le bouclage du budget : recettes et dépenses réelles de l'exercice

1- Section de fonctionnement

a. Les recettes

FONCTIONNEMENT		Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	BP 2026	Ev° BP 2026/2025	Taux Réal° 2025
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
Recettes d'exploitation, de gestion		114 197 614,33 €	68 725 616,51 €	70 106 524,45 €	71 188 956,80 €	3,6%	102,0%
013	Atténuation de charges	12 610,14 €	- €	17 835,23 €			
70	Produits des services, du domaine et ventes	23 584 622,43 €	18 976 542,50 €	20 172 071,33 €	19 998 795,00 €	5,4%	106,3%
74	Dotations et participations	82 561 698,10 €	49 749 074,01 €	49 749 268,93 €	50 509 931,80 €	1,5%	100,0%
75	Autres produits de gestion courante	8 038 683,66 €	- €	167 348,96 €	680 230,00 €		
Recettes financières		15 756,00 €	6 516 873,84 €	6 516 873,84 €	- €	-100,0%	100,0%
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €		
77	Produits exceptionnels	15 756,00 €	- €	- €	- €		
78	Reprise provisions semi-budgétaires		6 516 873,84 €	6 516 873,84 €	- €	-100,0%	100,0%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.		114 213 370,33 €	75 242 490,35 €	76 623 398,29 €	71 188 956,80 €	-5,4%	101,8%
		80 527 780,57 €	75 242 490,35 €	76 623 398,29 €	71 188 956,80 €	-5,4%	101,8%
NB- Les RRF intègrent en 2024 des produits exceptionnels liés à une régularisation de TVA dont le montant se retrouve en dépense. Aussi pour comparer sincèrement l'exercice passé avec les projections 2025, faut-il retrancher ce montant.							
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT							
Excédent reporté							
R 002 (Résultat)			13 639 007,51 €		12 079 367,84 €	-11,4%	0,0%
042	Amortissements	44 396,28 €	30 000,00 €	26 188,27 €	10 000,00 €	-66,7%	87,3%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.		44 396,28 €	13 669 007,51 €	26 188,27 €	12 089 367,84 €		0,2%
TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES		114 257 766,61 €	88 911 497,86 €	76 649 586,56 €	83 278 324,64 €	-6,3%	86,2%
Idem commentaire ci-dessus		80 572 176,85 €	88 911 497,86 €	76 649 586,56 €	83 278 324,64 €	-6,3%	86,2%

Pour information, retour sur la répartition des recettes réelles de fonctionnement :



Pour les recettes d'exploitation : un taux de réalisation de 102 %

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_76-DE

- Les atténuations de charges (CH-013) : + 17 835,23 €. Il s'agit de remboursements sur la rémunération du personnel (arrêts maladie, assurance statutaire et Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement 2023).
- Les produits des services, du domaine et des ventes (CH-70) : + 1 195 528,83 €, soit un taux de réalisation de 106 %, ventilés ainsi :

CH70-Total	Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	Ecart	Taux de réalisation 2025	BP 2026
	23 584 622,43 €	18 976 542,50 €	20 172 071,33 €	1 195 528,83 €	106%	19 998 795,00 €
Déchets végétaux	56 003,50 €	52 750,00 €	41 487,78 €	- 11 262,22 €	79%	62 085,00 €
Déchèteries	1 155 186,15 €	768 750,00 €	987 769,57 €	219 019,57 €	128%	1 292 350,00 €
ISDND	12 372 918,97 €	13 607 512,50 €	13 599 783,87 €	- 7 728,63 €	100%	14 342 180,00 €
VES	244 634,00 €	63 130,00 €	55 601,64 €	- 7 528,36 €	88%	44 770,00 €
VEB		144 400,00 €	50 000,00 €	- 94 400,00 €	35%	144 410,00 €
Vernéa - redevances	580 498,62 €	590 000,00 €	585 361,27 €	- 4 638,73 €	99%	588 000,00 €
Vernéa - intéressements	6 856 486,28 €	2 200 000,00 €	3 224 203,56 €	1 024 203,56 €	147%	2 000 000,00 €
Vente d'électricité	1 003 661,20 €	50 000,00 €	133 759,25 €	83 759,25 €	268%	- €
Vente chaleur RCU Clauvaé	1 315 233,71 €	1 500 000,00 €	1 494 104,39 €	- 5 895,61 €	100%	1 525 000,00 €

- Déchets végétaux : - 11 262 €
Cette baisse s'explique par l'utilisation du service par moins de professionnels que prévus pour 2025.
- Déchèterie : + 219 020 €
Cette hausse est liée à des tonnages de ferrailles et de batteries plus importants que prévus au budget.
- ISDND : - 7 729 €
Les réalisations sont quasi-identiques aux prévisions.
- VALTOM Energie Solaire (VES) : - 7 528 €
Il s'agit des recettes liées aux intéressements complémentaires des parcs photovoltaïques pour l'année 2025. La différence s'explique par des redevances et reliquat d'intéressements à facturer en 2026.
- VALTOM Energie Biométhane (VEB) : - 94 400 €
Il s'agit des recettes liées à la rémunération fixe et redevance de l'année 2025, inscrites en produits à rattacher 2025 à hauteur de 50 000 €, les montants n'ayant pas été confirmés par la société WAGAENERGY et validés par le VALTOM. Les facturations interviendront en 2026.
- Redevances Vernéa : - 4 639 €.
Les réalisations sont quasi-identiques aux prévisions.
- Intéressements Vernéa : + 1 024 204 €
Cet écart s'explique par une hausse des recettes électriques liée à une meilleure disponibilité de l'installation, que celle prévue au budget.
Pour rappel, les intéressements Vernéa sont perçus avec un décalage d'un an. Ainsi, les intéressements budgétés en 2025 concernent des intéressements supplémentaires de l'année 2024 versés au-delà des recettes garanties. Les prévisions budgétaires depuis 2023 sont en hausse à la suite de la résiliation du Contrat d'Obligation d'Achat (COA) EDF, en juillet 2022, permettant le passage sur le marché libre avec un partage des recettes électriques supplémentaires à hauteur de 40 % pour Vernéa et 60 % pour le VALTOM au lieu de 50/50 par rapport au contrat initial.
- Vente d'électricité produite par le site de stockage de Puy-Long : + 83 759 €
Il s'agit des recettes liées à la vente d'électricité produite sur le site de Puy-Long relatives au dernier trimestre 2024, ainsi qu'une régularisation. La WAGA Box, mise en service mi-décembre 2024, a pris le relais des turbines de l'ISDND de Puy Long en 2025.

o Vente de chaleur pour le Réseau de Chaleur Urbain (RCU)
Les réalisations sont quasi-identiques aux prévisions.

- Les dotations et participations (CH-74) : + 195 €, soit un taux de réalisation de 100 %, répartis ainsi :

CH74-Total	Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	Ecart	Taux de réalisation 2025	BP 2026
	48 876 108,34 €	49 749 074,01 €	49 749 268,93 €	194,92 €	100%	50 509 931,80 €
Facturation à la tonne	24 876 803,47 €	25 364 515,01 €	25 558 554,36 €	194 039,35 €	101%	25 980 418,80 €
Contribution à l'habitant	23 618 099,32 €	23 701 689,00 €	23 701 689,00 €	- €	100%	23 706 573,00 €
Autres	381 205,55 €	682 870,00 €	489 025,57 €	- 193 844,43 €	72%	822 940,00 €
Refact° Dépol°+MODECOM+Soutiens REP	60 000,00 €	239 870,00 €	27 277,30 €	- 212 592,70 €	11%	161 250,00 €
Dotations et subventions	321 205,55 €	150 000,00 €	461 748,27 €	311 748,27 €	308%	372 000,00 €
Refacturation SHD	- €	293 000,00 €	- €	- 293 000,00 €	0%	289 690,00 €

- o Facturation à la tonne : + 194 039 €

Elle concerne les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les Déchets Encombrants Ménager (DEM) au prix de 123,09 € HT/t et les Refus de Tri de Collecte Sélective (RTCS) au prix de 328,61 €/t en 2025 pour les collectivités adhérentes du VALTOM et au prix de 193,25 € HT/t pour les OMR issues des collectivités du Cantal.

La différence s'explique par l'écart entre les réalisations et les prévisions des tonnages, comme suit :

- 136 372 t produites contre 135 000 t prévues pour les OMR ;
- 27 408 t produites contre 27 230 t prévues pour les DEM incinérés ;
- 15 062 t produites contre 14 700 t prévues pour les RTCS ;
- 1 099 t produites contre 3 300 t prévues pour la CS déclassée.

- o Contribution à l'habitant : équivalente aux prévisions, elle s'établissait à 33 € HT / hab. pour 2025 (33 € en 2024).

- o Autres : - 193 844 € comprenant :

- La refacturation aux collectivités adhérentes du VALTOM concernant les caractérisations MODECOM (21 800 € soit + 17 800 €) ; la refacturation des gravats amiantés (5 477 € soit - 120 393 €) et les soutiens de la REP PMCB (- 110 000 €), qui seront facturés en 2026.
- Des subventions perçues, dont la subvention liée au tri des emballages et reversée du fait du marché par l'entreprise PAPREC Auvergne (461 748 €) au VALTOM.
- La non-facturation des travaux de reconversion de l'ISDND de Saint-Sauves au SMCTOM de Haute-Dordogne (- 293 000 €), reportée au BP 2026.

- Les autres produits de gestion courante (CH-75) : + 167 349 €, qui correspondent à :

- o La refacturation à REFASHION des soutiens VALTOM versé à Emmaus 63 et aux Mains Ouvertes pour faire face à la crise de la filière textiles en 2024 et 2025 (118 263 €) ;
- o Le remboursement par les collectivités adhérentes des soutiens à la filière textile (22 427 €) ;
- o Diverses recettes exceptionnelles telles les reprises par le VALTOM des visites du pôle Vernéa (17 044 €) ; des remboursements EDF pour régularisation de consommation d'électricité sur les sites (3 100 €) ; la refacturation du traitement de déchets radioactifs (6 513 €).

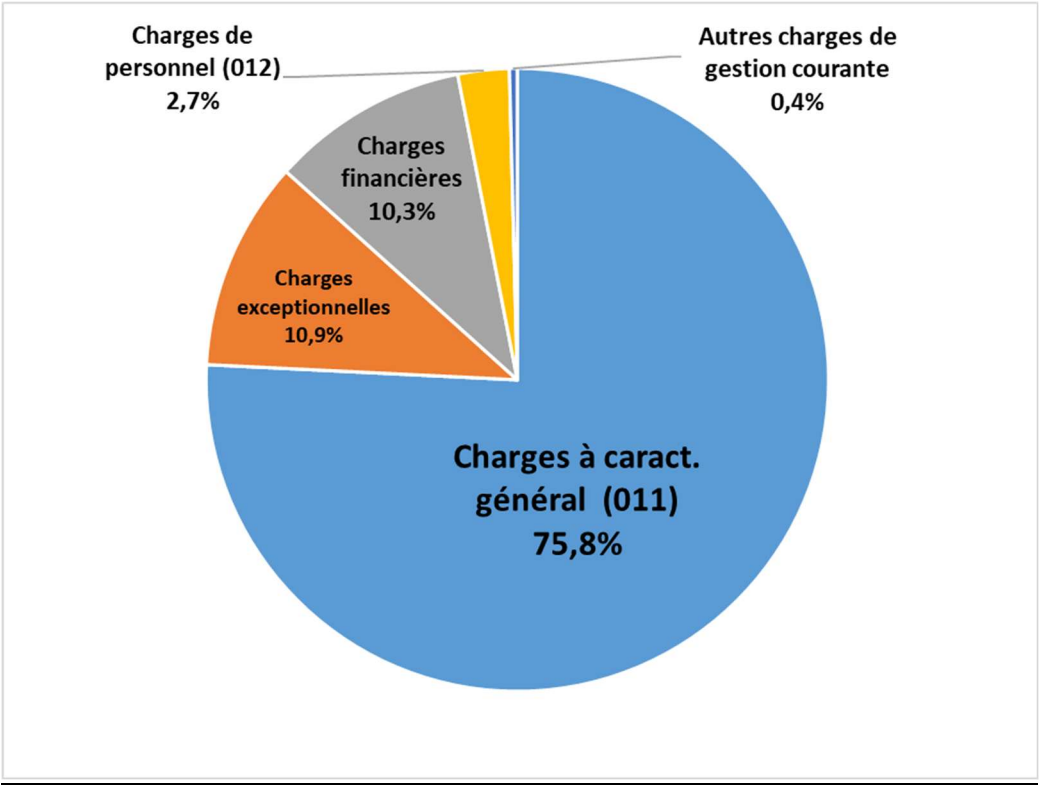
Pour les recettes financières :

Les produits exceptionnels (CH-78) : 6 516 874 €, qui concernent les annulations des titres de recettes émis en 2024 et relatifs à des pénalités, qui avaient été appliquées à PAPREC Auvergne. C'est une écriture d'ordre, qui se retrouve en dépenses de fonctionnement au CH-68 pour équilibrer les sections.

b. Les dépenses

FONCTIONNEMENT		Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	BP 2026	Ev° BP 2026/2025	Taux Réal° 2025
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses d'exploitation, de gestion		44 135 679,13 €	50 902 474,62 €	47 234 683,50 €	56 847 098,41 €	11,7%	92,8%
011	Charges à caractère général	42 549 532,68 €	47 777 153,77 €	45 394 158,74 €	52 423 882,26 €	9,7%	95,0%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 426 591,66 €	1 624 000,00 €	1 598 520,35 €	1 739 000,00 €	7,1%	98,4%
65	Autres charges de gestion courante	159 554,79 €	1 501 320,85 €	242 004,41 €	2 684 216,15 €	78,8%	16,1%
Dépenses financières		46 913 066,21 €	16 379 619,84 €	12 672 073,87 €	5 610 000,00 €	-65,8%	77,4%
66	Charges financières	6 694 022,37 €	6 173 000,00 €	6 147 010,34 €	5 600 000,00 €	-9,3%	99,6%
67	Charges exceptionnelles	33 691 989,12 €	6 526 873,84 €	6 519 991,44 €	10 000,00 €	-99,8%	99,9%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6 527 054,72 €	3 679 746,00 €	5 072,09 €	- €	-100,0%	0,1%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.		91 048 745,34 €	67 282 094,46 €	59 906 757,37 €	62 457 098,41 €	-7,2%	89,0%
		57 363 155,58 €	67 282 094,46 €	59 906 757,37 €	62 457 098,41 €	3,0%	89,0%
NB- Les DRF intègrent en 2024 des charges exceptionnelles liées à une régularisation de TVA dont le montant se retrouve en dépense. Aussi pour comparer sincèrement l'exercice passé avec les projections 2025, faut-il retrancher ce montant.							
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT							
023	Virement à la section d'investissement		20 664 403,40 €		19 841 226,23 €	-4,0%	0,0%
042	Dotations aux amortissements	921 301,61 €	965 000,00 €	957 297,57 €	980 000,00 €	1,6%	99,2%
042	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	- €	- €	- €	- €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCT.		921 301,61 €	21 629 403,40 €	957 297,57 €	20 821 226,23 €	-3,7%	4,4%
TOTAL DEPENSES DE FONCT. CUMULEES		91 970 046,95 €	88 911 497,86 €	60 864 054,94 €	83 278 324,64 €	-6,3%	68,5%
Idem commentaire ci-dessus		58 284 457,19 €	88 911 497,86 €	60 864 054,94 €	83 278 324,64 €	-6,3%	68,5%

Pour information, retour sur la répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



Pour les dépenses d'exploitation : un taux de réalisation de 95,0 %

- Les charges à caractère général (chap. 011) : - 2 382 995 € soit un taux de réalisation de 95 %.

011 -Total	Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	Ecart	Tx réal° 2025	BP 2026
	42 549 532,68 €	47 777 153,77 €	45 394 158,74 €	- 2 382 995,03 €	95,0%	52 423 882,26 €
Achats	431 385,53 €	347 750,00 €	339 075,75 €	- 8 674,25 €	97,5%	355 970,00 €
Services extérieurs	35 762 430,75 €	39 854 363,77 €	37 549 754,46 €	- 2 304 609,31 €	94,2%	41 232 272,26 €
Collecte sélective	7 391 498,16 €	8 983 943,92 €	9 057 289,80 €	73 345,88 €	100,8%	9 359 810,00 €
Déchets végétaux	1 503 977,73 €	1 253 100,00 €	1 393 098,98 €	139 998,98 €	111,2%	1 160 070,00 €
Centres de transfert	1 909 474,24 €	2 089 750,00 €	2 110 527,83 €	20 777,83 €	101,0%	2 176 110,96 €
Déchèteries	4 386 866,99 €	4 550 300,00 €	4 259 718,43 €	- 290 581,57 €	93,6%	4 546 840,00 €
ISDND	4 588 242,71 €	4 027 800,00 €	3 896 511,18 €	- 131 288,82 €	96,7%	4 604 364,50 €
Divers	19 809,50 €	9 000,00 €	126,00 €	- 8 874,00 €	1,4%	29 000,00 €
Analyses réglementaires Vernéa	8 044,76 €	20 000,00 €	10 990,00 €	- 9 010,00 €	55,0%	20 000,00 €
Vernéa	15 007 717,12 €	18 235 079,85 €	16 194 009,63 €	- 2 041 070,22 €	88,8%	18 456 026,80 €
Autres	946 799,54 €	685 390,00 €	627 482,61 €	- 57 907,39 €	91,6%	880 050,00 €
Autres services extérieurs	135 457,66 €	220 940,00 €	137 802,10 €	- 83 137,90 €	62,4%	3 288 340,00 €
Impôts et taxes	6 220 258,74 €	7 354 100,00 €	7 367 526,43 €	13 426,43 €	100,2%	7 547 300,00 €

Au sein du chapitre 011, les principaux postes font apparaître les évolutions suivantes :

- Achats : - 8 674 €, ils concernent l'ensemble des dépenses liées à :
 - L'eau et l'assainissement (- 23 775 €) écart relatif à la fuite pour l'ISDND de Puy-Long budgétée, mais facture non réceptionnée en 2025 ;
 - L'électricité des sites du VALTOM (+ 21 317 €) pas de consommation excessive mais un changement de contrat (TOTAL ENERGIES au 01/01/2025) et des factures EDF relatives au dernier trimestre 2024 payées en début d'année 2025 ;
 - Les achats de fournitures diverses et carburants (- 6 216 €).
- Collecte Sélective : + 73 346 €, augmentation du fait de la signature de l'avenant n°2 avec la société PAPREC Auvergne, qui inclut le règlement trimestriel d'un forfait supplémentaire (116 000 €) pour la réalisation d'une opération de pré-tri avant passage sur la chaîne de tri. L'avenant couvre également la prise en charge des coûts de traitement pour les déchets issus du pré-tri notamment des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) et particulièrement des bouteilles de protoxyde d'azote. D'autre part, l'arrêt des déclassements par PAPREC Auvergne a augmenté le tonnage passé sur la chaîne de tri.
- Déchets végétaux : + 139 999 €, qui s'expliquent par un tonnage de végétaux collecté par les collectivités adhérentes en hausse par rapport à l'année précédente, le maintien d'une révision mensuelle des prix avec 2 prestataires et pour certaines plateformes de broyage, des dates des broyages intégrant le traitement des déchets végétaux de la fin d'année 2024.
- Centres de transfert : + 20 778 € essentiellement liés à aux révisions de prix biennuel (environ + 1,5%) ; intervention de dépannage plus importante du prestataire Paprec pour le transport de déchet au départ du quai de transfert de Saint-Sauves atténué par un écart de - 1 113 t de déchets transportés par rapport au budgété (- 2,7 % d'OMR et + 2,1 % de CS).
- Déchèteries : - 290 582 €, dont principalement la filière gravats (- 160 k€), la filière amiante (- 80 k€) et la filière menuiseries (- 35 k€).

- ISDND : - 131 289 € ainsi ventilés :
 - Puy-Long : - 24 863 € liés à divers travaux d'aménagement qui n'ont pas été réalisés (- 80 k €) et viennent compenser les tonnages supplémentaires sur l'année (90 000 t budgétées / 98 500 t avec des tonnages détournés d'Ambert et ceux liés à Selectis) ;
 - Ambert : - 30 464 € dus à l'arrêt du casier en juillet à la suite d'un incendie sur le site ;
 - Miremont : - 44 784 € liés à la surévaluation du volume de lixiviats à traiter (11 950 m3 contre une base de 12 815 m3 au budget, soit - 25 k€), pas de facturation du SYDEM (- 12 k€), analyses PFAS semestrielles budgétées et faites une fois par an (- 7 000 €) ;
 - Saint-Sauves d'Auvergne : + 53 371 € dus à un surcoût de traitement de lixiviats (+ 11 k€ car sous-évaluation du volume : 10 000 m3 au budget pour un réel de 12 800 m3) ; des analyses PFAS semestrielles budgétées et faites une fois par an (+ 7 000 €) ; la refacturation d'exploitation par le SMCTOM Haute-Dordogne (+ 35 k€) ;
 - Saint-Diéry : - 15 918 € ;
 - La Taupe : - 41 598 € liés en partie à la surévaluation du volume de lixiviats à traiter (2 600 m3 de lixiviats budgété pour un réel de 1 892 m3 : - 19 k€) ; analyses PFAS semestrielles budgétées et faites une fois par an (- 7 000 €) ; la refacturation d'exploitation par le SICTOM Issoire-Brioude (- 12 k€) ;
 - Saint-Eloy : - 39 307 € dus en partie aux analyses PFAS semestrielles budgétées et faites une fois par an (- 7 000 €) ; surévaluation pour le coût de traitement des lixiviats (- 10 k€) ; l'entretien du site (- 3 500 €) ; la refacturation d'exploitation par le SICTOM des Combrailles (- 6 000 €) ;
 - Culhat : + 12 275 € dus à la quantification du biogaz (+ 14 500€) ; l'entretien de la végétation et des travaux du regard des eaux pluviales (+ 4 500 €) ; des analyses PFAS semestrielles budgétées et faites une fois par an (- 7 000 €).
- Pôle Vernéa : - 2 041 070 € s'expliquant par :
 - La baisse des tonnages traités (195 742 t contre 196 700 t budgétées), dont - 2 000 t de CS déclassée et une évolution des indices de révision moins impactante ;
 - Une forte baisse de production de stabilisats orientés vers l'ISDND de Puy Long (- 13 % par rapport au prévisionnel) soit environ - 300 k€ de TGAP non facturés ;
 - La taxe foncière comptabilisée dans le tarif du traitement à la tonne et sur l'imputation budgétaire des impôts fonciers (- 1 M€) ;
 - La non-facturation de la vente de biogaz (- 50 k€) ;
 - La non-facturation des déclassements issus du pré-tri (- 300 k€).
- Autres services extérieurs : - 83 138 € principalement liés à l'inscription de dépenses d'honoraires pour l'assistance juridique et pour la refonte du site internet qui seront réalisées en 2026.
- Impôts et taxes : - 13 426 €, les réalisations sont quasi-identiques aux prévisions.
- Les charges de personnel (CH-012) : - 25 480 € soit un taux de réalisation de 98 %, qui témoigne de la bonne maîtrise de la masse salariale pour 28,93 ETP au 31/12/2025 (27,93 ETP au 31/12/2024).

CH 012 -Total	Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	Ecart	Taux de réalisation 2025	BP 2026
	1 426 591,66 €	1 624 000,00 €	1 598 520,35 €	-25 479,65 €	98%	1 739 000,00 €

- Les autres charges de gestion courante (CH-65) : - 1 259 316 €, soit un taux de réalisation de 16 %, s'expliquant principalement par l'absence de recours au virement d'équilibre prévu entre le BP et le Budget Annexe (BA) CODOEC (- 1 372 220 €) du fait de l'excédent 2024.

CH65-Total	Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	Ecart	Taux de réalisation 2025	BP 2026
	159 554,79 €	1 501 320,85 €	242 004,41 €	- 1 259 316,44 €	16,1%	2 684 216,15 €
Indemnités élus	64 878,65 €	66 000,00 €	64 573,20 €	- 1 426,80 €	97,8%	66 000,00 €
Frais de mission	- €	3 000,00 €	- €	- 3 000,00 €	0,0%	3 000,00 €
Ircantec élus	3 213,81 €	5 500,00 €	3 196,56 €	- 2 303,44 €	58,1%	5 500,00 €
Cotisation URSSAF	3 167,98 €	5 000,00 €	3 038,52 €	- 1 961,48 €	60,8%	5 000,00 €
Frais de représentation	- €	600,00 €	- €	- 600,00 €	0,0%	600,00 €
Virement équilibre BA-CODO	- €	1 372 220,85 €	- €	- 1 372 220,85 €	0,0%	2 604 116,15 €
Subvention	76 294,35 €	49 000,00 €	171 196,13 €	122 196,13 €	349,4%	- €

Pour les dépenses financières : un taux de réalisation de 100 %.

- Les charges financières (CH-66) : - 25 990 €, soit un taux de réalisation de 100 %.

CH66-Total	Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	Ecart	Taux de réalisation 2025	BP 2026
	6 694 022,37 €	6 173 000,00 €	6 147 010,35 €	- 25 989,65 €	100%	5 600 000,00 €
Intérêts emprunts	285 231,84 €	265 000,00 €	243 491,65 €	- 21 508,35 €	92%	230 000,00 €
Intérêts liés à la cession de créance Vernéa	6 392 054,18 €	5 890 000,00 €	5 887 110,10 €	- 2 889,90 €	100%	5 350 000,00 €
Garanties financières ISDND	16 736,35 €	18 000,00 €	16 408,60 €	- 1 591,40 €	91%	20 000,00 €

- Les charges exceptionnelles (CH-67) : d'un montant de 6 519 991 €, elles correspondent à l'annulation des titres de recettes émis en 2024 et concernant les pénalités appliquées à PAPREC Auvergne. Cette somme se retrouve en recette de fonctionnement au CH-78.
- Les dotations aux provisions et dépréciations (CH-68) : étaient relatives aux créances pour risque relatives aux pénalités que la société PAPREC Auvergne aurait pu appliquer au VALTOM.

2- Section d'Investissement

a. Les recettes

INVESTISSEMENT		Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	BP 2026	Ev° BP 2026/2025	Taux Réal° 2025
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT							
Recettes d'équipement		209 160,00 €	299 688,25 €	29 878,80 €	364 089,25 €	21,5%	
13	Subvention et encaissements toutes opérations	209 160,00 €	299 688,25 €	29 878,80 €	364 089,25 €	21,5%	10,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €		
TOTAL RECETTES REELLES D'INV.		209 160,00 €	299 688,25 €	29 878,80 €	364 089,25 €	21,5%	10,0%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT							
Recettes financières		11 378 104,20 €	32 844 403,40 €	12 171 777,15 €	32 834 026,23 €	0,0%	37,1%
021	Virement de la section de fonct.		20 664 403,40 €		19 841 226,23 €	-4,0%	0,0%
023	Virement interne	- €					
040	Amortissements	921 301,61 €	965 000,00 €	957 297,57 €	980 000,00 €	1,6%	99,2%
041	Créance immo, sortie actif, intégr° frais étude...	10 456 802,59 €	11 215 000,00 €	11 214 479,58 €	12 012 800,00 €	7,1%	100,0%
001	Solde d'exécution reporté (excédent)						
1068	Excédent de fonct. Capitalisé	13 050 876,91 €	13 206 702,84 €	13 206 702,84 €	17 345 171,29 €	31,3%	100,0%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		24 428 981,11 €	46 051 106,24 €	25 378 479,99 €	50 179 197,52 €	9,0%	55,1%
RAP		RAP 2024	- €	RAP 2025	162 600 €		
TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES		24 638 141,11 €	46 350 794,49 €	25 408 358,79 €	50 705 886,77 €	9,4%	54,8%

- Les subventions (CH-13) : - 269 810 € cette différence est liée au fait que seule la subvention de 29 878 € relative à l'unité de tri des déchets alimentaires de la plateforme de Saint-Sauves d'Auvergne a été encaissée en 2025. Pour ce qui concerne la subvention de 162 600 € pour l'aire de lavage du pôle Vernéa, elle a été inscrite en restes à percevoir 2025. La subvention pour des actions s'inscrivant dans le cadre du « Programme Ville de demain - Eco-cité » de 60 000 € ne sera finalement pas perçue, car le montant prévisionnel de la dépense n'a pas été réalisé. La subvention de l'ADEME pour le projet de réinjection du biogaz de 77 088 € sera perçue en 2026 par VALTOM Energie Biométhane (VEB).
- Les emprunts et dettes (CH-16) : aucun emprunt n'a été prévu au BP 2025.

b. Les dépenses

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

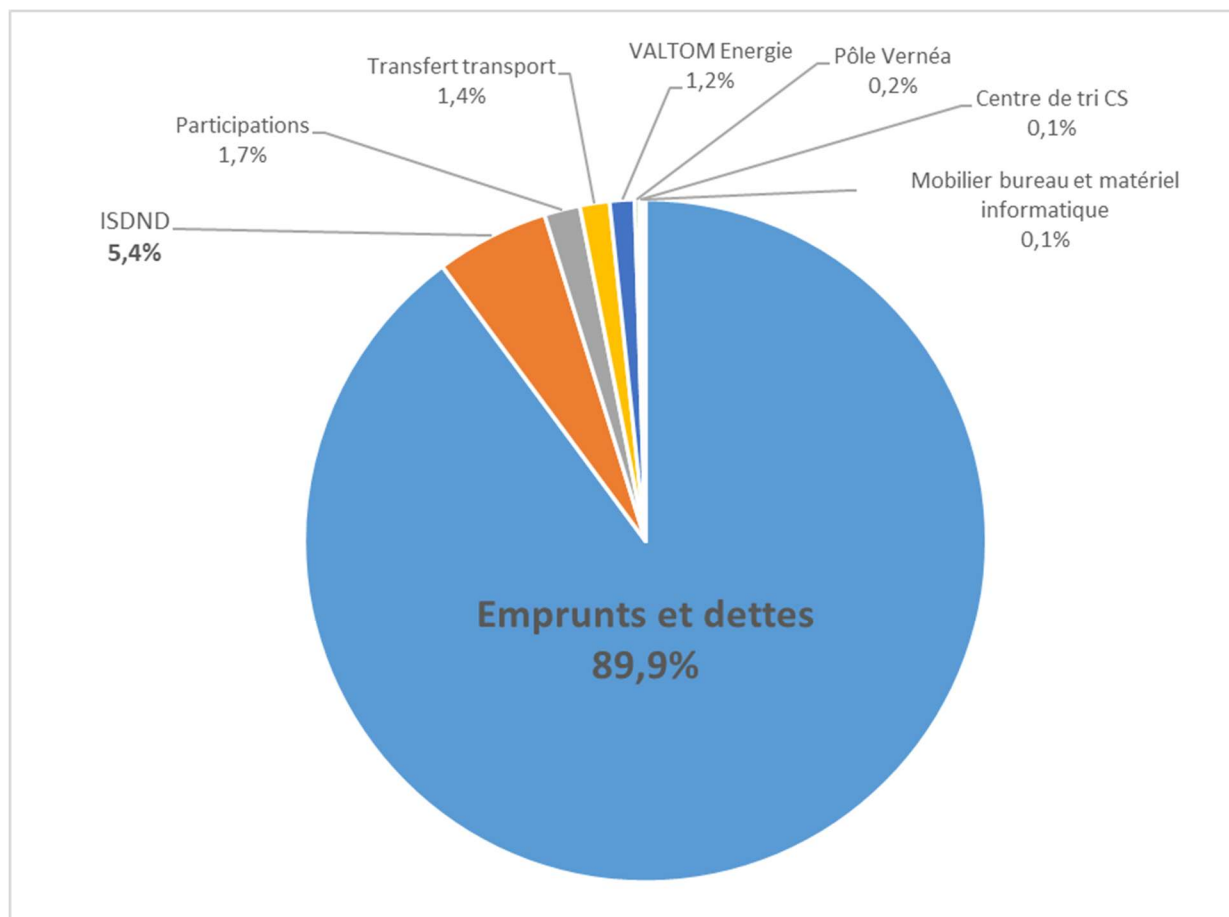
Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_76-DE

S'élevant à 14,7 M€, les dépenses réelles d'investissement se répartissent ainsi :

INVESTISSEMENT	Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	BP 2026	Ev° BP. 2026/2025	Taux Réal° 2025
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT						
Dépenses d'équipement	2 632 395,46 €	7 954 091,65 €	1 245 641,19 €	7 162 515,48 €	-10,0%	15,7%
opé 15 Matériel bureau et logistique informatique	12 429,99 €	9 200,00 €	14 197,94 €	20 550,00 €	123,4%	154,3%
opé 16 Mobilier bureau	1 440,58 €	- €	721,28 €	- €		
opé 22 Plateforme Charbonnier-les-Mines				50 000,00 €		
opé 25 Plateforme broyage	- €	- €		65 000,00 €		
opé 26 Transfert/transport	37 616,50 €	340 500,00 €	206 791,90 €	1 365 100,00 €	300,9%	60,7%
opé 28 Pôle Vernéa	1 062 836,03 €	- €	31 214,00 €	215 250,00 €		
opé 31 ISDND	1 219 177,75 €	2 289 000,00 €	790 477,19 €	867 600,00 €	-62,1%	34,5%
opé 34 VALTOM Energie	246 693,55 €	- €	174 417,50 €	- €		
opé 37 Aménagement	52 201,06 €	5 000,00 €	8 974,38 €	15 000,00 €	200,0%	179,5%
opé 38 VALORDOM 3	- €	4 860 391,65 €	- €	4 564 015,48 €	-6,1%	0,0%
opé 39 Centre de Tri CS		450 000,00 €	18 847,00 €	- €	-100,0%	4,2%
Dépenses financières	12 650 211,41 €	13 945 000,00 €	13 487 949,60 €	14 012 800,00 €	0,5%	96,7%
16 Emprunts et dettes assimilées	12 552 063,41 €	13 245 000,00 €	13 238 298,60 €	14 012 800,00 €	5,8%	99,9%
26 Participations	98 148,00 €	700 000,00 €	249 651,00 €	- €	-100,0%	35,7%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INV.	15 282 606,87 €	21 899 091,65 €	14 733 590,79 €	21 175 315,48 €	-3,3%	67,3%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT						
040 Amortissements	44 396,28 €	30 000,00 €	26 188,27 €	10 000,00 €	-66,7%	87,3%
041 Créance immo, sortie actif, intégr° frais étude...	10 456 802,59 €	11 215 000,00 €	11 214 479,58 €	12 012 800,00 €	7,1%	100,0%
001 Solde d'exécution reporté		11 403 763,94 €		11 969 663,79 €	5,0%	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 501 198,87 €	22 648 763,94 €	11 240 667,85 €	23 992 463,79 €	5,9%	49,6%
RAR	Reortés en 2025	1 802 938,90 €	Reportés en 2026	5 538 107,50 €		
TOTAL DEPENSES D'INV. CUMULEES	25 783 805,74 €	46 350 794,49 €	25 974 258,64 €	50 705 886,77 €	9,4%	56,0%



Pour les dépenses d'équipement : un taux de réalisation de 69% (dont RAR 2025)

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_76-DE

Opérations-Total	Réalisations 2024+RAR	BP+DM+RAR 2025	Réalisations 2025+RAR	Ecart	Taux de réal. 2025	BP 2026
	4 435 334,36 €	9 757 030,55 €	6 779 681,89 €	- 2 977 348,66 €	69%	7 162 515,48 €
15 & 16- Bureau et info	18 870,40 €	14 199,83 €	14 919,22 €	719,39 €	105%	20 550,00 €
22- PF compostage Charbonnier						50 000,00 €
25- PF broyage						65 000,00 €
26-Centres de transfert	197 254,50 €	500 138,00 €	465 908,90 €	- 34 229,10 €	93%	1 365 100,00 €
28- Pôle Vernéa	1 813 568,44 €	750 732,41 €	752 632,41 €	1 900,00 €	100%	215 250,00 €
31-ISDND	1 939 644,91 €	3 009 467,16 €	5 034 430,35 €	2 024 963,19 €	167%	867 600,00 €
34-VALTOM Energie	412 611,05 €	165 917,50 €	174 417,50 €	8 500,00 €	105%	
37- Aménagement	53 385,06 €	6 184,00 €	19 836,01 €	13 652,01 €	321%	15 000,00 €
38-Valordom 3	- €	4 860 391,65 €	- €	- 4 860 391,65 €	0%	4 564 015,48 €
39-Centre de tri CS		450 000,00 €	317 537,50 €	- 132 462,50 €	71%	- €

- Opérations 15 et 16 – Matériel bureau et informatique : **+ 719 €**, soit un taux de réalisation de 105 % pour des dépenses liées à des renouvellement / acquisition de matériel informatique et mobilier destiné aux agents.
- Opération 26 – Centres de transfert : **- 34 229 €**, soit un taux de réalisation de 93 % avec des dépenses inscrites en A-Réaliser (RAR) et reportées en 2026 (Travaux sur Issoire **34 967 €** ; mise en place de tôles pour le site de Riom **9 500 €** ; travaux et portail pour le site de Vertaizon **58 880 €** ; maîtrise d'œuvre pour celui de Thiers **148 000 €** ; achat de caissons à compaction et mise en place de la géolocalisation des bennes à hauteur de **182 815 €**).
- Opération 28 – Pôle Vernéa : **+ 1 900 €**, soit un taux de réalisation de 100 %, avec les dépenses portant sur les travaux d'aménagement de la turbine du pôle Vernéa liés au Réseau de Chaleur Urbain (RCU) Clauvaé (**444 549 €**), la mise en conformité avec la loi AGECE et le BREF Incinération (**276 869 €**) inscrites en RAR et reportées en 2026, ainsi que la construction d'un hangar de stockage (**31 214 €**).
- Opération 31 – ISDND : **+ 2 024 963 €**, soit un taux de réalisation de 167 %, avec des dépenses inscrites en RAR et reportées en 2026 et correspondant principalement à des études et travaux sur les sites de Saint-Sauves (plateforme de biodéchets et hangar **1,1 M€**), d'Ambert (travaux suite à l'incendie, création accès bassin des eaux pluviales, cartographie émissions méthane, canalisations, bornes de radioactivité, onduleur **124 081 €**), de Puy-Long (réalisation unité de traitement des lixiviats, création digues 1 et 2 casier 3, création accès unique **3,6 M€**), de Vergongheon (accès et débitmètre sur la cuve de stockage lixiviats, torchère reconditionnée **69 930 €**).
- Opération 34 – VALTOM Energie : **+ 8 500 €**, correspondant à l'accompagnement sur l'autoconsommation collective de la WAGA Box (VEB).
- Opération 37 – Aménagements : **+ 13 652 €**, concernant les travaux d'aménagements des espaces (acoustique et cloison pour l'open-space du 1^{er} étage).
- Opération 38 – VALORDOM 3 : pas de dépense, car l'opération a été inscrite à l'occasion du lancement de la démarche, afin de provisionner une partie des recettes complémentaires perçues et permettre le maintien ou le déploiement d'outils de réduction et de valorisation des déchets.
- Opération 39 – Centre de tri CS : **- 132 462 €**, concernant les études relatives au futur centre de tri de la collecte sélective.

Pour les dépenses financières : un taux de réalisation de 97 %

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : - 6 701 €, correspondant au remboursement du capital de la dette et constituée de la cession de créance du pôle Vernéa, qui court jusqu'en 2033 ainsi que des emprunts liés aux autres sites de traitement ;
- Chapitre 26 – Participations : - 450 349 €, correspondant au solde de la prise de participation VALTOM Energie Biométhane (VEB).

Synthèse du compte administratif 2025

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
 Reçu en préfecture le 01/07/2026
 Publié le
 ID : 063-256302670-20260630-2026_76-DE

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES

011 - Charges à caractère général 45 394 158,74 €
012 - Charges de personnel 1 598 520,35 €
65 - Autres charges de gestion courante 242 004,41 €
66 - Charges financières 6 147 010,34 €
67 - Charges exceptionnelles 6 519 991,44 €
68 - Dotations provisions 5 072,09 €
Opérations d'ordre 957 297,57 €

TOTAL = 60 864 054,94 €

Epargne brute *
16,7 M€
Epargne nette **
(hors Vernéa)
14,7 M€

CA 2024
 = 23 et 21 M €

013 - Atténuations de charges
17 835,23 €

70 - Produits divers
20 172 071,33 €

74 - Dotations et participations
49 749 268,93 €

75 - Autres produits de gestion
167 348,96 €

77 - Produits exceptionnels
0 €

78 - Reprise provisions semi-budgétaires
6 516 873,84 €

Opérations d'ordre
26 188,27 €

TOTAL = 76 649 586,56 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

16 et 26 - Opérations financières 13 487 949,60 €
Opé - Dépenses d'équipement 1 245 641,19 €
Opérations d'ordre 11 240 667,85 €

SOUS- TOTAL = 25 974 258,64€

Total des dépenses :

86 838 313,58 €

Pour rappel, CA 2024 :

84 068 262,93 €

RECETTES

13 - Dotations et subventions reçues 29 878,80 €
16 - Emprunts 0 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 13 206 702,84 €
Opérations d'ordre 12 171 777,15 €

SOUS- TOTAL = 25 408 358,79 €

Total des recettes :

102 057 945,35 €

Pour rappel, CA 2024 :

105 210 317,96 €

* **Epargne Brute (EB)** = Excédent des RRF - les charges d'intérêts => mesure la capacité à rembourser l'emprunt

** **Epargne Nette (EN)** = EB - remboursement du capital de la dette => mesure l'épargne disponible pour les investissements futurs

Délibération :

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2025, présenté ci-avant.

Compte Administratif 2025 - BA-CODOEC Synthèse

Résultats de l'exercice 2025

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	4 027 903,00 €	2 411 615,08 €	-2 225 596,30 €
Recettes de fonctionnement	4 027 903,00 €	186 018,78 €	
Dépenses d'investissement	22 894,08 €	0,00 €	22 894,08 €
Recettes d'investissement	22 894,08 €	22 894,08 €	

Exécution budgétaire 2025 et résultats de clôture

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	-19 444,08 €		22 894,08 €	3 450,00 €
Fonctionnement	2 678 576,23 €	22 894,08 €	-2 225 596,30 €	430 085,85 €
TOTAL	2 659 132,15 €	22 894,08 €	-2 202 702,22 €	433 535,85 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2025 (équilibre BP 2026)

Section d'investissement - Dépenses	3 450,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	3 450,00 €

Affectation du Résultat 2025

Proposition d'affectation du résultat	
Résultat de fonctionnement à affecter	430 085,85 €
Excédent de la section d'investissement (art. 001)	3 450,00 €
Besoin de financement des restes à réaliser	-3 450,00 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2026 (art. 002)	430 085,85 €
Affectation en réserves pour 2026 (article 1068)	0,00 €

Compte Administratif 2025 - BA-CODOEC Synthèse

Résultats de l'exercice 2025

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	4 027 903,00 €	2 411 615,08 €	-2 225 596,30 €
Recettes de fonctionnement	4 027 903,00 €	186 018,78 €	
Dépenses d'investissement	22 894,08 €	0,00 €	22 894,08 €
Recettes d'investissement	22 894,08 €	22 894,08 €	

Exécution budgétaire 2025 et résultats de clôture

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	-19 444,08 €		22 894,08 €	3 450,00 €
Fonctionnement	2 678 576,23 €	22 894,08 €	-2 225 596,30 €	430 085,85 €
TOTAL	2 659 132,15 €	22 894,08 €	-2 202 702,22 €	433 535,85 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2025 (équilibre BP 2026)

Section d'investissement - Dépenses	3 450,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	3 450,00 €

Affectation du Résultat 2025

Proposition d'affectation du résultat	
Résultat de fonctionnement à affecter	430 085,85 €
Excédent de la section d'investissement (art. 001)	3 450,00 €
Besoin de financement des restes à réaliser	-3 450,00 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2026 (art. 002)	430 085,85 €
Affectation en réserves pour 2026 (article 1068)	0,00 €

Compte Administratif 2025 Synthèse

Résultats de l'exercice 2025

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	88 911 497,86 €	60 864 054,94 €	15 785 531,62 €
Recettes de fonctionnement	88 911 497,86 €	76 649 586,56 €	
Dépenses d'investissement	46 350 794,49 €	25 974 258,64 €	- 565 899,85 €
Recettes d'investissement	46 350 794,49 €	25 408 358,79 €	

Exécution budgétaire 2025 et résultats de clôture

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	-11 403 763,94 €		-565 899,85 €	-11 969 663,79 €
Fonctionnement	26 845 710,35 €	13 206 702,84 €	15 785 531,62 €	29 424 539,13 €
TOTAL	15 441 946,41 €	13 206 702,84 €	15 219 631,77 €	17 454 875,34 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2025 (équilibre BP 2026)

Section d'investissement - Dépenses	5 538 107,50 €
Section d'investissement - Recettes	162 600,00 €
SOLDE	5 375 507,50 €

Affectation du Résultat 2025

Proposition d'affectation du résultat	
Résultat de fonctionnement à affecter	29 424 539,13 €
Déficit de la section d'investissement	-11 969 663,79 €
Besoin de financement des restes à réaliser	-5 375 507,50 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2026 (art. 002)	12 079 367,84 €
Affectation en réserves pour 2026 (article 1068)	17 345 171,29 €

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Compte Administratif (CA) 2025 du Budget Annexe (BA) CODOEC**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

2 Folio

Le Compte Administratif (CA) 2025 du budget annexe (BA) Contrat Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC), établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A l'unanimité

De :

- 1- Prendre acte de la présentation du compte administratif 2025 du budget principal du VALTOM, lequel se synthétise ainsi :
- Résultat de l'exercice 2025 :

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	4 027 903,00 €	2 411 615,08 €	- 2 225 596,30 €
Recettes de fonctionnement	4 027 903,00 €	186 018,78 €	
Dépenses d'investissement	22 894,08 €	0,00 €	22 894,08 €
Recettes d'investissement	22 894,08 €	22 894,08 €	

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Déficitaires en fonctionnement : - **2 225 596,30 €** ;
- Excédentaires en investissement : **22 894,08 €**.

- Exécution budgétaire 2025 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	- 19 444,08 €	0,00 €	22 894,08 €	3 450,00 €
Fonctionnement	2 678 576,23 €	22 894,08 €	- 2 225 596,30 €	430 085,85 €
TOTAL	2 659 132,15 €	22 894,08 €	- 2 202 702,22 €	433 535,85 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2025 (équilibre BP 2026)	
Section d'investissement - Dépenses	3 450,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	3 450,00 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section au 31 décembre 2025 est de 430 085,85 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2025 additionné au report antérieur au 31 décembre 2024 (résultat de clôture 2024 moins la part affectée à l'investissement).

$$\text{Soit : } 2\,678\,576,23 + (-2\,225\,596,30 \text{ €} - 22\,894,08 \text{ €}) = 430\,085,85 \text{ €}$$

→ Lors de l'affectation du résultat, le montant de 430 085,85 € est reporté en section de fonctionnement (article 002).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement** se présente comme suit :

Section Fonctionnement 2025		<i>Rappel 2024</i>
Dépenses réelles	60 % (97 %)	36 % (77 %)
Recettes réelles	14 %	80 %

- En investissement : le résultat cumulé de la section au 31 décembre 2025 est de 3 450 €.

→ Lors de l'affectation du résultat, l'excédent de 3 450 € est reporté en section d'investissement (article 001).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement** se présente comme suit :

Section Investissement 2025		<i>Rappel 2024</i>
Dépenses réelles	-	85 %
Recettes réelles	-	100 %

- 2- Constaté les identités de valeurs du compte administratif 2025 du budget annexe CODOEC avec les indications du compte de gestion 2025 ;
- 3- Reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser ;
- 4- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Compte Administratif (CA) 2025 du Budget Annexe (BA) CODOEC**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

2 Folio

Le Compte Administratif (CA) 2025 du budget annexe (BA) Contrat Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC), établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A l'unanimité

De :

- 1- Prendre acte de la présentation du compte administratif 2025 du budget principal du VALTOM, lequel se synthétise ainsi :
- Résultat de l'exercice 2025 :

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	4 027 903,00 €	2 411 615,08 €	- 2 225 596,30 €
Recettes de fonctionnement	4 027 903,00 €	186 018,78 €	
Dépenses d'investissement	22 894,08 €	0,00 €	22 894,08 €
Recettes d'investissement	22 894,08 €	22 894,08 €	

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Déficitaire en fonctionnement : - **2 225 596,30 €** ;
- Excédentaire en investissement : **22 894,08 €**.

- Exécution budgétaire 2025 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	- 19 444,08 €	0,00 €	22 894,08 €	3 450,00 €
Fonctionnement	2 678 576,23 €	22 894,08 €	- 2 225 596,30 €	430 085,85 €
TOTAL	2 659 132,15 €	22 894,08 €	- 2 202 702,22 €	433 535,85 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2025 (équilibre BP 2026)	
Section d'investissement - Dépenses	3 450,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	3 450,00 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section au 31 décembre 2025 est de 430 085,85 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2025 additionné au report antérieur au 31 décembre 2024 (résultat de clôture 2024 moins la part affectée à l'investissement).

$$\text{Soit : } 2\,678\,576,23 + (-2\,225\,596,30 \text{ €} - 22\,894,08 \text{ €}) = 430\,085,85 \text{ €}$$

→ Lors de l'affectation du résultat, le montant de 430 085,85 € est reporté en section de fonctionnement (article 002).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement** se présente comme suit :

Section Fonctionnement 2025		<i>Rappel 2024</i>
Dépenses réelles	60 % (97 %)	36 % (77 %)
Recettes réelles	14 %	80 %

- En investissement : le résultat cumulé de la section au 31 décembre 2025 est de 3 450 €.

→ Lors de l'affectation du résultat, l'excédent de 3 450 € est reporté en section d'investissement (article 001).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement** se présente comme suit :

Section Investissement 2025		<i>Rappel 2024</i>
Dépenses réelles	-	85 %
Recettes réelles	-	100 %

- 2- Constaté les identités de valeurs du compte administratif 2025 du budget annexe CODOEC avec les indications du compte de gestion 2025 ;
- 3- Reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser ;
- 4- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

V - ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

36
 24
 29

VOTES :

Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

29
 0
 0

Présenté par Monsieur le Président,
 A Clermont-Fd, le 30/06/2026



Date de convocation : 24/06/2026

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire

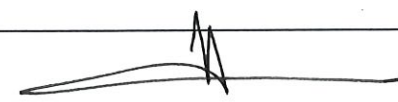
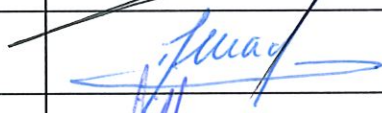
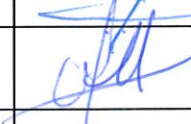
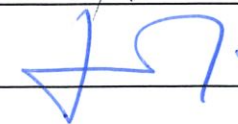
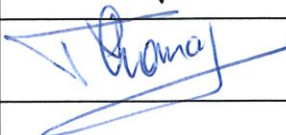
A Clermont-Fd, le 30/06/2026

Les membres du Comité Syndical,

Nom / Prénom Titulaire - Suppléant	Signature
BIRARD Cécile - CHAMBONNET Olivier	
BONY Yannick - CLAMADIEU Yves	
BOUET-BARICAULT Thomas - RENIE Stanislas	
BOULEAU Bernard - PIQUELLE Margaux	
BRUNMUROL Laurent - GRENET Daniel	Le Président ne prend pas part au vote du CA
BUSSIÈRE Claire - SAUZEDDE Anaïs	
CHAMBON Olivier - BRAVARD Louis-Antoine	
CHAUVIN Lionel - TRICHARD Dorothée	
CLAUSTRE David - KLUFTS Jean-François	
CLIGNAC Jean-Louis - COSTE Catherine	
DA SYLVA Tony - NEUVY Flavien	
DEQUAIRE René - SPYCHALA André	
DUBIEN Ghislaine - CLIVILLÉ Laurent	
DURANTHON Barbara - THOULY Fabienne	
FROMAGE Catherine - BAYOL Jean-Pierre	

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

GAILLARD Jean-Michel - DAVID Anthony	
GARNIER Alain - CUBIZOLLES Jean-Marc	
GAY Lionel - GUITTARD Dominique	
GENESTIER Stéphane - GIANGRECO Malory	
GEORGES Denis - POIROT Kristel	
JALICON Christiane - BASTIEN Géraldine	
LAGRU Alain - BERTAUD Cécile	
LAPORTE Cécile - PINET-TALLON Catherine	
LASSALAS Mathieu - VANCEUNEBROCK Laurence	
MAILLARD Guy - HEYRAUD Damien	
MARTIN Frédéric - DUCREUX Bernard	
MEALLET Roger Jean - MANSANA Jocelyne	
MENAGER Marc - BRAJON Sébastien	
MULLER Lionel - IZARD Bruno	
PAGES Robert - SERTELET Gérald	
PELISSIER Patrick - GIBELIN Pascal	
RAVEL Pierre - GONTHIER Emmanuel	
SERRE Christophe - MICHAUD Pascal	
STANISLAS Anne-Laure - FEL ROBERT Noémie	
SUCHET Philippe - GANET Laurent	
THOMAS Florence - NOURRISSON Lucie	
TOTAL DES SIGNATURES	

V - ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

36
 24
 29

VOTES :

Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

29
 0
 0

Présenté par Monsieur le Président,
 A Clermont-Fd, le 30/06/2026



Date de convocation : 24/06/2026

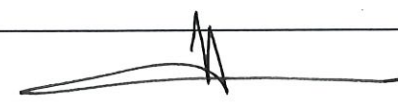
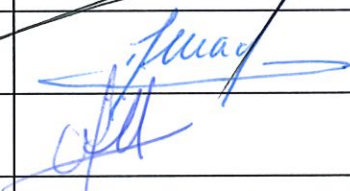
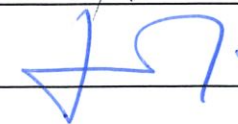
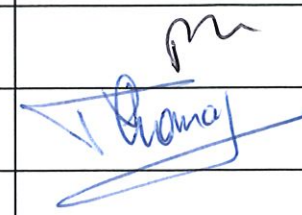
Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire

A Clermont-Fd, le 30/06/2026

Les membres du Comité Syndical,

Nom / Prénom Titulaire - Suppléant	Signature
BIRARD Cécile - CHAMBONNET Olivier	
BONY Yannick - CLAMADIEU Yves	
BOUET-BARICAULT Thomas - RENIE Stanislas	
BOULEAU Bernard - PIQUELLE Margaux	
BRUNMUROL Laurent - GRENET Daniel	Le Président ne prend pas part au vote du CA
BUSSIÈRE Claire - SAUZEDDE Anaïs	
CHAMBON Olivier - BRAVARD Louis-Antoine	
CHAUVIN Lionel - TRICHARD Dorothée	
CLAUSTRE David - KLUFTS Jean-François	
CLIGNAC Jean-Louis - COSTE Catherine	
DA SYLVA Tony - NEUVY Flavien	
DEQUAIRE René - SPYCHALA André	
DUBIEN Ghislaine - CLIVILLÉ Laurent	
DURANTHON Barbara - THOULY Fabienne	
FROMAGE Catherine - BAYOL Jean-Pierre	

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

GAILLARD Jean-Michel - DAVID Anthony	
GARNIER Alain - CUBIZOLLES Jean-Marc	
GAY Lionel - GUITTARD Dominique	
GENESTIER Stéphane - GIANGRECO Malory	
GEORGES Denis - POIROT Kristel	
JALICON Christiane - BASTIEN Géraldine	
LAGRU Alain - BERTAUD Cécile	
LAPORTE Cécile - PINET-TALLON Catherine	
LASSALAS Mathieu - VANCEUNEBROCK Laurence	
MAILLARD Guy - HEYRAUD Damien	
MARTIN Frédéric - DUCREUX Bernard	
MEALLET Roger Jean - MANSANA Jocelyne	
MENAGER Marc - BRAJON Sébastien	
MULLER Lionel - IZARD Bruno	
PAGES Robert - SERTELET Gérald	
PELISSIER Patrick - GIBELIN Pascal	
RAVEL Pierre - GONTHIER Emmanuel	
SERRE Christophe - MICHAUD Pascal	
STANISLAS Anne-Laure - FEL ROBERT Noémie	
SUCHET Philippe - GANET Laurent	
THOMAS Florence - NOURRISSON Lucie	
TOTAL DES SIGNATURES	

Assemblée Générale Mardi 30 juin 2026

VALTOM

Compte Administratif (CA) 2025 du Budget Annexe (BA) CODOEC

Le Compte Administratif (CA) 2025 du budget annexe (BA) Contrat Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC), établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Il n'a pas été présenté en même temps que les budget primitif (BP) 2026, approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 17 février 2026. Cependant, les résultats 2025 ont été repris de manière anticipée au BP 2026 et ne présentent pas de différence.

I – Les grands équilibres financiers : le résultat et son affectation

Le CA 2024 découle de la gestion de l'exercice 2025 qui se présente, en synthèse, comme suit :

- Résultat de l'exercice 2025 :

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	4 027 903,00 €	2 411 615,08 €	- 2 225 596,30 €
Recettes de fonctionnement	4 027 903,00 €	186 018,78 €	
Dépenses d'investissement	22 894,08 €	0,00 €	22 894,08 €
Recettes d'investissement	22 894,08 €	22 894,08 €	

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Déficitaires en fonctionnement : **- 2 225 596,30 €** ;
- Excédentaires en investissement : **22 894,08 €**.

- Exécution budgétaire 2025 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	- 19 444,08 €	0,00 €	22 894,08 €	3 450,00 €
Fonctionnement	2 678 576,23 €	22 894,08 €	- 2 225 596,30 €	430 085,85 €
TOTAL	2 659 132,15 €	22 894,08 €	- 2 202 702,22 €	433 535,85 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2025 (équilibre BP 2026)	
Section d'investissement - Dépenses	3 450,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	3 450,00 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section au 31 décembre 2025 est de 430 085,85 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2025 additionné au report antérieur au 31 décembre 2024 (résultat de clôture 2024 moins la part affectée à l'investissement).

Soit : 2 678 576,23 + (- 2 225 596,30 € - 22 894,08 €) = 430 085,85 €

→ Lors de l'affectation du résultat, le montant de 430 085,85 € est reporté en section de fonctionnement (article 002).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement** se présente comme suit :

Section Fonctionnement 2025		<i>Rappel 2024</i>
Dépenses réelles	60 % (97 %)	36 % (77 %)
Recettes réelles	14 %	80 %

- En investissement : le résultat cumulé de la section au 31 décembre 2025 est de 3 450 €.

→ Lors de l'affectation du résultat, l'excédent de 3 450 € est reporté en section d'investissement (article 001).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement** se présente comme suit :

Section Investissement 2025		<i>Rappel 2024</i>
Dépenses réelles	-	85 %
Recettes réelles	-	100 %

** Ces taux de réalisations correspondent aux données réelles et font référence aux tableaux pages 3 à 6.

Nota

L'objet du rapport est de mettre en évidence les réalisations 2025 par rapport aux recettes et dépenses prévues au budget 2025.

Afin de mettre en perspective ces données, vous sont rappelées, en synthèse et pour chaque section, les données globalisées liées aux réalisations 2025 et aux prévisions 2026.

II- Le bouclage du budget : recettes et dépenses réelles de l'exercice

1- Section de fonctionnement

a. Les recettes, un taux de réalisation de 13,6 %

FONCTIONNEMENT		Réalisations 2024	BP+DM 2025	Réalisations 2025	BP 2026	Taux Réal ¹ 2025
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
Recettes d'exploitation, de gestion		4 807 596,90 €	1 372 220,85 €	186 018,78 €	2 625 616,15 €	13,6%
70	Produits des services, du domaine et ventes	4 840,28 €	- €	2 681,31 €	- €	
74	Dotations, participations, subventions	152 756,62 €	1 372 220,85 €	183 336,09 €	2 625 616,15 €	13,4%
75	Autres produits de gestion courante	4 650 000,00 €	- €	1,38 €	- €	
Recettes financières		- €	- €	- €	- €	
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	
78	Reprise provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.		4 807 596,90 €	1 372 220,85 €	186 018,78 €	2 625 616,15 €	13,6%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						
Excédent reporté						
R 002 (Résultat)		- €	2 655 682,15 €	- €	430 085,85 €	
042 Amortissements		- €	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.		- €	2 655 682,15 €	- €	430 085,85 €	
TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES		4 807 596,90 €	4 027 903,00 €	186 018,78 €	3 055 702,00 €	4,6%

- Les réalisations du chapitre 70 (2 681 €) correspondent à la refacturation par le VALTOM aux collectivités adhérentes du 2^e Composteur Individuel de Jardin (CIJ) payant.
- Le chapitre 74 (183 336 €) correspond à des subventions perçues :
 - 183 336 € au titre de l'ADEME pour les acomptes n° 2 et n°3-solde de la subvention « Appui au développement du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques » ;

L'écart entre les réalisations et les prévisions s'explique par le fait que cette année il n'y a finalement pas eu recours au virement d'équilibre du BP vers le BA suite à l'excédent de fonctionnement 2024 reporté en 2025.

- Le chapitre 75 (1,38 €) : cela correspond à une régularisation d'arrondis de TVA demandé par le Service de Gestion Comptable de Clermont Métropole et Amendes.

b. Les dépenses, un taux de réalisation de 60 %

(97 % si dépenses composteurs + subventions CODOEC sur 1 année)

FONCTIONNEMENT		Réalisations 2024	BP+DM 2025	Réalisations 2025	BP 2026	Taux Réal° 2025
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
	Dépenses d'exploitation, de gestion	2 129 020,67 €	4 027 903,00 €	2 411 615,08 €	3 055 702,00 €	59,9%
011	Charges à caractère général	1 040 181,46 €	2 039 903,00 €	1 175 512,03 €	760 202,00 €	57,6%
	Dont "Achats"	571 790,73 €	1 478 000,00 €	717 991,78 €	437 000,00 €	48,6%
	Dont "Services extérieurs"	28 508,34 €	21 200,00 €	10 926,00 €	34 700,00 €	51,5%
	Dont "Autres services extérieurs"	439 882,39 €	540 703,00 €	446 594,25 €	288 502,00 €	82,6%
65	Autres charges de gestion courante	1 088 839,21 €	1 988 000,00 €	1 236 103,05 €	2 295 500,00 €	62,2%
	Dépenses financières	- €	- €	- €	- €	
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.		2 129 020,67 €	4 027 903,00 €	2 411 615,08 €	3 055 702,00 €	59,9%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						
023	Virement à la section d'investissement	31 043,80 €	- €	- €	- €	
042	Dotations aux amortissements	- €	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCT.		31 043,80 €	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES DE FONCT. CUMULEES		2 160 064,47 €	4 027 903,00 €	2 411 615,08 €	3 055 702,00 €	59,9%

Pour rappel, afin d'être en cohérence avec la perception en une fois des recettes Certificats d'Economie d'Energie (CEE) liés au Réseau de Chaleur (RCU) Clauvaé, les prévisions de dépenses liées aux Composteurs Individuels de Jardin (CIJ) et aux forfaits CODOEC sont pluriannuelles et inscrites pour la durée des dispositifs alors que les réalisations ne concernent que l'année 2025, ce qui explique les écarts entre prévision et réalisations.

Pour 2025, les réalisations concernent :

- Chapitre 011 (1 175 512 €) soit 57,6 % (ou 91,6 % sur 1 année) dont :
 - o Les achats : 48,6 % soit - 112 590 € (base année 2025). Les dépenses concernent les achats de CIJ (7 392 CIJ budgétés / 9 760 CIJ achetés) ainsi que les équipements et fournitures associées. Cet écart est dû à un remboursement de CIJ 2024 à Clermont Auvergne Métropole moins élevé que prévu en charges à rattacher (5 400 CIJ budgétés / 4 067 CIJ facturés).
 - o Les services extérieurs : 52 % soit - 10 274 €. Les dépenses concernent la mise à jour du logiciel LOGIPROX et les analyses de la qualité du compost de proximité, moins élevées que prévu.
 - o Les autres services extérieurs : 83 % soit - 94 108 €.
 - Les outils de communication en faveur de la distribution des composteurs individuels de jardin, dont la mise à jour du module de réservation (45 000 €).
 - Les crédits relatifs au déploiement du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO), dont le programme Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (LGA), Mon Jardin Zéro Déchet (partenariats) et la cellule biodéchets (94 500 €) (outils de communication, actions évènementielles et de sensibilisation).
 - Les campagnes biodéchets (62 000 €).

- Les crédits relatifs aux actions d'économie circulaire (partenariats Cocoshaker, CCI, CMA) dont les éco-manifestations, Mon Club de Sport Zéro Déchets, l'écoconsommation, le secteur économique, l'éco-exemplarité et l'évènementiel (Horizon Circulaire) (169 000 €).
 - Les concours divers et cotisations aux organismes (RCC AURA, PF21, Cocoshaker, CPIE, PAMPA...) (4 500 €).
 - Etablissements Témoins (ET), dont communication magazine ET et dispositif 2024-2025 (70 500€).
- Chapitre 65 (1 236 103 €) soit 62 % (ou 102 % sur 1 année) dont :
- Les forfait CODOEC ont été versés dans leur intégralité aux collectivités adhérentes à hauteur de 775 000 € pour l'année 2025 ;
 - Les aides aux agents STGDO, s'élèvent à 305 009 € contre les 305 000 € budgétés, selon les facturations des collectivités adhérentes ;
 - Les subventions aux associations et initiatives locales ont été attribuées à hauteur de 156 093 € contre les 133 000 € budgétés à :
 - PAMPA Consigne pour 125 000 € ;
 - VALTOM Solidaire pour 15 000 € ;
 - METABATIK pour 10 000 € ;
 - Association HOP HOP HOP pour 5 000 €, concernant l'aménagement d'un nouveau local et le développement de la recyclerie L'échOPpe à Augerolles, sur le territoire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) ;
 - Institut Curie pour 594 €, concernant le défi « La course de la Jonquille » qui vient en soutien à la lutte contre le cancer ;
 - Les Toques Blanches pour 500 €.

2- Section d'investissement

a. Les recettes

INVESTISSEMENT		Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	BP 2026	Taux Réal ²⁰²⁵
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT						
Recettes d'équipement		20 956,20 €	- €	- €	- €	
13	Subvention et encaissements toutes opérations	20 956,20 €	- €	- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées		- €		- €	
TOTAL RECETTES REELLES D'INV.		20 956,20 €	- €	- €	- €	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT						
Recettes financières		- €	- €	- €	3 450,00 €	
021	Virement de la section de fonct.		- €		- €	
001	Solde d'exécution reporté (excédent)				3 450,00 €	
1068	Excédent de fonct. Capitalisé	27 776,00 €	22 894,08 €	22 894,08 €	- €	100,0%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		27 776,00 €	22 894,08 €	22 894,08 €	3 450,00 €	100,0%
TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES		48 732,20 €	22 894,08 €	22 894,08 €	3 450,00 €	100,0%

Aucune recette réelle d'investissement n'était prévue et n'a été encaissée.

b. Les dépenses

INVESTISSEMENT		Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	BP 2026	Taux Réal ²⁰²⁵
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT						
Dépenses d'équipement		68 176,28 €	- €	- €	- €	
Chap 20		4 550,00 €	- €	- €	- €	
Chap 21		63 626,28 €	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INV.		68 176,28 €	- €	- €	- €	
RAR		Reportés en 2025	3 450 €	Reportés en 2026	3 450 €	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT						
001	Solde d'exécution reporté	- €	19 444,08 €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		- €	19 444,08 €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES D'INV. CUMULEES		68 176,28 €	22 894,08 €	- €	3 450,00 €	0,0%

Aucune dépense réelle d'investissement n'était prévue et n'a été réalisée.

Synthèse du compte administratif 2025 du budget

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	011 - Charges à caractère général 1 175 512,03 €	70 - Produits divers 2 681,31 €
	012 - Charges de personnel 0 €	74 - Dotations, participations, subventions 183 336,09 €
	65 - Autres charges de gestion courante 1 236 103,05 €	75 - Autres produits de gestion 1,38 €
	Opérations d'ordre 0,00 €	Opérations d'ordre 0,00 €
	TOTAL = 2 411 615,08 €	TOTAL = 186 018,78 €
INVESTISSEMENT	Chap 20 - Immobilisations incorporelles 0,00 €	13 - Dotations et subventions reçues 0,00 €
	Chap 21 - Immobilisations corporelles 0,00 €	1068 - Part affectée à l'Inv. 22 894,08 €
	Opérations d'ordre 0,00 €	Opérations d'ordre 0,00 €
	SOUS- TOTAL = 0,00 €	SOUS- TOTAL = 22 894,08 €
	Total des dépenses : 2 411 615,08 €	Total des recettes : 208 912,86 €
	Pour rappel, CA 2024 : 2 228 240,75 €	Pour rappel, CA 2024 : 4 856 329,10 €

Délibération :

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2025 du budget annexe CODOEC, présenté ci-avant.

Assemblée Générale Mardi 30 juin 2026

VALTOM

Compte Administratif (CA) 2025 du Budget Annexe (BA) CODOEC

Le Compte Administratif (CA) 2025 du budget annexe (BA) Contrat Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC), établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Il n'a pas été présenté en même temps que les budget primitif (BP) 2026, approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 17 février 2026. Cependant, les résultats 2025 ont été repris de manière anticipée au BP 2026 et ne présentent pas de différence.

I – Les grands équilibres financiers : le résultat et son affectation

Le CA 2024 découle de la gestion de l'exercice 2025 qui se présente, en synthèse, comme suit :

- Résultat de l'exercice 2025 :

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	4 027 903,00 €	2 411 615,08 €	- 2 225 596,30 €
Recettes de fonctionnement	4 027 903,00 €	186 018,78 €	
Dépenses d'investissement	22 894,08 €	0,00 €	22 894,08 €
Recettes d'investissement	22 894,08 €	22 894,08 €	

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Déficitaires en fonctionnement : **- 2 225 596,30 €** ;
- Excédentaires en investissement : **22 894,08 €**.

- Exécution budgétaire 2025 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	- 19 444,08 €	0,00 €	22 894,08 €	3 450,00 €
Fonctionnement	2 678 576,23 €	22 894,08 €	- 2 225 596,30 €	430 085,85 €
TOTAL	2 659 132,15 €	22 894,08 €	- 2 202 702,22 €	433 535,85 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2025 (équilibre BP 2026)	
Section d'investissement - Dépenses	3 450,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	3 450,00 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section au 31 décembre 2025 est de 430 085,85 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2025 additionné au report antérieur au 31 décembre 2024 (résultat de clôture 2024 moins la part affectée à l'investissement).

Soit : 2 678 576,23 + (- 2 225 596,30 € - 22 894,08 €) = 430 085,85 €

→ Lors de l'affectation du résultat, le montant de 430 085,85 € est reporté en section de fonctionnement (article 002).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement** se présente comme suit :

Section Fonctionnement 2025		<i>Rappel 2024</i>
Dépenses réelles	60 % (97 %)	36 % (77 %)
Recettes réelles	14 %	80 %

- En investissement : le résultat cumulé de la section au 31 décembre 2025 est de 3 450 €.

→ Lors de l'affectation du résultat, l'excédent de 3 450 € est reporté en section d'investissement (article 001).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement** se présente comme suit :

Section Investissement 2025		<i>Rappel 2024</i>
Dépenses réelles	-	85 %
Recettes réelles	-	100 %

** Ces taux de réalisations correspondent aux données réelles et font référence aux tableaux pages 3 à 6.

Nota

L'objet du rapport est de mettre en évidence les réalisations 2025 par rapport aux recettes et dépenses prévues au budget 2025.

Afin de mettre en perspective ces données, vous sont rappelées, en synthèse et pour chaque section, les données globalisées liées aux réalisations 2025 et aux prévisions 2026.

II- Le bouclage du budget : recettes et dépenses réelles de l'exercice

1- Section de fonctionnement

a. Les recettes, un taux de réalisation de 13,6 %

FONCTIONNEMENT		Réalisations 2024	BP+DM 2025	Réalisations 2025	BP 2026	Taux Réal ¹ 2025
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
Recettes d'exploitation, de gestion		4 807 596,90 €	1 372 220,85 €	186 018,78 €	2 625 616,15 €	13,6%
70	Produits des services, du domaine et ventes	4 840,28 €	- €	2 681,31 €	- €	
74	Dotations, participations, subventions	152 756,62 €	1 372 220,85 €	183 336,09 €	2 625 616,15 €	13,4%
75	Autres produits de gestion courante	4 650 000,00 €	- €	1,38 €	- €	
Recettes financières		- €	- €	- €	- €	
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	
78	Reprise provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.		4 807 596,90 €	1 372 220,85 €	186 018,78 €	2 625 616,15 €	13,6%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						
Excédent reporté						
R 002 (Résultat)		- €	2 655 682,15 €	- €	430 085,85 €	
042 Amortissements		- €	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.		- €	2 655 682,15 €	- €	430 085,85 €	
TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES		4 807 596,90 €	4 027 903,00 €	186 018,78 €	3 055 702,00 €	4,6%

- Les réalisations du chapitre 70 (2 681 €) correspondent à la refacturation par le VALTOM aux collectivités adhérentes du 2^e Composteur Individuel de Jardin (CIJ) payant.
- Le chapitre 74 (183 336 €) correspond à des subventions perçues :
 - 183 336 € au titre de l'ADEME pour les acomptes n° 2 et n°3-solde de la subvention « Appui au développement du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques » ;

L'écart entre les réalisations et les prévisions s'explique par le fait que cette année il n'y a finalement pas eu recours au virement d'équilibre du BP vers le BA suite à l'excédent de fonctionnement 2024 reporté en 2025.

- Le chapitre 75 (1,38 €) : cela correspond à une régularisation d'arrondis de TVA demandé par le Service de Gestion Comptable de Clermont Métropole et Amendes.

b. Les dépenses, un taux de réalisation de 60 %

(97 % si dépenses composteurs + subventions CODOEC sur 1 année)

FONCTIONNEMENT		Réalisations 2024	BP+DM 2025	Réalisations 2025	BP 2026	Taux Réal ^o 2025
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
	Dépenses d'exploitation, de gestion	2 129 020,67 €	4 027 903,00 €	2 411 615,08 €	3 055 702,00 €	59,9%
011	Charges à caractère général	1 040 181,46 €	2 039 903,00 €	1 175 512,03 €	760 202,00 €	57,6%
	Dont "Achats"	571 790,73 €	1 478 000,00 €	717 991,78 €	437 000,00 €	48,6%
	Dont "Services extérieurs"	28 508,34 €	21 200,00 €	10 926,00 €	34 700,00 €	51,5%
	Dont "Autres services extérieurs"	439 882,39 €	540 703,00 €	446 594,25 €	288 502,00 €	82,6%
65	Autres charges de gestion courante	1 088 839,21 €	1 988 000,00 €	1 236 103,05 €	2 295 500,00 €	62,2%
	Dépenses financières	- €	- €	- €	- €	
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.		2 129 020,67 €	4 027 903,00 €	2 411 615,08 €	3 055 702,00 €	59,9%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						
023	Virement à la section d'investissement	31 043,80 €	- €	- €	- €	
042	Dotations aux amortissements	- €	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCT.		31 043,80 €	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES DE FONCT. CUMULEES		2 160 064,47 €	4 027 903,00 €	2 411 615,08 €	3 055 702,00 €	59,9%

Pour rappel, afin d'être en cohérence avec la perception en une fois des recettes Certificats d'Economie d'Energie (CEE) liés au Réseau de Chaleur (RCU) Clauvaé, les prévisions de dépenses liées aux Composteurs Individuels de Jardin (CIJ) et aux forfaits CODOEC sont pluriannuelles et inscrites pour la durée des dispositifs alors que les réalisations ne concernent que l'année 2025, ce qui explique les écarts entre prévision et réalisations.

Pour 2025, les réalisations concernent :

- Chapitre 011 (1 175 512 €) soit 57,6 % (ou 91,6 % sur 1 année) dont :
 - o Les achats : 48,6 % soit - 112 590 € (base année 2025). Les dépenses concernent les achats de CIJ (7 392 CIJ budgétés / 9 760 CIJ achetés) ainsi que les équipements et fournitures associées. Cet écart est dû à un remboursement de CIJ 2024 à Clermont Auvergne Métropole moins élevé que prévu en charges à rattacher (5 400 CIJ budgétés / 4 067 CIJ facturés).
 - o Les services extérieurs : 52 % soit - 10 274 €. Les dépenses concernent la mise à jour du logiciel LOGIPROX et les analyses de la qualité du compost de proximité, moins élevées que prévu.
 - o Les autres services extérieurs : 83 % soit - 94 108 €.
 - Les outils de communication en faveur de la distribution des composteurs individuels de jardin, dont la mise à jour du module de réservation (45 000 €).
 - Les crédits relatifs au déploiement du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO), dont le programme Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (LGA), Mon Jardin Zéro Déchet (partenariats) et la cellule biodéchets (94 500 €) (outils de communication, actions évènementielles et de sensibilisation).
 - Les campagnes biodéchets (62 000 €).

- Les crédits relatifs aux actions d'économie circulaire (partenariats Cocoshaker, CCI, CMA) dont les éco-manifestations, Mon Club de Sport Zéro Déchets, l'écoconsommation, le secteur économique, l'éco-exemplarité et l'évènementiel (Horizon Circulaire) (169 000 €).
 - Les concours divers et cotisations aux organismes (RCC AURA, PF21, Cocoshaker, CPIE, PAMPA...) (4 500 €).
 - Etablissements Témoins (ET), dont communication magazine ET et dispositif 2024-2025 (70 500€).
- Chapitre 65 (1 236 103 €) soit 62 % (ou 102 % sur 1 année) dont :
- Les forfait CODOEC ont été versés dans leur intégralité aux collectivités adhérentes à hauteur de 775 000 € pour l'année 2025 ;
 - Les aides aux agents STGDO, s'élèvent à 305 009 € contre les 305 000 € budgétés, selon les facturations des collectivités adhérentes ;
 - Les subventions aux associations et initiatives locales ont été attribuées à hauteur de 156 093 € contre les 133 000 € budgétés à :
 - PAMPA Consigne pour 125 000 € ;
 - VALTOM Solidaire pour 15 000 € ;
 - METABATIK pour 10 000 € ;
 - Association HOP HOP HOP pour 5 000 €, concernant l'aménagement d'un nouveau local et le développement de la recyclerie L'échOPpe à Augerolles, sur le territoire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) ;
 - Institut Curie pour 594 €, concernant le défi « La course de la Jonquille » qui vient en soutien à la lutte contre le cancer ;
 - Les Toques Blanches pour 500 €.

2- Section d'investissement

a. Les recettes

INVESTISSEMENT		Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	BP 2026	Taux Réal ²⁰²⁵
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT						
Recettes d'équipement		20 956,20 €	- €	- €	- €	
13	Subvention et encaissements toutes opérations	20 956,20 €	- €	- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées		- €		- €	
TOTAL RECETTES REELLES D'INV.		20 956,20 €	- €	- €	- €	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT						
Recettes financières		- €	- €	- €	3 450,00 €	
021	Virement de la section de fonct.		- €		- €	
001	Solde d'exécution reporté (excédent)				3 450,00 €	
1068	Excédent de fonct. Capitalisé	27 776,00 €	22 894,08 €	22 894,08 €	- €	100,0%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		27 776,00 €	22 894,08 €	22 894,08 €	3 450,00 €	100,0%
TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES		48 732,20 €	22 894,08 €	22 894,08 €	3 450,00 €	100,0%

Aucune recette réelle d'investissement n'était prévue et n'a été encaissée.

b. Les dépenses

INVESTISSEMENT		Réalisations 2024	BP + DM 2025	Réalisations 2025	BP 2026	Taux Réal ²⁰²⁵
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT						
Dépenses d'équipement		68 176,28 €	- €	- €	- €	
Chap 20		4 550,00 €	- €	- €	- €	
Chap 21		63 626,28 €	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INV.		68 176,28 €	- €	- €	- €	
RAR		Reportés en 2025	3 450 €	Reportés en 2026	3 450 €	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT						
001	Solde d'exécution reporté	- €	19 444,08 €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		- €	19 444,08 €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES D'INV. CUMULEES		68 176,28 €	22 894,08 €	- €	3 450,00 €	0,0%

Aucune dépense réelle d'investissement n'était prévue et n'a été réalisée.

Synthèse du compte administratif 2025 du budget

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	011 - Charges à caractère général 1 175 512,03 €	70 - Produits divers 2 681,31 €
	012 - Charges de personnel 0 €	74 - Dotations, participations, subventions 183 336,09 €
	65 - Autres charges de gestion courante 1 236 103,05 €	75 - Autres produits de gestion 1,38 €
	Opérations d'ordre 0,00 €	Opérations d'ordre 0,00 €
	TOTAL = 2 411 615,08 €	TOTAL = 186 018,78 €
INVESTISSEMENT	Chap 20 - Immobilisations incorporelles 0,00 €	13 - Dotations et subventions reçues 0,00 €
	Chap 21 - Immobilisations corporelles 0,00 €	1068 - Part affectée à l'Inv. 22 894,08 €
	Opérations d'ordre 0,00 €	Opérations d'ordre 0,00 €
	SOUS- TOTAL = 0,00 €	SOUS- TOTAL = 22 894,08 €
	Total des dépenses : 2 411 615,08 €	Total des recettes : 208 912,86 €
	Pour rappel, CA 2024 : 2 228 240,75 €	Pour rappel, CA 2024 : 4 856 329,10 €

Délibération :

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2025 du budget annexe CODOEC, présenté ci-avant.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Fongibilité des crédits sur les budgets principal et annexe 2026**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu la délibération n° 2023-028 du 13 juin 2023 sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n° 2026-08 du 17 février 2026 sur la fongibilité des crédits en 2026,

Considérant la nécessité de délibérer chaque année sur cette fongibilité, et compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical du VALTOM,

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la faculté au comité syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits budgétaires afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Président informe le comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

D'autoriser le Président à :

- Procéder, au sein des budgets, principal et annexe, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- Signer tout document s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)**

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICUALT Thomas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIÈRE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Vu la délibération n° 2023.028 du VALTOM du 13 juin 2023 ayant pour objet l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1^{er} janvier 2024,

La nomenclature M57 prévoit l'instauration d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature.

Vu la délibération n° 2023.081 du 19 décembre 2023 ayant pour objet l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) au 1^{er} janvier 2024,

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical du VALTOM,

Un RBF a pour objet de préciser les règles budgétaires, comptables et financières, qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs de la collectivité, qui se dote d'un tel document.

Ainsi, il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales, auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenants dans le cycle budgétaire.

Le RBF comporte 5 parties, qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier du VALTOM selon la répartition suivante :

- Titre 1 : Les modalités d'application et de modification du règlement budgétaire et financier ;
- Titre 2 : Le cadre budgétaire ;
- Titre 3 : L'exécution budgétaire ;
- Titre 4 : La gestion patrimoniale ;
- Titre 5 : La gestion financière.

Il est amené à évoluer en fonction des modifications législatives et réglementaires et des modalités internes.

Après avoir pris connaissance du document ci annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

D'adopter le projet de RBF au 1^{er} juillet 2026.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_79-DE

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DU VALTOM

Version Juin 2026

PROJET

I. Les modalités d'application et de modification du RBF

A. Le cadre d'application

L'article L5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que toute collectivité utilisant la norme comptable M57 doit établir un Règlement Budgétaire et Financier (RBF), lors du passage en M57 et à chaque renouvellement de l'assemblée.

Le RBF précise notamment :

- Les modalités de mise en œuvre des règles et instructions budgétaires et comptables au sein de la collectivité ;
- Les modalités de gestion, notamment de la gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférant ;
- Les modalités d'information du Comité Syndical.

Le Comité Syndical adopte le RBF pour la durée de la mandature et constitue le seul organe habilité pour le modifier, qu'il s'agisse d'évolutions réglementaires ou de l'adaptation de règles de gestion.

Ce règlement budgétaire et financier entre en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2026.

B. Les modalités de modification et d'actualisation

Le présent RBF pourra être complété à tout moment en fonction notamment des modifications législatives ou réglementaires qui nécessiteraient des adaptations de règles de gestion.

Toute modification de ce règlement, par voie d'avenant, fera l'objet d'un vote par le Comité Syndical du VALTOM.

II. Le Cadre Budgétaire

A. La réglementation

Les finances intercommunales sont régies par les Article 2311-1 à 2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget est l'acte fondamental de gestion de la collectivité car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Le budget est à la fois un acte de prévision et d'autorisation :

- **Acte de prévision** : il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.
- **Acte d'autorisation** : car le budget est l'acte juridique par lequel l'organe exécutif de la collectivité est autorisé à engager les dépenses votées par le Comité Syndical.

Les budgets doivent respecter les principes :

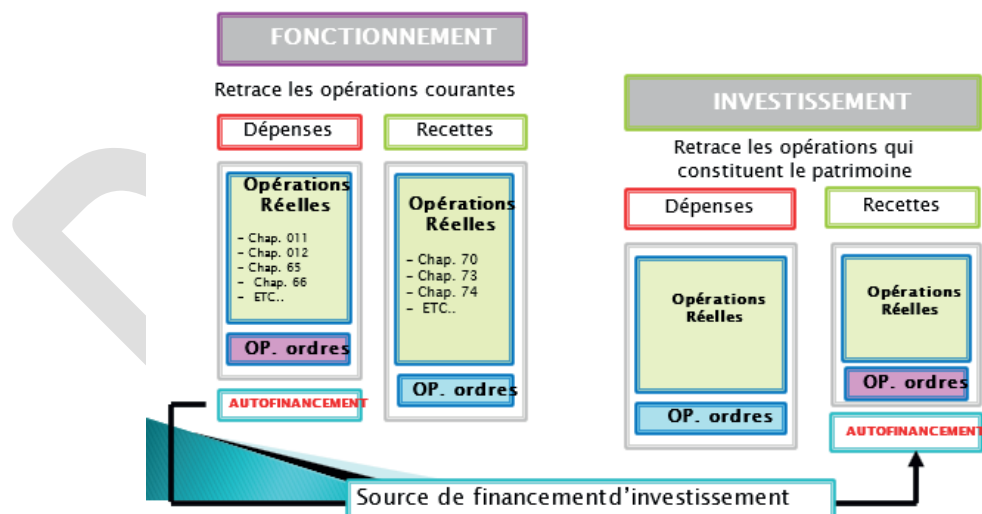
- **Unité** : il n'existe qu'un document budgétaire pour une année.
- **Universalité** : le budget décrit l'intégralité des produits et des charges sans compensation entre les recettes et les dépenses.

- **Antériorité** : le vote du budget de la collectivité doit, en principe, intervenir avant le démarrage de l'exercice, c'est à dire avant le 1er janvier de l'année N. Ce principe est assoupli par 2 dérogations : un délai supplémentaire jusqu'au 31 mars pour procéder aux votes et jusqu'au 15 avril en cas de renouvellement du Comité Syndical.
- **Annualité** : le budget est voté chaque année pour une année civile, avec 2 aménagements :
 - o La journée complémentaire en section de fonctionnement, consistant à payer des dépenses et encaisser des recettes jusqu'au 31/01/N+1, à condition que le service soit fait et que l'engagement soit enregistré avant le 31/12/N pour les dépenses, et que les droits soient acquis avant le 31/12/N pour les recettes.
 - o Les reports de crédits ou restes à réaliser en section d'investissement, correspondant aux dépenses engagées mais non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31/12/N.
- **Équilibre** : chacune des deux sections est elle-même votée en équilibre.
- **Spécialité** : l'évaluation des dépenses est limitative dans le sens où les crédits votés ne peuvent être utilisés que pour une catégorie précise de dépenses correspondant au niveau de vote du budget, en l'occurrence le chapitre budgétaire, à l'inverse de celle des recettes qui peut être dépassée.
- **Sincérité** : l'évaluation des dépenses et recettes doit être sincère, elles ne doivent pas être volontairement sous-évaluées ni surévaluées.

L'équilibre est contrôlé par le représentant de l'Etat (contrôle de légalité) ; celui-ci peut saisir la Chambre Régionale des Comptes si l'arrêté des comptes fait apparaître un déficit égal ou supérieur à -5% de la section de fonctionnement.

Vue synthétique d'un budget

► Le budget s'établit autour de deux sections



B. Le cadre budgétaire du VALTOM

Les inscriptions des dépenses et recettes sont uniquement liées aux compétences du VALTOM :

« Le Syndicat a pour objet le traitement des déchets ménagers et assimilés conformément à la définition donnée par les articles L. 2224-13 et L. 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Pour les études, la réalisation, la gestion et les acquisitions et aménagements qui y sont liés, il exerce pleinement les compétences suivantes :

- transfert (ordures ménagères, fractions des collectes sélectives...) et broyage (déchets verts...);
- transport depuis les centres de transfert et les plates-formes de broyage jusqu'aux installations de traitement ;
- traitement des déchets ménagers et assimilés : tri, traitements biologiques par méthanisation ou compostage, incinération avec valorisation énergétique et enfouissement, et autres modalités de traitement dont la post exploitation des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) en cours d'exploitation à la date d'entrée en vigueur des présents statuts.

La nomenclature comptable sera la M57 au 1^{er} janvier 2024 et le Comité Syndical vote le budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le VALTOM est doté d'une comptabilité analytique :

C'est un outil d'information fondé sur la comptabilité générale, permettant à partir de calcul de coûts, la mesure des performances et l'aide à la décision d'organisation ou de gestion. Elle est tenue par les ordonnateurs selon leurs besoins propres en matière de pilotage et contribue à l'analyse des coûts des actions de politiques publiques. A chaque écriture comptable, est affecté un code analytique spécifique pour produire une information financière plus fine.

C. Les étapes budgétaires

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) : c'est un débat démocratique sur les grandes orientations budgétaires de l'année à venir au sein du Comité Syndical. Il a lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et s'appuie sur le Rapport d'orientation Budgétaire.

Le Vote du Budget Primitif (BP) : voté au plus tard le 15 Avril de l'année N (30 Avril en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante).

L'exécution du budget : est confiée conjointement à l'ordonnateur (le Président) et à un trésorier qui a la qualité de comptable.

Les Décisions Modificatives (DM) et Virements de Crédit : peuvent être pris tout au long de l'exercice, leur but étant de réajuster les dépenses et les recettes de l'exercice en cours.

Le Compte Administratif (CA) ou Compte Financier Unique (CFU) : voté au plus tard le 30 juin de l'année N, reprend les réalisations effectives du budget de l'année N-1, après contrôle de cohérence entre la comptabilité de l'ordonnateur et du comptable public.

III. L'exécution budgétaire

La chaîne d'exécution budgétaire est totalement dématérialisée en dépenses et partiellement en recettes.

Le service comptabilité suit les lignes budgétaires, saisit les bons de commande en dépenses et se charge des opérations de contrôle, de liquidation et de mandatement.

L'émission d'un bon de commande est conditionnée par la disponibilité préalable des crédits.

A. La comptabilité d'engagement

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les collectivités territoriales ont l'obligation de tenir une comptabilité d'engagement des dépenses.

Elle permet de connaître à tout moment :

- Les crédits ouverts en dépenses ;
- Les crédits disponibles pour engagement et pour mandatement ;
- Les dépenses réalisées.

Il convient de distinguer l'engagement juridique de l'engagement comptable.

- L'engagement juridique est l'acte par lequel la collectivité s'engage aux dispositions contractuelles prévues dans un acte qu'elle a conclu avec un tiers (marché, contrat, convention, acte notarié, bon de commande, etc.), dans des dispositions législatives, réglementaires et / ou des décisions individuelles (dépenses de personnel, etc.), ou dans une décision juridictionnelle (dommages et intérêts, etc.). Il est le fait générateur de la dépense ou de la recette.
- L'engagement comptable permet de réserver les crédits nécessaires et assurer leur disponibilité : il précède ou est concomitant à l'engagement juridique et doit être constitué d'un montant prévisionnel, de l'identification du tiers (fournisseur, agent, etc.) et d'une imputation budgétaire. Il est référencé par un numéro, ayant pour racine le numéro du bon de commande. Il fait l'objet d'un suivi, et peut-être annulé ou ajusté jusqu'au moment de la liquidation.

Types d'engagements :

- Engagement provisionnel ou annuel lorsqu'une dépense peut être évaluée en début d'exercice (marchés de traitement, emprunts, dépenses Vernéa, etc.) ;
- Engagement ponctuel lorsqu'une nouvelle obligation apparaît en cours d'année (nouveau contrat, dépense ponctuelle).

En fin d'exercice, la comptabilité d'engagement va permettre de déterminer le montant des restes à réaliser et des rattachements de charges et produits.

B. Le traitement des factures

Le pôle comptabilité réceptionne l'ensemble des factures de la collectivité qui arrivent pour la plupart sur la plateforme dématérialisée CHORUS.

La validation de chacune d'entre elles se fait par les agents des services concernés. Cette validation est un enjeu de qualité comptable et constitue une condition obligatoire qui permet ensuite de liquider et mandater les factures après contrôle des pièces justificatives.

Dans le cadre d'une dépense relative à un marché, des contrôles particuliers sont menés (garantie financière, points de contrôle spécifiques lors du règlement du décompte général définitif, etc.).

Une fois générées, les écritures sont signées électroniquement et transférées via un flux informatique au comptable public qui opère ensuite ses propres contrôles et assure le virement des sommes dues aux fournisseurs.

Des mandats peuvent être émis après paiement : c'est le cas essentiellement de dépenses d'énergie et des échéances d'emprunts. Chaque fin de mois, le Service de Gestion Comptable de Clermont Métropole et Amendes transmet au pôle comptabilité la liste des dépenses à régulariser. Les factures correspondantes, qui ont été préalablement visées par les agents des différents services concernés, pour liquidation et mandatement.

La paye mensuelle présente un cas particulier, dans la mesure où celle-ci est gérée intégralement par l'agent des Relations Humaines qui en génère le mandatement au moyen d'une interface entre le logiciel de paye et le logiciel financier.

C. Le traitement des recettes

L'étape de l'engagement est réglementairement facultative mais mise en œuvre au VALTOM par le service comptabilité pour les recettes connues.

Après contrôle interne, le titre émis est signé électroniquement et transmis par flux dématérialisé au comptable public qui opère ensuite ses propres contrôles et assure l'encaissement et le recouvrement.

À l'instar des mandats, des titres peuvent être émis après encaissement. Sont notamment concernés les indemnités journalières, les emprunts, etc. Chaque fin de mois, le Service de Gestion Comptable de Clermont Métropole et Amendes transmet le compte d'attente des recettes à régulariser. S'il s'agit de remboursements d'indemnités journalières, un rapprochement doit être effectué avec l'engagement émis par l'agent des Ressources Humaines. Cette dernière doit fournir les pièces justificatives à produire à l'appui du titre.

Concernant le cas des subventions :

La Direction des finances est chargée du suivi des subventions. La recherche de financements et la demande de subvention sont réalisées par l'agent responsable de l'objet de la subvention. Un tableau de bord des subventions retrace l'historique et le suivi de ces dernières.

Les subventions à recevoir sont traitées comme les autres recettes dans l'intégralité du processus.

D. Journée complémentaire

La journée complémentaire autorise jusqu'au 31 janvier de l'année N+1 l'émission en section de fonctionnement des titres et des mandats correspondant aux services faits et aux droits acquis au 31 décembre de l'année N.

La période de la journée complémentaire est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

E. Les rattachements et les restes-à-réaliser

Les rattachements de charges et produits concernent uniquement la section de fonctionnement, l'objectif étant de faire apparaître dans le résultat de l'exercice l'ensemble des charges et produits qui s'y rapportent. Les rattachements correspondent donc :

- Aux dépenses engagées pour lesquelles le service a été fait mais dont la facture n'est pas encore parvenue au 31/12/N ;
- Aux produits dont les droits sont acquis mais qui n'ont pas pu être comptabilisés au 31/12/N.

Les restes à réaliser en dépenses et recettes concernent uniquement la section d'investissement, l'objectif étant de les intégrer au budget de l'exercice N+1. Les restes à réaliser correspondent :

- Aux dépenses engagées non mandatées au 31/12/N ;
- Aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12/N.

Ces restes à réaliser ont pour limite, les prévisions budgétaires.

Les écritures relatives aux rattachements et aux restes à réaliser sont générées en lien avec les différents services du VALTOM dans le cadre de la clôture de l'exercice.

F. La gestion pluri annuelle

Périmètre d'application de la gestion pluriannuelle :

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements (équipements et subventions d'équipement).

Les Autorisations d'Engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement.

Les Crédits de Paiement (CP) gérés en AP/AE correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'exercice budgétaire pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP/AE correspondantes.

CYCLE DE VIE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Principes généraux :

Une AP/AE ouverte a vocation à être affectée. Elle peut néanmoins être révisée ou transférée. Chaque AP/AE comporte obligatoirement un échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement sur sa durée de vie estimée.

La somme des CP de l'exercice en cours, toute AP et AE confondues, ne peut être supérieure au budget de l'exercice. L'échéancier est ajusté en fonction du rythme effectif des paiements intervenant sur chaque AP ou AE votée. Les CP non consommés en fin d'exercice ne sont pas reportés sur l'exercice suivant.

Les AP/AE sont votées par une délibération distincte lors de l'adoption du budget ou d'une décision modificative (Art R.2311-9 du CGCT).

Les AP impactent les budgets futurs en cumulant les CP chaque année. Leur volume additionné aux opérations hors AP, ne doit donc pas excéder la capacité annuelle d'investissement de la collectivité.

La délibération précise l'objet de l'AP, son montant, la répartition pluriannuelle des crédits de paiement. Le cumul des crédits de paiement prévisionnels doit être égal au montant de l'AP.

Ouverture d'une AP/AE :

C'est l'acte par lequel l'assemblée délibérante fixe la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme prévisionnel. Le vote d'une AP ou d'une AE doit être pris en compte lors de la session budgétaire (budget primitif ou décision modificative).

Révision et transfert d'une AP/AE :

Le Comité Syndical est seul compétent pour décider de la révision ou du transfert d'une AP/AE. La révision d'une AP/AE constitue soit une augmentation, soit une diminution de la limite supérieure des dépenses autorisées pour un programme.

- Dans le premier cas, la révision s'analyse comme l'ouverture d'une AP/AE additionnelle.
- Dans le second cas, la révision est une annulation d'AP/AE égale au montant de la diminution.

L'annulation peut être, soit partielle, soit totale.

Le transfert d'une AP/AE est l'acte par lequel l'assemblée décide de reporter une autorisation de dépenses d'un programme à un autre. Ce transfert s'analyse comme une annulation (totale ou partielle) suivie d'une réouverture ; la révision et le transfert d'une AP/AE sont votés en session budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire ou décision modificative).

Affectation d'une AP/AE :

L'affectation (acte comptable) consiste à réserver tout ou partie de l'AP ou de l'AE votée pour la réalisation d'une ou plusieurs opérations. L'affectation matérialise comptablement la décision de mettre en réserve un montant de crédits déterminé pour une opération d'acquisition, de réalisation ou d'attribution d'un concours financier, lorsque cette opération est réalisée par un tiers.

L'affectation doit comporter un objet, un montant et mentionner l'autorisation de programme ou d'engagement de rattachement. Toute modification de l'objet de l'affectation ou de son montant initial implique un nouveau vote de l'assemblée délibérante. Le montant des affectations ne peut en aucun cas être supérieur au montant de l'AP/AE votée par programme.

Pluri annualité d'une AP/AE :

Les AP/AE votées comportent un échéancier prévisionnel de CP. L'échéancier prévisionnel de l'ensemble des CP d'une AP équivaut à tout moment au montant de l'AP votée. Cette règle est valable également pour les AE votées.

A chaque début d'exercice, le stock d'AP et d'AE représente l'encours d'AP et d'AE affectées non mandatées lors des exercices précédents. L'état du stock d'AP et d'AE affectées non mandatées est constaté à chaque fin d'exercice.

Caducité des AP/AE :

Afin de sécuriser le système, il est possible de fixer une règle de caducité. L'objectif est de remettre à jour les programmes compte tenu de leur probabilité de réalisation et d'éviter d'engager des autorisations pluriannuelles dont les délais et coûts sont insuffisamment maîtrisés.

Les dépenses imprévues :

Pour faire face à des événements imprévus, le Comité Syndical peut voter, au budget primitif ou par décision modificative, des AP ou des AE de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section. Faute d'engagement, elles sont obligatoirement annulées à la fin de l'exercice.

Attention : Les dépenses imprévues ne participent pas à l'équilibre du budget.

Lissage des CP dans le cadre des AP/AE :

Les CP non consommés en année n sont supprimés en fin d'exercice. Ils sont ventilés à nouveau sur les années restant à courir de l'AP/AE.

Règles de virement des AP/AE

Il s'agit d'indiquer pour les virements de crédits de chapitre à chapitre et les virements à l'intérieur d'un même chapitre l'organe compétent ainsi que la forme de la décision.

Mouvements de crédits	Types de crédits	Compétence	Forme de la décision
Mouvement de chapitre à chapitre	AP/AE	Assemblée	Délibération de vote des AP et DM
Mouvement à l'intérieur d'un chapitre	AP/AE	Président	Virement de crédit

Règles de révision d'une AP/AE :

Révision d'une AP/AE : la révision d'une autorisation de programme ou d'engagement constitue une augmentation ou une diminution de la limite supérieure des dépenses autorisées par programme.

Le montant de l'AP est modifié et, le cas échéant, la répartition des crédits entre chapitres budgétaires.

Mouvements de crédits	Types de crédits	Compétence	Forme de la décision
Mouvement de chapitre à chapitre	AP/AE	Assemblée	Délibération de vote des AP et décision modificative
Mouvement à l'intérieur d'un chapitre	AP/AE	Assemblée	Délibération de vote des AP

LA GESTION ANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT

Définition crédits de paiement dans le cadre d'une AP/AE :

Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP/AE correspondantes.

Définition crédits de paiement hors AP/AE :

Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées et mandatées durant l'exercice budgétaire.

Fongibilité des crédits :

La M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise l'assemblée délibérante à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Ajustements (Virement de chapitre à chapitre) :

L'assemblée délibérante est compétente pour décider des virements de CP d'un chapitre budgétaire à l'autre. Par délégation, le Président en exercice peut effectuer des virements de CP entre chapitres budgétaires dans la limite de l'autorisation donnée par l'assemblée délibérante.

Virement à l'intérieur d'un même chapitre :

Le Président en exercice peut effectuer des virements de CP à l'intérieur du même chapitre budgétaire, la répartition prévisionnelle des CP y présentant un caractère indicatif.

Equilibre budgétaire et caducité des CP :

L'équilibre budgétaire des sections d'investissement et de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Ils sont ouverts pour la durée de l'exercice budgétaire. Les crédits de paiement d'investissement et/ou de fonctionnement non consommés à la fin de l'exercice n ne sont pas reportés sur l'exercice n+1.

G. Les provisions

Dans un objectif de respect du principe de prudence et de sincérité des comptes, la collectivité se doit de comptabiliser toute perte financière probable. Il s'agit donc de dépenses obligatoires destinées à couvrir :

- Des risques ou des charges très probables et évaluables, relatifs à un objet précis, au moyen de provisions réajustées annuellement selon la variation de ces risques ou charges ;
- Des dépréciations correspondant à la constatation d'un amoindrissement de la valeur de créances dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles, au moyen de dépréciations également réajustées annuellement selon la variation de la perte de valeur

Provisions pour litiges et contentieux ou autres provisions pour risque sur créances douteuses :

Lorsque le litige (risque contentieux) est avéré ou la créance douteuse constatée, les crédits nécessaires à la constitution de la provision sont inscrits au budget. Lorsque le risque se concrétise ou n'existe plus, la collectivité doit couvrir la charge réelle en procédant à une reprise sur la provision constituée à cet effet.

Sur proposition et évaluation des créances à risque identifiées par les services de recouvrement du Service de Gestion Comptable de Clermont Métropole et Amendes, les crédits nécessaires à la constitution de la dépréciation sont inscrits au budget.

Une mise à jour annuelle de l'enveloppe constituée est ensuite réalisée en fonction de l'évolution des créances existantes, avec deux possibilités :

- Reprise sur dépréciation si la créance est recouvrée
- Reprise sur dépréciation et constat de la charge par une admission en non-valeur s'il n'y a aucune possibilité de recouvrer la créance.

IV. La gestion patrimoniale

A. Tenue de l'inventaire

La responsabilité du suivi des immobilisations incombe, de manière conjointe, à l'ordonnateur et au comptable public.

L'ordonnateur est chargé plus spécifiquement du recensement exhaustif des biens et de leur identification avec la tenue de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable.

Le comptable public est chargé de la comptabilité générale patrimoniale, dans l'objectif d'un suivi individuel et détaillé de chaque immobilisation et d'une justification des soldes des comptes apparaissant à la balance et au bilan.

Le VALTOM est doté d'un logiciel d'inventaire comptable permettant ainsi un contrôle des entrées et sortie de l'actif.

Un bien est comptabilisé en immobilisation s'il est destiné à rester durablement (non consommé au premier usage) dans le patrimoine de la collectivité ou à augmenter la valeur et / ou la durée de vie du bien immobilisé. Il peut s'agir d'acquisitions nouvelles, de constructions ou d'adjonctions à des biens existants.

Entrée dans l'inventaire :

Le VALTOM identifie au moyen d'un numéro d'inventaire toute entrée. Ce numéro est transmis au comptable public à chaque mouvement constaté pour un bien et garantit ainsi la concordance des actifs.

Les informations concernant les opérations d'inventaire sont transmises au comptable public.

La vérification des actifs est effectuée à chaque fin d'exercice comptable à l'initiative du comptable public qui transmet pour vérification au VALTOM les états.

Sortie de l'inventaire :

Les cessions correspondent à un transfert de propriété d'une immobilisation, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, soit à l'euro symbolique. Toute opération de cession d'immobilisation donne lieu à une mise à jour de l'actif réalisée de manière simultanée par l'ordonnateur et par le comptable public.

-> Cessions à titre onéreux ;

La valeur nette comptable du bien au moment de la cession (valeur de sortie d'actif) correspond au coût total d'acquisition (prix d'achat + frais accessoires) déduction faite des amortissements pratiqués. La plus ou moins-value sur cession correspond à la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable du bien.

Le produit de la cession est inscrit au budget, puis une fois les pièces réglementaires disponibles et le produit de la vente encaissé.

-> Cessions à titre gratuit ou à l'euro symbolique :

Dans ce cadre les écritures comptables correspondantes sont générées sur la base des deux documents suivants :

- Une délibération du Comité Syndical autorisant la cession du bien immobilier (cession foncière ou bâtiment), ou du bien mobilier (matériel, véhicule), et précisant la modalité de cession (à titre gratuit ou à l'euro symbolique) ;
- Un acte notarié dans le cas d'une cession de bien immobilier.

-> Mise à la réforme :

Dans ce cadre, les écritures comptables correspondantes sont générées par le comptable sur la base d'un certificat administratif reprenant les éléments nécessaires pour effectuer la sortie de l'actif. Elles sont constatées généralement en fin d'année à la suite de la réalisation de l'inventaire physique.

B. Les amortissements

Les immobilisations peuvent être classées en deux catégories, les biens amortissables et les biens non amortissables. Une immobilisation est amortissable dans la mesure où elle est contrôlée par la collectivité, fait partie de son actif et est sujette à dépréciation.

L'amortissement des immobilisations est régi par les articles L2321-2 et R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il permet la constatation comptable d'un amoindrissement irréversible de la valeur de l'immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Il contribue à la sincérité du compte de résultat et du bilan, et concourt au principe de prudence puisqu'il permet de constater la dépréciation des biens et donc de dégager de l'autofinancement pour leur renouvellement. Il constitue à ce titre une dépense obligatoire.

Biens amortis

Le VALTOM procède à l'amortissement de l'ensemble des immobilisations incorporelles et corporelles, hors constructions, travaux, aménagements des constructions, terrains et aménagements de terrains.

Dans le cas de subventions d'investissement reçues, rattachées à des actifs amortissables, ces dernières font l'objet d'une reprise au compte de résultat sur le même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

Calcul et tableau d'amortissement :

L'amortissement consiste en un étalement de la valeur des biens amortissables sur leur durée probable d'utilisation.

Son calcul est opéré sur la valeur HT de l'immobilisation.

L'amortissement est linéaire (réparti de manière égale sur la durée de vie du bien) et sera pratiqué à partir de 2024 avec application du prorata temporis, à la mise en service des matériels.

Le tableau d'amortissement établi annuellement sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget. Il est poursuivi jusqu'à son terme, sauf si le bien est cédé, mis en affectation, mis à la réforme ou détruit.

V. La gestion financière

A. La gestion des emprunts

La souscription d'emprunts, si nécessaires à l'équilibre annuel de la section investissement du budget principal, fait l'objet d'une consultation a minima auprès de 3 établissements.

Les modalités de sélection des offres reposent sur une logique de coût, du risque de taux et de qualité des prêteurs dans une logique d'emprunts vertueux.

En complément de la souscription de nouveaux emprunts, une gestion active de la dette est assurée afin de saisir le cas échéant des opportunités de refinancement, de négociation et de remboursements anticipés des produits de l'encours.

B. La gestion de la Trésorerie

Au vu de l'importance des contributions appelées et de celle des dépenses récurrentes (annuité Vernéa notamment) à honorer dans les délais, le VALTOM peut avoir recours à une ligne de trésorerie annuelle afin de palier d'éventuels retards d'encaissements.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Conventions Etablissements témoins avec le Réseau Education à l'Environnement Auvergne (REEA)

Le **30 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 6

Votants : 30

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, FROMAGE Catherine, THOMAS Florence ;

Messieurs : BOUET-BARICAULT Thomas, BOULEAU Bernard, BRAVARD Louis-Antoine, BRUNMUROL Laurent, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DUCREUX Bernard, GAILLARD Jean-Michel, GENESTIER Stéphane, GEORGES Denis, LAGRU Alain, LASSALAS Mathieu, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Madame STANISLAS Anne-Laure (à Mme BIRARD Cécile),
Madame LAPORTE Cécile (à M. BOUET-BARRICAULT Thomas),
Madame BUSSIERE Claire (à Mme THOMAS Florence),
Monsieur CLAUSTRE David (à M. MENAGER Marc),
Monsieur MAILLARD Guy (à M. GENESTIER Stéphane),
Monsieur SERRE Christophe (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Mesdames DURANTHON Barbara, JALICON Christiane ;
Messieurs CLIGNAC Jean-Louis, DA SILVA Tony, GAY Lionel, PAGES Robert.

Le VALTOM porte, en partenariat avec ses collectivités adhérentes, l'Education Nationale, le Réseau Education à l'Environnement Auvergne (REEA) et le laboratoire départemental vétérinaire et biologique TERANA, le dispositif « Etablissements témoins ». Ce dispositif a pour objectif d'accompagner des établissements à vocation éducative, pendant une ou plusieurs années, sur des projets de prévention des déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, textile d'habillement, compostage, jardinage au naturel, réemploi...).

Depuis 2008, 214 établissements ont bénéficié d'interventions financées par le VALTOM pour s'engager dans une démarche active d'éducation au développement durable avec la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction des déchets au sein de leurs établissements.

Créé en partenariat avec le REEA et la Direction Académique du Puy-de-Dôme, le dispositif n'a cessé de s'ouvrir à de nouveaux partenaires (Rectorat, Direction Académique de la Haute-Loire, laboratoire Terana) et d'évoluer vers de nouvelles thématiques (lutte contre le gaspillage alimentaire, jardinage au naturel, textile d'habillement...).

Depuis 2008, le REEA et le VALTOM ont coconstruit les différentes étapes nécessaires au succès d'Etablissements Témoins tant en termes de coordination générale que sur les contenus pédagogiques, chacun apportant ses compétences pour enrichir ce dispositif pédagogique.

Aujourd'hui, le REEA et ses membres, le VALTOM et ses adhérents souhaitent maintenir ce partenariat par la mise en place d'une convention de partenariat pluriannuelle pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2029, renouvelable tacitement deux fois d'une période d'une année soit jusqu'au 31 juillet 2031 maximum, convention jointe au présent rapport.

Le VALTOM financera le dispositif pour une somme forfaitaire annuelle, qui sera fixée chaque année par avenant. Pour information, le tableau ci-dessous retrace les dépenses de 2020 à 2026 :

	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026 Prévisionnelle
Dépenses annuelles réalisées (€ HT)	66 215,00 €	53 345,00 €	65 697,00€	62 853,50 €	61 856,00 €	73 207,00 €
Nombre d'élèves	4 036	2 425	8 545	5 083	2 786	2 600
Nombre d'établissements	28	26	26	24	27	25

Après avoir pris connaissance du document ci annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
A l'unanimité**

- D'approuver le projet de convention établi avec le REEA,
- D'autoriser le Président du VALTOM à signer ladite convention et à effectuer toutes les demandes d'aides financières susceptibles d'être obtenues (Leader, ADEME, Région...).

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BRUNMUROL,
Président du VALTOM





Convention de partenariat 2026-2029 pour la mise en œuvre du dispositif ETABLISSEMENTS TEMOINS

Entre :

Le **VALTOM**, dont le siège est au 1 chemin des domaines de Beaulieu, 63000 Clermont-Ferrand, représenté par son Co-Président en exercice Monsieur Loïc MICHON,
Ci-après dénommée « **le VALTOM** »

Et

L'association régie par la loi du 1er juillet 1901 « **Réseau Education à l'Environnement Auvergne** », représentée par Loïc MICHON, Co-Président,
Numéro SIRET : 48297811100052
Adresse siège social : 17 Avenue Jean Jaurès 63200 MOZAC
Ci-après dénommée « **REEA** »

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire reconnaissant notamment l'utilité sociale des associations, qui concourent à l'éducation à la citoyenneté, au développement durable et à la transition énergétique,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la circulaire n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la circulaire n°2019-121 en date du 27 août 2019 sur la « nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable – EDD 2030 », qui définit les modalités de mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'intégration systématique de l'EDD au sein des établissements scolaires, comprenant notamment la mise en place du tri des déchets et du compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des cantines scolaires,

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu l'article R.541-15 du Code de l'environnement relatif aux plans de prévention des déchets,

Vu la délibération du VALTOM du 30 juin 2016 relative à l'organisation territoriale Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage,

Vu la délibération du VALTOM de 2026 autorisant le Président du VALTOM à signer la présente convention,

Vu le projet associatif de l'Association Réseau Education à l'Environnement Auvergne (REEA) ratifié par ses membres (16 mai 2012),

Il est établi la présente convention de partenariat.

PREAMBULE : Exposé des motifs

Présentation du REEA

Créé en 2004, le REEA, anciennement Collectif Régional de l'Education à l'Environnement (CREEA) :

- Est un réseau territorial d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) composé de personnes morales et d'individuels qui participent à l'information, la formation et l'éducation des auvergnats à la nature, à l'environnement et au développement durable œuvrant dans ce domaine en Auvergne ;
- Permet de renforcer et de dynamiser les liens entre les acteurs auvergnats de l'EEDD ;
- Constitue un lieu d'échanges de pratiques, de rencontres pour partager expériences, connaissances et savoir-faire ;
- Est un espace de création d'actions collectives (dispositifs pédagogiques, journées d'échanges, formations), d'outils pédagogiques et de ressources innovantes (livrets, guides, revues...) ;
- Initie de nouveaux projets éducatifs sur les territoires auvergnats pour l'ensemble des publics du territoire (enfants dans le milieu scolaire ou de loisirs, jeunes, adultes, familles, professionnels, élus, bénévoles associatifs...) ;
- Participe à la formation des acteurs de l'EEDD issus de différents milieux ;
- Propose un accompagnement des projets éducatifs territoriaux portés par les adhérents et/ou les collectivités territoriales.

Regroupé sous forme associative, il rassemble plus de 80 acteurs (adhérents ou membres partenaires) et se compose de plusieurs commissions, comités départementaux, Groupes de Travail Thématiques (GTT), et Groupes de Travail Projets (GTP), qui évoluent en fonction des enjeux territoriaux, de la mobilisation de ses membres et des moyens disponibles.

Créé en 1997, le VALTOM est un syndicat interdépartemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers, qui regroupe 9 collectivités du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire en charge de la collecte des déchets ménagers, pour environ 720 000 habitants.

Au service des usagers et de ses collectivités adhérentes, le VALTOM met en œuvre une politique de gestion des déchets responsable, innovante, durable et en adéquation avec les objectifs européens, nationaux et départementaux.

Le VALTOM est précurseur des politiques et actions de prévention en Auvergne, depuis les premières campagnes de sensibilisation au compostage individuel de jardin menées en 1999.

En 2007, le VALTOM développe le programme « Agir pour moins de déchets », dont l'objectif est de contribuer à la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets sur son territoire, en cohérence avec les objectifs réglementaires, le plan de prévention du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et les programmes locaux des collectivités en charge de la collecte.

En 2015, le VALTOM obtient la labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et entend ainsi, avec ses collectivités adhérentes, poursuivre et intensifier sa démarche de prévention des déchets à travers un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) de 2018 à 2021 puis au Contrat d'Objectifs Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) de 2022 à 2026.

Au travers de ce programme, le VALTOM initie et met en œuvre des actions exemplaires et innovantes, destinées au plus grand nombre.

Le dispositif Etablissements Témoins

Depuis 2008, le REEA est partenaire du VALTOM pour des actions d'Education à l'Environnement relevant de la prévention des déchets pour les jeunes en temps scolaires ou périscolaires. En novembre 2007, le REEA a organisé des rencontres régionales d'acteurs d'EEDD sur l'Education à la prévention des déchets auxquelles le VALTOM a participé en tant qu'intervenant. De cette 1ère collaboration ont émergé des envies convergentes de travailler ensemble sur des objectifs partagés de sensibilisation et d'éducation à la prévention des déchets. Un premier projet a alors vu le jour intitulé « Projets Pédagogiques » en 2008 à l'attention des scolaires. En parallèle, il y a eu l'organisation de formations entre les porteurs de projets enseignants et les animateurs du réseau en partenariat avec l'Education Nationale. L'appellation de cette action a évolué vers « Ecoles Témoins » en 2009/2010. Après quelques années, le dispositif s'est ouvert aux Etablissements lycées, collèges et centres d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour devenir « Etablissements Témoins » répondant ainsi à la nécessité de s'adapter aux enjeux actuels du territoire.

Le dispositif Etablissements Témoins vise à développer des programmes pédagogiques de prévention des déchets en lien avec le Programme de Prévention « Agir pour moins de déchet » du VALTOM et les programmes locaux de prévention des adhérents du VALTOM, et au projet associatif et, à son expertise et à ses compétences du REEA. Il s'adresse en exclusivité aux établissements éducatifs du territoire du VALTOM, qui en auront fait la demande.

Tout au long de ces années, le REEA et le VALTOM ont coconstruit les différentes étapes nécessaires au succès d'Etablissements Témoins tant en termes de coordination générale que sur les contenus pédagogiques, chacun apportant ses compétences pour enrichir le

dispositif. En interne au REEA, des formations ont été mises en place pour les animateurs et animatrices impliqués dans le dispositif aux évolutions du thème : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, modes d'accompagnement de projet, accompagnement aux changements, etc.

En 2015, le VALTOM a souhaité renforcer l'accompagnement des projets de lutte contre le gaspillage alimentaire par le biais d'une convention avec le Laboratoire Vétérinaire et Biologique TERANA afin d'apporter une expertise technique plus poussée aux établissements s'engageant dans cette thématique : diagnostics en cuisine, formation du personnel et préconisations faites en conformité avec le Programme national pour l'alimentation et les normes alimentaires, mais aussi d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Le volet pédagogique, complémentaire au volet technique, est conduit par les animateurs et animatrices environnement du REEA ayant préalablement reçu une formation spécifique.

En 2024, le VALTOM a lancé une nouvelle thématique à destination des établissements scolaires, centrée sur les textiles d'habillement, les linges de maison et les chaussures. Un dossier pédagogique complet a été proposé, adapté à tous les niveaux, de l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur.

A compter de l'année scolaire 2026/2027, le VALTOM et le REEA complètent le dispositif de suivi des animations et renforcent le volet communication. Ce dispositif repose sur :

- Un tableau de suivi détaillé en ligne, partagé, à compléter par l'animateur environnement à l'issue de chaque séance d'animation. Ce tableau de suivi en ligne, arborant un onglet de suivi par projet, constitue le socle de remontée d'informations « à chaud » des projets. Chaque onglet de suivi de projet doit respecter un gabarit défini conjointement par le VALTOM et le REEA. Il intègre notamment : le déroulé pédagogique du projet intégré en amont, le contenu des animations et les actions réalisées, un lien photos avec 2 photos réalisées par séance correspondant au mémo fourni, les observations et points saillants de la séance (se référer aux éléments indiqués « Observations et points marquants » dans la fiche annexe en support présente pour indication).
- Une coordination des équipes communication sera régulière afin de donner une visibilité sur l'ensemble de l'année scolaire

Ce dispositif vise à simplifier la remontée d'information, à garantir la qualité des données collectées et à offrir aux porteurs de projets un historique fiable de leurs actions.

Aujourd'hui, le REEA et ses membres, le VALTOM et ses adhérents souhaitent mettre en place un partenariat afin de bénéficier de leurs expertises respectives sur les thématiques de prévention et de gestion des déchets et d'éducation à l'environnement.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de :

- Préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat ;
- Identifier les moyens affectés.

Article 2 : Organisation du champ de la collaboration

Par la présente convention, le REEA s'engage à accompagner la mise en œuvre du projet « Etablissements Témoins » défini en annexe de la présente convention, l'initiative étant partagée entre le VALTOM et le REEA ainsi que leurs responsabilités.

Le REEA et le VALTOM proposent un dispositif éducatif complet, qui comprend :

- o **La coordination globale** (montage de l'opération, réalisation des contenus des supports de communication, dossiers méthodologiques, animation des comités de suivi et de pilotage, animation de l'équipe d'animateur environnement et maître composteur, reporting, soutien à la communication, bilans et évaluation de l'opération) en lien avec les services de l'Education Nationale.
- o **L'accompagnement des porteurs de projet par des animateurs environnement** diplômés, spécialistes de l'éducation à l'environnement et au développement durable, formés guides composteurs, à la prévention des déchets et au dispositif Rouletaboule. Cet accompagnement se concrétisera à travers des interventions de coordination et pilotage auprès des porteurs de projet, des animations en lien avec le projet auprès du public jeunes. Il s'inscrira dans le cadre de la méthodologie spécifique au projet Etablissements Témoins, présentée au travers des plaquettes et du dossier méthodologique spécifique à l'opération.

La réalisation, en fonction des projets, de diagnostics compostage et de formations compostage par un maître composteur, et de diagnostics « gaspillage alimentaire » avec le laboratoire TERANA.

Article 3 : Engagement des parties

Le REEA s'engage :

- à concevoir et réaliser des plaquettes et dossiers méthodologiques en appui avec le VALTOM ;
- par l'intermédiaire de son coordinateur, à préparer un tableau de suivi des interventions en milieu scolaire à destination du VALTOM et à renseigner les informations générales pour chaque projet. De plus le coordinateur veillera à ce que

les contrats de droits à l'image soient signés au démarrage et déposés dans le fichier de suivi en ligne

- par l'intermédiaire de ses animateurs environnement à prendre contact avec les porteurs de projet pour les accompagner dans la définition et le déroulement de leur projet dès réception des inscriptions retenues ;
- à proposer à la structure signataire un volume prévisionnel d'interventions par porteur de projet, et global pour l'opération, volume déterminé après les premières rencontres avec les porteurs de projets. Il sera justifié par écrit. Il pourra, en fonction de l'évolution de chacun des projets, être revu à la baisse ou à la hausse, sur justification écrite et après échange entre le VALTOM et le REEA ;
- par l'intermédiaire de ses animateurs à :
 - veiller à ce que les porteurs de projets renseignent la charte d'engagement, la fiche de projet et la fiche d'évaluation dans le cadre du bilan formaliser à fournir en fin de parcours par le coordinateur du REEA ;
 - veiller à ce que la fiche animation en ligne (onglet de suivi) soit complétée à l'issue de chaque séance d'animation, conformément au gabarit défini. Cette fiche devra intégrer le contenu de l'animation, les actions réalisées, des photos correspondant au mémo fourni et les observations de séance (se référer aux éléments indiqués « Observations et points marquants dans la fiche annexe en support pour indication) ;
 - mettre en place une coordination des équipes de communication, qui seront en contact régulier, afin de donner une visibilité sur l'ensemble de l'année scolaire. Dans ce cadre les responsables de communication auront accès au tableau de suivi des actions et seront conviés aux COPIL en fonction des besoins identifiés par les coordinateurs.
 - sensibiliser leurs animateurs aux enjeux et besoins de la communication.
- à décider en concertation avec la structure signataire le non-maintien dans le dispositif de porteurs de projet qui n'entrent finalement pas dans le cadre de la prévention des déchets ou qui ne peuvent pas justifier des moyens humains ou techniques pour suivre le projet ;
- à tenir un planning rigoureux et régulièrement renseigné sur l'outil spécifique mis en place (au 30 du mois sauf si aucun changement de dates) à la structure signataire. Ce planning servira d'outil de remontées de dépenses ;
- à veiller à ce que ses animateurs environnement participent à la réunion de bilan annuelle ;
- à organiser conjointement avec le VALTOM la réunion de bilan annuelle et à fournir un bilan formalisé ;
- à organiser conjointement et à participer aux comités techniques de suivi du dispositif ;

- à valoriser les actions réalisées et à en tenir informée la structure signataire pour favoriser autant que possible la communication autour de l'opération.

Le VALTOM s'engage :

- à réaliser l'information concernant le dispositif pédagogique auprès des établissements scolaires à partir des plaquettes et dossiers méthodologiques rédigés conjointement par les deux parties ;
- à organiser conjointement avec le REEA une réunion de bilan annuelle ;
- à organiser conjointement et à participer aux comités techniques de suivi du dispositif ;
- à réaliser conjointement avec le REEA la répartition des volumes d'animations. Celle-ci se fera dès réception des coupons réponses d'inscriptions ;
- à décider en concertation avec le REEA le non-maintien dans le dispositif de porteurs de projet, qui n'entrent finalement pas dans le cadre de la prévention des déchets ou qui ne peuvent pas justifier des moyens humains ou techniques pour suivre le projet ;
- à définir conjointement avec le REEA le gabarit de la fiche animation intégrée dans le fichier de suivi en ligne, en veillant à ce qu'elle permette une remontée d'information complète et de qualité (contenu de l'animation, photos, observations) et serve de base à la communication régulière et à l'élaboration des supports de communication annuels ;
- à mettre en place une coordination des équipes de communication, qui seront en contact régulier, afin de donner une visibilité sur l'ensemble de l'année scolaire. Dans ce cadre les responsables de communication auront accès au tableau de suivi des actions et seront conviés aux COPIL en fonction des besoins identifiés par les coordinateurs.
- à intégrer dans l'Appel à Projet le critère communication et notamment une fiche à remplir sur les droits à l'image ;
- à valoriser les actions réalisées et à en tenir le REEA informé pour favoriser autant que possible la communication autour de l'opération ;
- à financer le programme comme prévu à l'article 5.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date du 1er septembre 2026 et se terminera le 31 juillet 2029 et pourra être tacitement renouvelée deux fois d'une année, soit au maximum jusqu'au 31 juillet 2031.

En cas de défaillance constatée de l'une des parties et d'échec de la conciliation, la présente convention sera résiliée de plein droit.

Article 5 : Modalités financières

Le VALTOM s'engage à financer le dispositif pour une somme forfaitaire annuelle HT, qui sera fixée chaque année par avenant.

Le versement du montant financier est subordonné à la réalisation du dispositif et à la fourniture des documents bilans nécessaires selon les modalités suivantes :

Pour chaque année scolaire, la somme attribuée au dispositif sera versée selon la répartition suivante :

- 30 % en janvier ;
- 40% en avril ;
- 30% le solde à la remise des documents bilan de fin d'action annuelle (en juillet).

Article 6 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Le dispositif Etablissements Témoins fonctionnant sur le mode projet, les avenants ultérieurs fixeront les montants financiers au regard des volumes d'interventions évalués en début d'opération pouvant varier quelque peu en fonction de l'évolution des projets de classes.

Article 7 : Communication

Il est convenu que tout support de communication ou exploitation des éléments ou informations relatives aux actions menées dans le cadre de ce partenariat ou rapport avec les médias devra citer les partenaires et faire apparaître les logos respectifs de chaque partie. Une validation mutuelle de ces supports sera respectée avant toute diffusion.

Les supports de communication annuels, mis en œuvre à partir de l'année scolaire 2026/2027, feront l'objet d'une validation conjointe VALTOM/REEA avant diffusion.

Article 8 : Suivi de la convention

Les actions conduites feront l'objet de réunions et d'échanges réguliers entre les différents partenaires à deux niveaux :

- o Une réunion de bilan annuelle organisée conjointement entre le VALTOM et le REEA et réunissant les Directions Académiques, les conseillers pédagogiques, les

responsables d'établissements, les enseignants, les collectivités adhérentes au VALTOM, les animateurs REEA et tout autre partenaire ciblé.

- Des comités techniques de suivi du dispositif réunissant le responsable prévention du VALTOM, le référent du dispositif au sein du VALTOM, le coordinateur REEA, les chargés de projet des Directions Académiques et du Rectorat et le cas échéant des techniciens des collectivités adhérentes au VALTOM.
- Un point de suivi spécifique sur la mise en œuvre de la fiche animation et du support de communication annuel sera intégré à l'ordre du jour des comités techniques de suivi, notamment lors de la première année de mise en œuvre (2026/2027).

Article 9 : Modifications des clauses

Toute modification des clauses de la convention doit être décidée d'un commun accord entre les parties signataires et ne peut être adoptée qu'après approbation écrite par celles-ci.

Article 10 : Litige

En cas de litiges, deux représentants du REEA et deux représentants du VALTOM chercheront une solution amiable. Si cet accord n'est pas trouvé, les parties se réservent la possibilité de tout recours juridique légal. Seul le tribunal de Clermont-Ferrand sera compétent.

Faite en double exemplaires à Clermont-Ferrand, le _____

Le VALTOM,
Le/La Président.e,

**Le Réseau Education à l'Environnement
Auvergne,**
Le Co-Président,

M ou Mme

Loïc MICHON

ANNEXE : GABARIT DE LA FICHE ANIMATION A INTEGRER DANS LES ONGLETS PROJETS DU TABLEAU DE SUIVI PARTAGE EN LIGNE

Dispositif Etablissements Témoins

Document à compléter par l'animateur environnement à l'issue de chaque séance

INFORMATIONS GÉNÉRALES

= A remplir par le coordinateur du REEA lors de la création de l'onglet projet du tableau de suivi partagé en ligne

Établissement	
Classe / Groupe	
Porteur de projet (enseignant)	
Animateur environnement REEA	
Collectivité concernée	
Thématique principale	☐ Compostage ☐ Lutte contre le Gaspillage alimentaire ☐ Textiles (TLC) ☐ Autre : _____

DEROULE PEDAGOGIQUE DU PROJET : une synthèse doit être intégrée dans l'onglet projet du tableau de suivi partagé en ligne en amont par l'animateur du REEA et décrivant chaque séance envisagée (séances pouvant être adaptées en fonction du déroulement du projet)

Objectifs des séances	(décrire les objectifs pédagogiques visés)
Activités et déroulé	(décrire les activités envisagées, les outils prévus, les supports pédagogiques)
Notions à aborder	(mots-clés, concepts, savoirs transmis)
Productions attendus par les élèves	(affiches, mesures, expériences, enquêtes...)

OBSERVATIONS ET POINTS MARQUANTS

= Eléments à intégrer dans l'onglet projet du tableau de suivi partagé en ligne et à compléter après chaque séance par l'animateur du REEA

Date de la séance	
Points forts de la séance	
Points d'amélioration / difficultés rencontrées	
Réactions / implication des élèves	
Actions à mettre en place / suite à donner	

PHOTOS SELON MEMO FOURNIT

= à ajouter dans le fichier en ligne ad hoc dont le lien sera inséré dans l'onglet projet du tableau de suivi partagé en ligne

Joindre les photos en fichiers séparés ou coller ci-dessous (2 photos minimum représentatives de la séance, avec légende).

Photo 1 – Légende : _____

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 063-256302670-20260630-2026_80-DE

Photo 2 – Légende : _____

Convention REEA – VALTOM 2026-2029

PROJET

Convention REEA – VALTOM 2026-2029